



15^e séance du Conseil général

Législature 2024-2028

Mardi 16 décembre 2025 à 17h30

à l'Hôtel de Ville

Procès-verbal

Présidence de M. Frédéric Vaucher, président (PLR)

Membres du Conseil général présent-e-s, y compris le président **(39 membres)** : Mmes et MM. Angehrn Jennifer (UDC), Bieler Gaëtan (POP), Borel Pierre-Alain (PS), Brechbühler Jean-Pierre (UDC), Brossard Carmen (PS), Bühler Pascal (PS), Christen Jean-Denis (UDC), Crevoisier Mourad (POP), Curty Anthony (PLR), Curty Sarah (PLR), Djebaili Karim (PS), Duding Laurent (PS), Freitag Manon (Le Centre), Gagnebin Monique (PS), Galley Roland (UDC), Giamboni Stefano (Les Vert-e-s), Haldimann Cédric (PLR), Jeandroz Françoise (POP), Karunakaran Sayenthini (PS), Leitenberg Brigitte (PVL), Maillard Alicia (PS), Moser Claude-André (PLR), Oppliger Christophe (PLR), Perret Julie (POP), Pittet Vincent (UDC), Reverchon Hans-Moëvi Mathilde (POP), Rochat Grégory (Les Vert-e-s), Spoletini Giovanni (PS), Tanner Lucas (UDC), Thiémard-Clémentz Béatrice (Les Vert-e-s), Tissot Nathalie (Les Vert-e-s), Tritten Jean-Jacques (Les Vert-e-s), Ummel Christophe (PLR), Vaucher Alain (PLR), Vaucher Frédéric (PLR), Vöggtli Michaël (Les Vert-e-s), Vöggtli Demarle Line (Les Vert-e-s), Vollers Sabrina (POP), Zender Lara (POP)

Suppléant-e-s présent-e-s (2 membres) : MM. Beroud Olivier (POP), Lebet Matthias (PS)

Membres du Conseil général excusé-e-s (2 membres) : Mme Laure Houlmann (PS), M. Simonin Eric (POP)

Conseil communal : M. Théo Huguenin-Elie (PS), président, M. Théo Bregnard (POP), vice-président, M. Jean-Daniel Jeanneret (PLR), Mme Ilinka Guyot (Les Vert-e-s) et M. Thierry Brechbühler (UDC).

15^e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Mardi 16 décembre 2025 à 17h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Introduction de la séance
2. Adoption des procès-verbaux
3. Assermentation et nomination au sein des Commissions
4. Budget 2026 – Rapports du Conseil communal (25.053) et de la Commission financière (25.057) – Rapports des sous-commissions
 - a. Discussion générale
 - b. Discussion de détail – budget de compte de résultats + traitement des questions et interpellations
 - c. Discussion de détail - budget d'investissements
 - d. Vote des arrêtés
 - e. Prise d'acte des rapports du Conseil communal et de la Commission financière

Frédéric Vaucher
président du Conseil général

N.B. Comme à l'accoutumée en fin d'année, une collation vous sera servie au Flic Bar à l'issue de la soirée.

OBJETS DÉPOSÉS APRÈS L'ENVOI DE L'ORDRE DU JOUR

- **Amendement** de la Commission financière sur le centre 610 au projet d'arrêté n° 3 concernant le budget de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour l'exercice 2026, déposé le 27 novembre 2025.
- **Amendement** de la Commission financière sur le centre 765 au projet d'arrêté n° 3 concernant le budget de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour l'exercice 2026, déposé le 27 novembre 2025.
- **Amendement** du groupe PLR au projet d'arrêté n° 3 concernant le budget de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour l'exercice 2026 (centre 110), déposé le 15 décembre 2025.
- **Amendement** du groupe PLR au projet d'arrêté n° 3 concernant le budget de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour l'exercice 2026 (centre 500), déposé le 15 décembre 2025.
- **Amendement** du groupe PLR au projet d'arrêté n° 3 concernant le budget de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour l'exercice 2026 (centre 511), déposé le 15 décembre 2025.
- **Amendement** du groupe PLR au projet d'arrêté n° 3 concernant le budget de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour l'exercice 2026 (groupe 30), déposé le 15 décembre 2025.
- 25.059 – **Interpellation** du groupe socialiste intitulée « Un cliché qui manque de focus : repenser les photos scolaires », déposée le 11 décembre 2025.

Introduction de la séance

M. Frédéric Vaucher, président :

- En préambule, je vous informe des objets qui ont été déposés :
 - Amendement de la Commission financière au centre 610
 - Amendement de la Commission financière au centre 765
 - Interpellation 25.059 du groupe socialiste intitulée « Un cliché qui manque de focus : repenser les photos scolaires »
 - Amendement du groupe PLR au centre 110
 - Amendement du groupe PLR au centre 500
 - Amendement du groupe PLR au centre 511
 - Amendement du groupe PLR au centre 620

Ces objets ont été imprimés et déposés sur les pupitres. Les amendements étant directement liés à des lignes budgétaires, ils seront traités dans le cadre de la discussion de détail des centres financiers : ils seront développés, débattus et votés à la fin de chaque chapitre, après les réponses aux questions.

Adoption des procès-verbaux des 12^e et 13^e séances du Conseil général des 2 et 21 octobre 2025

Les procès-verbaux n'appelant pas de remarque particulière et ne faisant l'objet d'aucune opposition, ils sont considérés comme adoptés.

Assermentation

Le président, **M. Frédéric Vaucher**, procède à l'assermentation d'un nouveau membre suppléant du Conseil général, M. Matthias Lebet, PS, en remplacement de M. Pierre-Alain Borel, élu conseiller général.

Élections au sein des commissions

Commission de sécurité publique

M. Karim Djebaili (PS) est proposé en remplacement de Mme Amina Chouiter Djebaili.

Cette proposition n'étant pas combattue, M. Karim Djebaili est élu tacitement au sein de la Commission de sécurité publique.

Conseil d'établissement scolaire

Mme Laure Houlmann (PS) est proposée en remplacement de Mme Amina Chouiter Djebaili.

Cette proposition n'étant pas combattue, Mme Laure Houlmann est élue tacitement au sein du Conseil d'établissement scolaire.

Commission INFRUEN

M. Mickaël Blaser (PS) est proposé en remplacement de M. David Houlmann.

Cette proposition n'étant pas combattue, M. Mickaël Blaser est élu tacitement au sein de la Commission INFRUEN.

25.053

Rapport du Conseil communal

à l'appui du

BUDGET 2026

(12 novembre 2025)

au Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Nous vous présentons le budget de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour l'exercice 2026 ainsi que les projets d'arrêtés relatifs à son approbation.

Vous trouverez ci-après le rapport du Conseil communal qui comprend :

- la présentation du Conseil communal;
- l'analyse des différents groupes de charges et de revenus;
- les arrêtés d'approbation du budget.

1. INTRODUCTION

Le présent budget a été élaboré dans un climat d'incertitude économique. Après le COVID et la guerre en Ukraine, ce sont les décisions erratiques du président Donald Trump qui rendent les perspectives hasardeuses. L'économie neuchâteloise a toujours fait preuve de résilience, il faut cependant constater un ralentissement assez net depuis quelques mois qui devrait avoir des conséquences sur les recettes fiscales 2025, mais surtout sur les exercices 2026 et 2027. Aussi, c'est avec une prudence certaine que le Conseil communal a abordé cet exercice budgétaire qui affiche un déficit prévisionnel de CHF 5.8 millions, légèrement en dessous du précédent qui était à CHF 6.2 millions.

Une attention particulière a été une nouvelle fois portée sur les charges maîtrisées par la Ville, notamment les biens services et marchandises (BSM) et les charges salariales qui représentent près de la moitié des dépenses, soit CHF 129 millions pour un total de dépenses de CHF 296 millions. Les

charges de chaque service ont été examinées en détail afin de les limiter au nécessaire. La légère inflation attendue est compensée par une baisse du prix des énergies, ce qui permet d'avoir une stabilité au niveau des BSM, soit CHF 43.4 millions en 2026 contre CHF 43 millions pour le budget 2025 et CHF 44.6 millions pour les comptes 2024.

En ce qui concerne les charges de personnel, elles progressent de manière maîtrisée. La compensation du renchérissement calculée sur le différentiel annuel de l'IPC pris au mois d'août est pleinement accordée, ainsi que les échelons quantitatifs et qualitatifs. Une légère augmentation des effectifs est à relever, essentiellement à l'école obligatoire en regard de l'augmentation du nombre d'élèves et au service de la jeunesse de par l'ouverture de nouvelles places dans les structures pré et parascolaires telle que décidée par le Conseil général. Il est à relever que la hausse des effectifs d'élèves est une bonne nouvelle pour notre ville, puisqu'induite par la hausse de la démographie depuis deux exercices et qui devrait se confirmer en 2025. La hausse des charges du personnel est toutefois compensée en partie par une réduction de la cotisation à la LPP qui passe de 14.7% à 13.5% avec une économie nette estimée à CHF 850'000.-. Dans les charges non maîtrisées par les autorités communales, il est à relever une stabilisation de la participation au pot commun des transports à CHF 7.4 millions après une forte hausse par rapport aux comptes 2024 (CHF 6.1 millions). Par contre, la charge de transfert pour la participation aux institutions sociales, qui représente un total de CHF 18.8 millions, est en augmentation de plus de CHF 1.2 million par rapport au budget 2025, notamment suite à la tendance à la hausse du nombre de dossiers d'aide sociale. Suivant l'évolution économique et la récession qui pourrait frapper durement notre région exportatrice, il est à craindre qu'après des années de stabilisation, la facture sociale augmente significativement. Le budget fourni par le canton reste cependant prudent.

En ce qui concerne les recettes, si l'exercice comptable 2024 s'est révélé bénéficiaire grâce à une fiscalité particulièrement favorable, il est malheureusement à craindre qu'elle ne soit pas durable. En effet, au niveau de l'impôt sur les personnes morales (IPM), qui a une forte volatilité, l'exercice 2026 ne devrait pas bénéficier de taxations de régularisation significatives. De plus, la mesure temporaire d'écrtage décidée par les autorités cantonales ne sera plus d'actualité. Ce mécanisme, qui a rapporté près de CHF 3.5 millions en 2024 et probablement autant en 2025, a été remplacé par une modification du calcul de la péréquation des ressources faisant passer le coefficient de correction des écarts de 40% à 45%. L'effet favorable sur la part péréquative perçue par La Chaux-de-Fonds devrait être d'environ CHF 700'000.-. Il est cependant à noter que le montant de l'écrtage étant compatibilisé dans les revenus fiscaux, un effet pervers se fait jour dans les exercices suivants, baissant les montants reçus au titre de

la péréquation des ressources. Compte tenu de la conjoncture très incertaine, les prévisions fiscales pour l'établissement du budget 2026 ont été prudentes avec un IPM en contraction (CHF 18.7 millions), et un impôt sur les personnes physiques (IPP) en légère augmentation (CHF 81.3 millions), notamment de par une augmentation du nombre de contribuables. Quant à l'impôt sur les personnes frontalières (CHF 16.5 millions), il devrait être stable après des années de progression. Les effets de la taxe douanière de 39% imposée aux importations suisses aux USA pourraient être significatifs pour notre région et singulièrement notre ville tout comme l'est déjà le franc fort. Dans cette situation incertaine, le budget prévoit un prélèvement de CHF 2.1 millions à la réserve de politique conjoncturelle afin d'atténuer les conséquences financières qui ont été intégrées par précaution dans le présent budget.

Malgré une situation géopolitique instable, le Conseil communal est déterminé à poursuivre une politique d'investissement ambitieuse dans une perspective de long terme. Ainsi, en plus de l'entretien courant des infrastructures, d'importants chantiers devraient se poursuivre ou se déployer en 2026. Nous pouvons citer le réaménagement de la rue des musées, des parcs des Musées et des Crêtets, la construction du centre des archives (CAP), ainsi que la rénovation des anciens abattoirs et de l'Hôtel de ville. Le montant global investi devrait être de CHF 48.6 millions, soit CHF 37 millions pour les investissements soumis au frein à l'endettement et CHF 11.6 millions pour les non-soumis qui concernent essentiellement l'approvisionnement en eau potable et le traitement de la STEP. Il est à noter que dans le plan financier et des tâches (PFT), le montant annuel des investissements futurs devrait fléchir pour se stabiliser à environ CHF 30 millions.

Le Conseil communal est convaincu que malgré la crise géopolitique et économique, notre collectivité doit continuer d'investir pour son avenir et une qualité de vie attractive tout en ayant une politique sobre et parcimonieuse dans le fonctionnement de l'administration et des institutions communales, mais en garantissant une haute qualité des prestations fournies.

2. COMPTE DE RESULTATS

2.1 Comparaison Budget 2026 - Budget 2025 - Comptes 2024

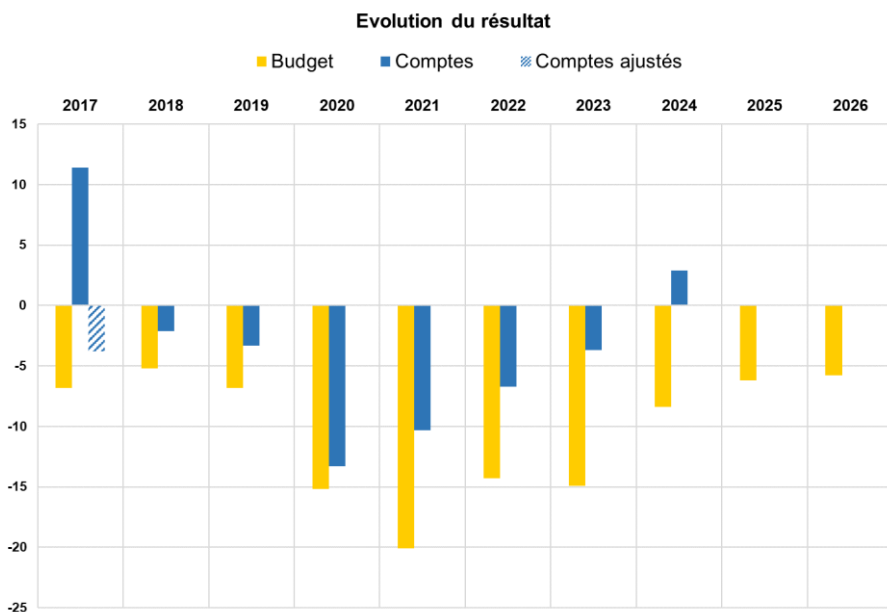
	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Variation BU26 / BU25	Variation BU26 / CO24
Charges d'exploitation	283'118'540	280'933'620	276'871'130	2'184'920	6'247'410
30 Charges de personnel	129'046'120	128'450'860	124'923'095	595'260	4'123'025
31 Biens, services, autres charges exploitation	43'448'110	43'039'630	44'609'216	408'480	-1'161'106
33 Amortissements patrimoine administratif	24'712'550	24'562'820	24'725'899	149'730	-13'349
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'342'890	1'337'580	2'048'788	5'310	-705'898
36 Charges de transfert	43'315'620	41'496'720	39'992'959	1'818'900	3'322'661
39 Imputations Internes	41'253'250	42'046'010	40'571'172	-792'760	682'078
Revenus d'exploitation	-269'329'800	-261'366'890	-270'649'087	-7'962'910	1'319'287
40 Revenus fiscaux	-121'552'000	-121'850'000	-131'363'145	298'000	9'811'145
41 Revenus régaliens et de concessions	-377'260	-207'140	-211'736	-170'120	-165'524
42 Taxes et redevances	-39'388'780	-38'630'930	-39'945'235	-757'850	556'455
43 Revenus divers	-6'995'400	-344'000	-464'733	-6'651'400	-6'530'667
45 Prélèvement s/fonds et financements spéciaux	-2'708'500	-2'543'410	-1'952'196	-165'090	-756'304
46 Revenus de transfert	-57'054'610	-55'745'400	-56'140'869	-1'309'210	-913'741
49 Imputations internes	-41'253'250	-42'046'010	-40'571'172	792'760	-682'078
Résultat provenant des activités d'exploitation	13'788'740	19'566'730	6'222'043	-5'777'990	7'566'697
34 Charges financières	13'342'620	14'565'950	16'412'915	-1'223'330	-3'070'295
44 Revenus financiers	-14'231'150	-21'182'900	-20'453'513	6'951'750	6'222'363
Résultat provenant de financements	-888'530	-6'616'950	-4'040'597	5'728'420	3'152'067
Résultat opérationnel	12'900'210	12'949'780	2'181'445	-49'570	10'718'765
48 Prélèvement préfinancements	-61'200	-61'200	-61'200	0	0
48 Prélèvement réserve politique conjoncturelle	-2'100'000	-1'700'000	0	-400'000	-2'100'000
48 Prélèv. réserve liée au retraitement PA	-4'972'330	-4'972'330	-4'972'282	0	-48
Résultat extraordinaire	-7'133'530	-6'733'530	-5'033'482	-400'000	-2'100'048
Résultat total (déficit)	5'766'680	6'216'250	-2'852'037	-449'570	8'618'717

* Prélèvements à la réserve de politique conjoncturelle de 2.1 millions au budget 2026, 1.7 million au budget 2025 et 0 aux comptes 2024.

Le compte de résultats présente un budget 2026 déficitaire de CHF 5'766'680.-. En comparaison avec le budget 2025, le déficit est inférieur de CHF 449'570.-.

Les revenus extraordinaires correspondent au prélèvement de CHF 2.1 millions à la réserve de politique conjoncturelle (CHF 1.7 million au budget 2025) et au prélèvement annuel à la réserve de réévaluation pour amortissements supplémentaires liés à la réévaluation des biens du patrimoine administratif de CHF 5 millions.

L'évolution des comptes et des budgets au cours des dernières années est la suivante :



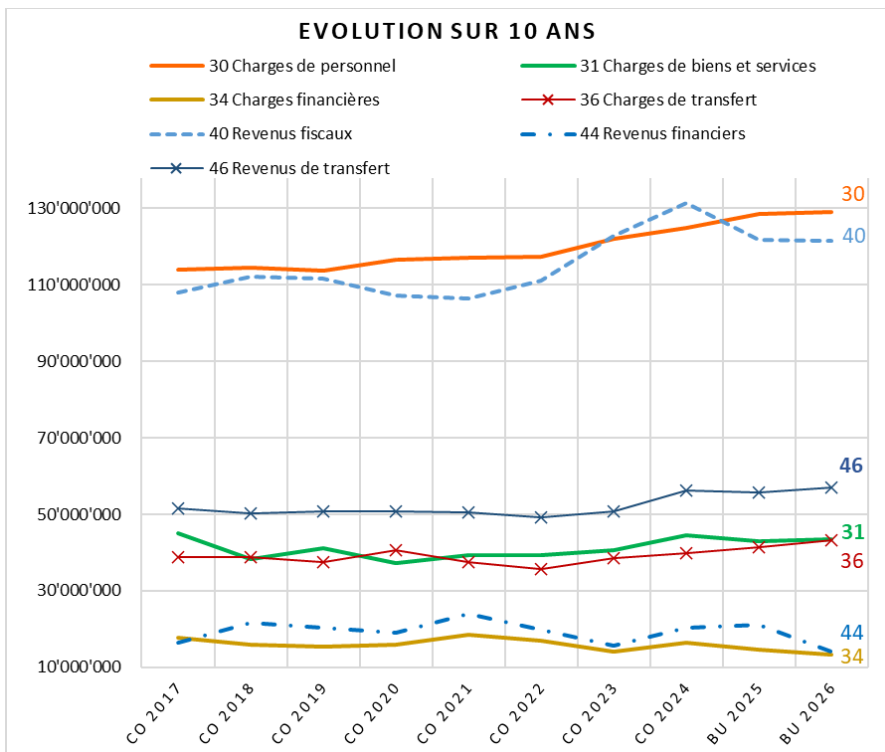
Depuis 2021, la situation financière de la ville s'améliore avec une tendance à la baisse des déficits budgétés. Cette amélioration se concrétise également dans les comptes.

Cette évolution suscite les commentaires suivants :

- Le bénéfice des comptes 2017 est lié au remboursement exceptionnel de l'ex-caisse de pension du personnel d'un montant de CHF 15.2 millions (sans ce remboursement, le déficit aurait été de CHF 3.8 millions).
- En 2020, suite à la réforme fiscale cantonale, les comptes se sont fortement détériorés (déficit de CHF 13.3 millions).

- En 2024, première année de la péréquation pour la compensation des charges géotopographiques améliorant les recettes pour plus de CHF 4.5 millions.
- Les comptes 2024 comprennent également la part à l'écrêtement de l'impôt des personnes morales pour près de 3.5 millions.

L'évolution des principales rubriques est la suivante :



D'une manière générale, nous constatons une augmentation des recettes et une maîtrise des charges. L'évolution détaillée de ces rubriques est présentée ci-après.

2.2 Charges de personnel

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Variation par rapport au budget 2025 %
	CHF	CHF	CHF	
300 Autorités et commissions	1'711'030	1'667'580	1'735'101.98	2.61
301 Salaires personnel administratif et d'exploitation	60'338'840	59'686'820	57'542'692.95	1.09
302 Salaires des enseignants	41'611'160	40'838'010	39'950'422.70	1.89
303 Travailleurs temporaires	51'600	51'600	10'656.00	0.00
304 Allocations	1'778'450	1'796'020	1'857'186.95	-0.98
305 Cotisations de l'employeur	22'507'600	23'302'230	22'727'943.70	-3.41
309 Autres charges de personnel	1'047'440	1'108'600	1'099'090.84	-5.52
30 Total	129'046'120	128'450'860	124'923'095.12	0.46

L'augmentation des charges de personnel par rapport au budget 2025 et aux comptes 2024 s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- l'octroi des échelons quantitatifs et qualitatifs pour un montant d'environ CHF 0.8 million par année pour le personnel communal;
- l'adaptation à l'IPC qui entraîne une hausse de la grille salariale de 0.2 point au 1^{er} janvier 2026 (+ 1.1 point lors du budget précédent) pour le personnel communal estimée à CHF 150'000.- ;
- la baisse des charges sociales liées à la baisse prévue des cotisations de prévoyance professionnelle pour le budget 2026 estimées à CHF 850'000.-;
- une hausse de l'effectif (voir tableau ci-dessous).

De manière générale, les effectifs inclus dans les budgets et comptes évoluent comme suit :

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Variation BU26 / BU25
	EPT	EPT	EPT	EPT
Personnel relevant de l'échelle communale	650.11	641.52	620.33	8.59
Personnel relevant de l'échelle cantonale	381.76	370.58	374.05	11.18
- Enseignants	369.31	358.13	361.60	11.18
- Orthophonistes	9.45	9.45	9.45	0.00
- OPCMN (protection civile)	3.00	3.00	3.00	0.00
Total des EPT	1031.87	1012.10	994.38	19.77

L'effectif du personnel augmente de près de 20 EPT par rapport au budget 2025. Cette augmentation s'explique par diverses variations, notamment l'augmentation de postes à l'Ecole et au Service de la jeunesse (hausse des places pour les tables de midi ainsi que pour le pré et parascolaire conformément à la décision du Conseil général).

L'augmentation par rapport aux comptes 2024 est notamment liée à la hausse des postes au Service de la Jeunesse, à l'effectif complet SISMN (qui comprend les postes vacants des aspirant-e-s) et des postes momentanément non repourvus. A cela s'ajoute le nombre d'EPT nécessaire avec l'ouverture supplémentaire de classes.

Services	Budget 2026		Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2024	
	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts
110	3.80	363110.00	3.80	379550.00	3.80	370920.00	3.80	374511.45
121	3.10	356750.00	3.00	316970.00	3.00	310040.00	3.04	318385.15
122	1.00	164820.00	1.00	163650.00	1.00	150720.00	0.94	158660.90
124	1.00	170780.00	1.00	169480.00	1.00	166590.00	1.00	167675.50
126	3.40	349470.00	3.40	343280.00	3.40	339640.00	3.23	328680.30
130	7.40	679000.00	7.30	660940.00	7.38	657970.00	7.43	701237.05
200	25.35	2487200.00	25.75	2468000.00	24.95	2313110.00	24.75	2351700.75
201	7.44	597600.00	7.44	597800.00	7.44	601300.00	7.20	595308.50
240	0.20	17400.00	0.20	17100.00	0.20	19200.00	0.20	17107.85
301	51.55	4596080.00	51.05	4518640.00	51.05	4502540.00	50.49	4540114.80
311	1.75	184480.00	1.75	193720.00	1.75	190480.00	1.75	189603.80
430-455	422.04	46440720.00	411.01	45676200.00	416.81	44835510.00	415.41	44849759.55
482	3.62	402050.00	3.62	387610.00	3.72	398870.00	3.60	379801.25
483	10.79	1343160.00	10.79	1350680.00	10.79	1319940.00	10.79	1324903.65
490	2.12	212800.00	1.92	193820.00	1.40	153070.00	1.78	183940.40
500	2.08	232190.00	2.08	229050.00	2.08	221440.00	2.08	235297.75
501	22.00	2013770.00	22.00	2011300.00	22.00	1990900.00	21.72	1992465.05
502	7.46	683820.00	7.46	694750.00	7.46	690160.00	7.36	675320.40
505	1.30	124360.00	1.30	120690.00	1.30	115320.00	0.87	121911.25
510	5.40	451350.00	5.40	459750.00	5.40	448850.00	5.40	446711.55
511	6.60	740100.00	6.60	739780.00	6.72	706400.00	6.71	720711.80
512	5.55	537850.00	5.45	523320.00	5.65	523250.00	5.58	479779.30
513	10.15	1074840.00	10.15	1062280.00	10.35	1081810.00	10.09	1055068.10
514	6.55	683960.00	6.55	690190.00	6.25	665930.00	6.34	693603.25
515	10.00	858870.00	9.80	801030.00	9.80	793540.00	9.65	824767.80
520	4.20	462450.00	3.20	351290.00	3.20	345140.00	3.19	334817.40
521	5.90	494820.00	5.90	515880.00	5.90	510720.00	5.90	502254.20
524	4.00	339580.00	4.00	337620.00	4.00	327440.00	3.42	342727.20
525	11.05	1079470.00	11.05	1027500.00	10.80	988990.00	10.55	971216.65

Services	Budget 2026		Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2024	
	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts
550-552	92.87	8'004'800.00	85.38	7'450'300.00	79.51	6'847'610.00	79.83	7'135'517.60
600	10.60	1'044'010.00	10.60	1'029'200.00	10.70	1'027'000.00	10.65	1'049'565.40
620	8.70	887'270.00	8.70	892'700.00	8.60	880'300.00	8.66	890'041.75
621	1.50	134'280.00	1.50	134'340.00	1.50	136'500.00	1.50	140'596.40
700	3.10	351'900.00	3.10	350'500.00	3.10	343'700.00	3.10	348'751.65
701	12.35	1'269'390.00	9.90	1'012'850.00	9.90	1'001'500.00	10.07	1'040'827.15
708	137.83	12'007'700.00	139.47	12'001'300.00	143.32	11'983'300.00	139.59	11'590'046.70
720	6.00	613'860.00	6.00	607'030.00	6.00	604'280.00	5.13	548'547.45
725	1.00	69'500.00	1.00	87'600.00	1.00	86'700.00	1.00	86'643.25
755	15.62	1'658'880.00	16.58	1'742'100.00	16.90	1'789'130.00	16.77	1'799'436.70
860	28.60	3'000'530.00	29.50	3'133'970.00	29.50	3'079'570.00	28.37	2'901'870.45
870-871	61.50	5'768'530.00	61.00	5'772'070.00	56.00	5'318'600.00	50.25	5'090'918.65
875	2.40	207'750.00	2.40	236'590.00	2.50	232'220.00	2.19	213'494.50
890	3.00	346'400.00	3.00	340'400.00	3.00	329'250.00	3.00	329'239.50
Total	1'031.87	103'507'650.00	1'012.10	101'792'820.00	1'006.00	98'899'450.00	994.38	99'043'539.75
Salaires du personnel en formation		1'419'560.00		1'602'030.00		1'617'290.00		1'625'637.05
Salaires CC (actuels et anciens)		1'711'030.00		1'667'580.00		1'704'650.00		1'735'101.98
Personnel temporaire		51'600.00		51'600.00		51'600.00		10'656.00
Cotisations patronales, autres charges		24'213'880.00		25'050'330.00		24'379'830.00		24'428'888.29
Primes		130'000.00		130'000.00		130'000.00		135'053.65
Echelons qualitatif		200'000.00		200'000.00		180'000.00		0.00
Allocations pour formateurs d'apprentis		34'200.00		28'500.00		0.00		0.00
Variation heures supplémentaires et vacances		0.00		0.00		0.00		0.00
Vacances délai résiliation		-400'000.00		-340'000.00		-300'000.00		-23'400.00
Remboursement des assurances		-1'821'800.00		-1'732'000.00		-1'673'000.00		-2'032'381.60
Total charges de personnel (30)		129'046'120.00		128'450'860.00		124'989'820.00		124'923'095.12

*Effectif à plein temps sans les apprenti-e-s et les stagiaires.
**A partir du budget 2024, les aspirants (à au budget 2024) sont présentés sous personnel en formation.

2.3 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Variation par rapport au budget 2025
	CHF	CHF	CHF	%
310 Charges matériel et marchandises	6'197'820	6'288'380	6'055'461.00	-1.44
311 Immobilisations non portées à l'actif	1'147'090	1'197'590	928'092.47	-4.22
312 Alimentation et élimination	5'129'450	5'173'700	5'530'738.52	-0.86
313 Prestations de services et honoraires	19'279'500	19'118'330	18'794'932.64	0.84
314 Gros entretien et entretien courant	4'106'380	4'081'000	4'161'632.18	0.62
315 Entretien biens meubles et immobilisations incorporelles	2'671'110	2'631'220	2'998'194.97	1.52
316 Loyers, leasing, baux à ferme, frais d'utilisation	1'717'970	1'705'080	1'681'122.78	0.76
317 Dédommagements	951'950	943'770	953'147.03	0.87
318 Réévaluations sur créances	3'071'550	2'721'650	3'384'488.52	12.86
319 Autres charges d'exploitation	-824'710	-821'090	121'405.70	0.44
31 Total	43'448'110	43'039'630	44'609'215.81	0.95

Par rapport au budget 2025, les charges de cette rubrique sont stables et maîtrisées.

La rubrique 312 Alimentation et élimination prend en considération une baisse estimée des coûts énergétiques.

Pour la rubrique réévaluations sur créances (318), soit les pertes sur débiteurs, il est constaté une hausse des débiteurs au contentieux ainsi que des poursuites aboutissant à des actes de défaut de biens.

La rubrique diverses charges d'exploitation (319) comprend au budget 2026 l'enregistrement d'un écart statistique de CHF -0.9 million pour la prise en compte globale d'un écart entre les comptes et le budget pour la rubrique 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation.

2.4 Amortissements du patrimoine administratif

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Variation par rapport au budget 2025
	CHF	CHF	CHF	%
330 Immobilisations corporelles PA	23'441'970	23'496'320	23'270'818.56	-0.23
332 Immobilisations incorporelles PA	1'270'580	1'066'500	1'455'080.73	19.14
33 Total	24'712'550	24'562'820	24'725'899.29	0.61

Les amortissements des immobilisations augmentent légèrement par rapport au budget 2025. Cette hausse est due aux investissements plus importants réalisés ces dernières années. Pour les immobilisations incorporelles, il s'agit principalement des amortissements des frais d'étude pour la patinoire et le centre des archives ainsi que la participation à Capitale culturelle suisse.

Les amortissements comprennent les amortissements supplémentaires dus aux réévaluations du patrimoine administratif qui sont compensés par un prélèvement à la réserve de réévaluation prévue à cet effet. Le prélèvement, comptabilisé en revenus extraordinaires (48), s'élève chaque année à CHF 5 millions.

2.5 Charges financières

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Variation par rapport au budget 2025
	CHF	CHF	CHF	%
340 Charges d'intérêts	9'311'000	9'932'000	9'911'990.52	-6.25
341 Pertes réalisées PF	0	0	1'704'000.00	0.00
342 Frais d'acquisition de capitaux et frais administratifs	130'000	100'000	130'943.20	30.00
343 Charges pour les biens-fonds PF	2'849'620	3'234'450	2'761'812.10	-11.90
344 Réévaluations immobilisations PF	1'051'000	1'297'500	1'904'169.38	-19.00
349 Autres charges financières	1'000	2'000	0.00	-50.00
34 Total	13'342'620	14'565'950	16'412'915.20	-8.40

Charges d'intérêts

La diminution des charges d'intérêts par rapport au budget 2025 s'explique par la baisse des taux d'intérêts sur le marché financier. Compte tenu des investissements importants envisagés pour 2026, il a été anticipé une hausse de l'endettement.

La stratégie définie par le Conseil communal en matière de renouvellement d'emprunts consiste à privilégier les emprunts à court terme pour environ un

tiers de la dette tout en renouvelant dans la mesure du possible les emprunts à long terme arrivant à échéance.

Charges et réévaluations des biens-fonds PF

Ces charges comprennent les frais d'entretien courants, les assurances et les honoraires de gérance des immeubles, parkings et terrains du patrimoine financier. Depuis les comptes 2023, les travaux de rénovation des biens-fonds du patrimoine financier sont comptabilisés au bilan en immobilisations et présentés en annexe au budget (annexe 8).

2.6 Attributions aux fonds et financements spéciaux

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Solde réserve au 31.12.2024
	CHF	CHF	CHF	CHF
351 Attributions aux fonds et financements spéciaux :				
- Réserve déchets ménages	3'300	0	305'951.18	1'241'412.80
- Réserve déchets entreprise	181'210	145'240	364'777.53	869'538.03
- Fonds forestier	1'000	1'000	5'662.00	226'774.45
- Réserve places stationnement	40'000	43'000	0.00	608'242.50
- Réserve place de jeux	50'000	0	0.00	0.00
- Fonds communal des vélos	67'160	133'870	129'214.00	122'161.15
- Fonds communal des mobilités	134'320	133'870	387'641.00	1'767'486.05
- Fonds à vocation énergétique	865'900	880'600	855'542.47	1'978'828.10
35 Total	1'342'890	1'337'580	2'048'788.18	

Le groupe 35 enregistre des charges qui concernent l'attribution aux diverses réserves autorisées par la législation en matière de finances. Pour respecter la législation en vigueur depuis de nombreuses années, certains centres doivent être partiellement ou totalement autofinancés, raison pour laquelle, une attribution à la réserve (35) ou un prélèvement (45) est effectué en fonction des résultats des chapitres autofinancés.

2.7 Charges de transfert

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Variation par rapport au budget 2025 %
	CHF	CHF	CHF	
360 Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	123'000	124'400	119'282.80	-1.13
361 Dédommagements à des collectivités publiques	27'894'190	26'941'740	26'018'686.47	3.54
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	15'098'430	14'130'580	13'336'090.90	6.85
365 Réévaluations participations PA	200'000	300'000	518'899.00	-33.33
36 Total	43'315'620	41'496'720	39'992'959.17	4.38

Les charges de transfert correspondent à diverses subventions versées à des tiers ainsi qu'aux dédommagements versés à des collectivités publiques. Le détail des subventions figure à l'annexe 6 du budget.

Cette rubrique comprend notamment les participations communales à la facture sociale, au pot commun pour les transports, aux institutions spécialisées, les subventions pour l'accueil préscolaire et parascolaire et aux institutions culturelles.

Pour la rubrique "361 Dédommagements à des collectivités publiques", nous constatons une hausse des charges de la facture sociale de CHF 1.2 million par rapport au budget 2025.

2.8 Revenus fiscaux

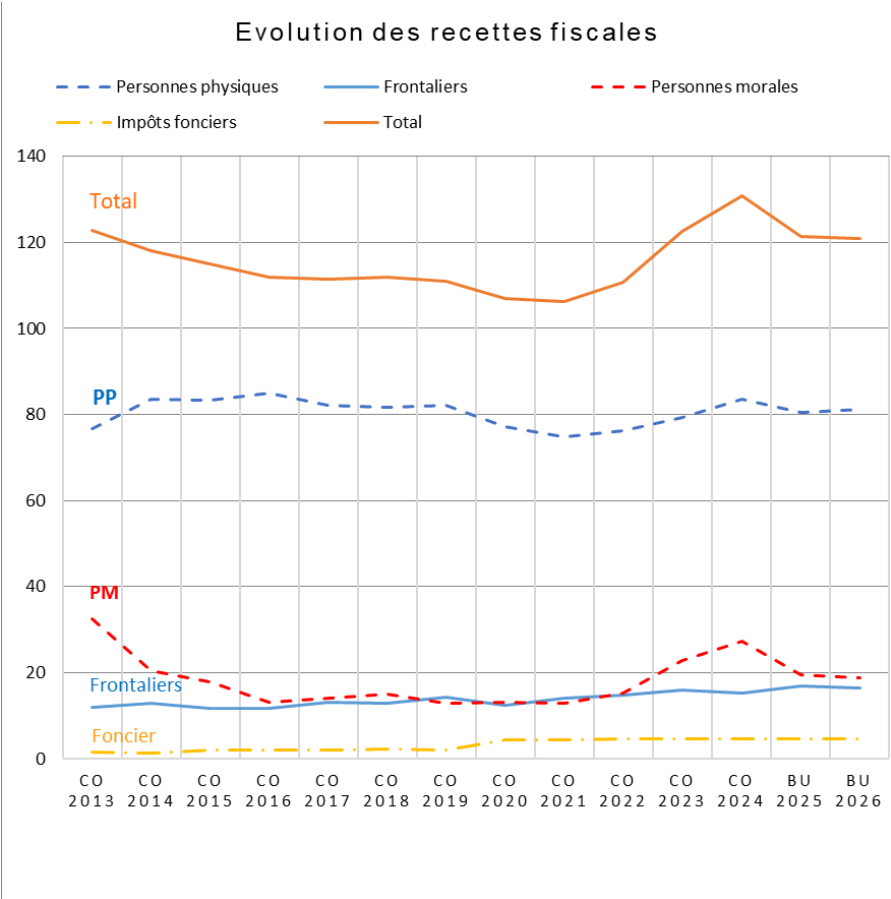
	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Variation par rapport au budget 2025 %
	CHF	CHF	CHF	
400 Impôts directs, personnes physiques	97'739'000	97'409'000	98'901'712.65	0.34
401 Impôts directs, personnes morales	18'735'000	19'401'000	27'414'779.44	-3.43
402 Autres impôts directs	4'533'000	4'563'000	4'494'533.60	-0.66
Revenus fiscaux (contributions)	121'007'000	121'373'000	130'811'025.69	-0.30
403 Impôts sur la possession et sur la dépense	545'000	477'000	552'119.77	14.26
40 Total	121'552'000	121'850'000	131'363'145.46	-0.24

Les impôts sont répartis sur la base de coefficients Etat/Communes qui sont de 125/75 pour tous les impôts à l'exception de la rétrocession pour les frontalier·ère·s où les coefficients sont de 50/150.

Au vu du ralentissement économique, une certaine prudence s'impose au niveau de l'évolution des revenus fiscaux. Les hypothèses retenues pour le

budget 2026 sont une légère hausse pour les personnes physiques, une baisse pour les personnes morales en raison des incertitudes géopolitiques et de la baisse de la conjoncture et une stabilité des frontaliers.

L'évolution des recettes fiscales depuis 2013 est la suivante :



Suite aux réformes fiscales cantonales, une baisse continue des revenus fiscaux a été constatée de 2013 à 2021. Pour rappel, les revenus fiscaux étaient de CHF 123 millions en 2013. A partir des comptes 2022, nous constatons une hausse des recettes fiscales liée notamment à la reprise économique, à l'inflation et à l'augmentation démographique. Cependant, au vu des incertitudes économiques et géopolitiques, il a été anticipé une baisse des revenus fiscaux pour les budgets 2025 et 2026.

2.9 Taxes et redevances

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Variation par rapport au budget 2025
	CHF	CHF	CHF	%
420 Taxes d'exemption	40'000	43'000	0.00	-6.98
421 Emoluments administratifs	703'000	648'500	867'939.89	8.40
424 Taxes d'utilisation et prestations de services	25'658'070	25'311'890	25'441'742.10	1.37
425 Recettes sur ventes	7'074'300	7'050'600	7'213'343.47	0.34
426 Remboursements	2'888'110	2'657'040	3'327'292.73	8.70
427 Amendes	1'211'000	1'211'000	1'106'629.85	0.00
429 Autres taxes	1'814'300	1'708'900	1'988'287.29	6.17
42 Total	39'388'780	38'630'930	39'945'235.33	1.96

Cette rubrique enregistre les recettes provenant d'émoluments administratifs des permis de construire, les frais de sommation et des indemnités de renseignements. Par ailleurs, diverses prestations et taxes des différents services de l'administration communale sont facturées. Il s'agit notamment de la taxe déchets, de la taxe d'épuration, des macarons de la politique de stationnement, des facturations ambulances et des redevances de Viteos. Les ventes (eau, matériel) et les amendes sont également comprises dans ces comptes.

2.10 Revenus divers

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Variation par rapport au budget 2025
	CHF	CHF	CHF	%
430 Revenus d'exploitation divers	359'900	344'000	462'672.69	4.62
439 Autres revenus	6'635'500	0	2'060.00	100.00
43 Total	6'995'400	344'000	464'732.69	1933.55

La forte hausse de cette rubrique est due au changement du plan comptable MCH2 pour les réévaluations du patrimoine administratif. En effet, il a été reclassifié la réévaluation des participations du patrimoine administratif de la rubrique 449 Autres revenus financiers, à la rubrique 439 Autres revenus. Cette rubrique 439 correspond à la réévaluation de la participation Viteos qui est estimée à CHF 6.6 millions au budget 2026 (CHF 6.2 millions au budget 2025).

2.11 Revenus financiers

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Variation par rapport au budget 2025 %
	CHF	CHF	CHF	
440 Revenus des intérêts	1'227'270	1'144'140	1'252'204.64	7.27
441 Gains réalisés PF	1'446'000	2'118'000	1'345'758.65	-31.73
442 Revenus de participations PF	30'000	30'000	30'020.00	0.00
443 Produits des immeubles PF	8'172'760	8'005'500	7'910'881.19	2.09
445 Revenus financiers prêts et participations PA	1'597'200	1'981'750	1'598'262.00	-19.40
447 Produits des biens-fonds PA	1'754'420	1'640'810	1'758'333.06	6.92
448 Produits des biens-fonds loués	2'500	44'700	22'343.50	-94.41
449 Autres revenus financiers	1'000	6'218'000	6'535'709.51	-99.98
44 Total	14'231'150	21'182'900	20'453'512.55	-32.82

Les produits des biens-fonds du patrimoine financier (443) sont constitués majoritairement des loyers et fermages des bâtiments, parkings et terrains du patrimoine financier.

La rubrique 445 comprend notamment le dividende de Viteos de 4% soit CHF 1'558'200.- (budget 2025 de 5% et 4% aux comptes 2024).

Suite au changement de plan comptable MCH2, la réévaluation du patrimoine financier est classifiée dans la rubrique 439.

2.12 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Solde réserves au 31.12.2024
	CHF	CHF	CHF	CHF
451 Prélèvements aux financements spéciaux :				
- Réserve Step	779'070	1'102'810	420'671.80	2'641'786.90
- Eau - réserve	1'650'530	1'235'900	1'424'315.13	2'059'921.55
- Réserve déchets ménages	0	137'000	0.00	1'241'412.80
- Fonds forestier	1'000	1'000	0.00	226'774.45
- Fonds communal des vélos	66'900	66'700	66'700.00	122'161.15
- Fonds Monnaie locale l'Abeille	14'000	0	0.00	0.00
- Fonds les Arts de la rue	0	0	17'459.50	582'540.50
- Fonds à vocation énergétique	197'000	0	23'050.00	1'978'828.10
45 Total	2'708'500	2'543'410	1'952'196.43	

Les prélèvements aux fonds et aux réserves relevant des domaines autofinancés sont effectués afin de respecter la législation en vigueur relative à leur autofinancement partiel ou total et les buts des fonds.

En 2025, il a été constitué un fonds pour la monnaie locale l'Abeille. Ce fonds est destiné à financer les frais de fonctionnement et les investissements nécessaires à l'entretien et à l'évolution du système informatique de la monnaie locale, ainsi qu'à soutenir le commerce local au travers d'autres actions spécifiques. Ce fonds est alimenté par la valeur résiduelle annuelle des cartes non utilisées depuis plus de 2 ans.

2.13 Revenus de transfert

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Variation par rapport au budget 2025
	CHF	CHF	CHF	%
460 Part à des revenus de tiers	227'000	235'000	194'216.00	-3.40
461 Dédommagements de collectivités publiques	12'755'650	12'188'890	11'755'236.37	4.65
462 Péréquation financière et compensation des charges	16'385'320	16'947'650	17'309'228.00	-3.32
463 Subventions des collectivités publiques et des tiers	27'616'640	26'305'460	26'814'307.79	-99.73
469 Autres revenus de transfert	70'000	68'400	67'880.95	-100.00
46 Total	57'054'610	55'745'400	56'140'869.11	2.35

Les dédommagements de collectivités publiques (rubrique 461) comprennent principalement les remboursements d'autres communes pour l'école obligatoire, l'accueil pré et parascolaire ainsi que le service ambulancier et la défense incendie région.

Pour le groupe 462 lié à la péréquation, nous relevons une baisse de la péréquation des ressources malgré la prise en compte de la hausse de 40% à 45% du coefficient de répartition des écarts. Cette baisse est liée à un effet induit par le montant de l'écrtéage reçu en 2024 qui entre pour la première année dans le calcul de la péréquation des ressources.

Le groupe 463 comprend notamment les subventions cantonales obtenues pour les écoles, pour l'aide sociale (guichet unique) et pour l'accueil pré et parascolaire.

2.14 Revenus extraordinaires

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Variation par rapport au budget 2025 %
	CHF	CHF	CHF	
489 Prélèvements capital propre	7'133'530	6'733'530	5'033'482.00	5.94
48 Total	7'133'530	6'733'530	5'033'482.00	5.94

Les prélèvements au capital propre comprennent le prélèvement pour les amortissements supplémentaires liés à la réévaluation du patrimoine administratif (5 millions) et le prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle de CHF 2.1 millions (CHF 1.7 million au budget 2025).

3. COMPTE DES INVESTISSEMENTS

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart BU26 - BU25	Ecart BU26 - CO24
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Investissements soumis au mécanisme de maîtrise des finances					
Investissements bruts	43'352'000.00	40'096'500.00	32'939'290.58	3'255'500.00	10'412'709.42
- Recettes	-6'293'000.00	-6'317'800.00	-3'010'803.01	24'800.00	-3'282'196.99
Investissements nets	37'059'000.00	33'778'700.00	29'928'487.57	3'280'300.00	7'130'512.43
Investissements non-soumis au mécanisme de maîtrise des finances					
Investissements bruts	12'672'000.00	16'268'400.00	8'827'462.07	-3'596'400.00	3'844'537.93
- Recettes	-1'084'000.00	-120'000.00	-1'042'753.45	-964'000.00	-41'246.55
Investissements nets	11'588'000.00	16'148'400.00	7'784'708.62	-4'560'400.00	3'803'291.38
Investissements nets totaux	48'647'000.00	49'927'100.00	37'713'196.19	-1'280'100.00	10'933'803.81

Le détail des investissements figure en annexe 7.

L'art. 9 du règlement communal sur les finances (RCF) limite les investissements en fonction de l'autofinancement. Le calcul de l'autofinancement figure en annexe 10.

L'autofinancement ressortant du budget du compte de résultat s'élève à CHF 4 millions (annexe 10). Les investissements se montant à CHF 48.6 millions, l'insuffisance de financement est ainsi de CHF 44.6 millions. Le Conseil communal propose au Conseil général de renoncer au respect de la limite du degré d'autofinancement afin de pouvoir

réaliser les dépenses d'investissements de CHF 37.1 millions soumis au mécanisme de maîtrise des finances.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, de bien vouloir voter les arrêtés ci-après.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

La chancelière

Théo Huguenin-Elie

Floriane Mamie

ARRETES D'APPROBATION DU BUDGET

Arrêté no 1

LE CONSEIL GENERAL de la Ville de La Chaux-de-Fonds,
vu le rapport du Conseil communal, du 12 novembre 2025;
vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964;
vu la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 24 juin 2014;
vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des
Communes, du 20 août 2014;
vu le règlement communal sur les finances du 20 octobre 2020;
sur la proposition du Conseil communal,
arrête :

Article premier – ¹ Un crédit budgétaire global de CHF 7'331'000.- est accordé au Conseil communal pour les crédits d'engagement bruts inférieurs ou égaux à CHF 250'000.- inclus dans la liste détaillée figurant dans les tableaux relatifs aux investissements inscrits au budget 2026. Les subventions et recettes éventuelles seront portées en diminution du présent crédit.

² Le montant indiqué à l'alinéa 1 est composé des éléments suivants :

Crédit soumis au mécanisme de maîtrise des finances	CHF	4'936'000.00
Crédits financés non soumis, financés par des taxes	CHF	2'395'000.00
	CHF	7'331'000.00

Article 2 – Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

Article 3 – Le Conseil communal est autorisé à conclure les emprunts nécessaires au financement de ces crédits.

Article 4 – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 16 décembre 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL	
Le Président	Le secrétaire
Frédéric Vaucher	Vincent Pittet

Arrêté no 2

LE CONSEIL GENERAL de la Ville de La Chaux-de-Fonds,
vu le rapport du Conseil communal, du 12 novembre 2025;
vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964;
vu la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 24 juin 2014;
vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des
Communes, du 20 août 2014;
vu le règlement communal sur les finances du 20 octobre 2020;
sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier – Un crédit budgétaire total de CHF 1'500'000.- est accordé au Conseil communal pour faire face à des dépenses d'investissements imprévues.

Article 2 – Le montant indiqué à l'article premier est réparti de la manière suivante :

Crédits soumis	CHF 1'400'000.-
Crédits non-soumis	CHF 100'000.-
Total	CHF 1'500'000.-

Article 3 – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 16 décembre 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL	
Le Président	Le secrétaire
Frédéric Vaucher	Vincent Pittet

Arrêté no 3

LE CONSEIL GENERAL de la Ville de La Chaux-de-Fonds,
 vu le rapport du Conseil communal, du 12 novembre 2025;
 vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964;
 vu la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 24 juin 2014;
 vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des
 Communes, du 20 août 2014;
 vu le règlement communal sur les finances du 20 octobre 2020;
 sur la proposition du Conseil communal,
 arrête :

Article premier – Est approuvé le budget de l'exercice 2026, qui comprend :

a) Le compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	CHF	283'118'540.00
Revenus d'exploitation	CHF	-269'329'800.00
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	CHF	13'788'740.00
Charges financières	CHF	13'342'620.00
Revenus financiers	CHF	-14'231'150.00
Résultat provenant de financements (2)	CHF	-888'530.00
Résultat opérationnel (1+2)	CHF	12'900'210.00
Charges extraordinaires	CHF	-
Revenus extraordinaires	CHF	-7'133'530.00
Résultat extraordinaire (3)	CHF	-7'133'530.00
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	CHF	5'766'680.00

b) Le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	CHF	56'024'000.00
Recettes	CHF	-7'377'000.00
Total du compte des investissements	CHF	48'647'000.00

Article 2 – Compte tenu de circonstances extraordinaires et en application de l'art. 9 al. 8 RCF, il est dérogé au mécanisme du calcul du frein à l'endettement mentionné à l'art. 9 al. 6 RCF.

Article 3 – ¹ Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

² Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au Service des communes.

La Chaux-de-Fonds, le 16 décembre 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
 Le Président Le secrétaire
 Frédéric Vaucher Vincent Pittet

25.057

Rapport de la Commission financière

Budget 2026

(du 19 novembre 2025)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Composition de la commission

Pour le PS:	M. Pierre-Alain Borel M. Laurent Duding Mme Monique Gagnebin M. David Houlmann	vice-président
Pour le POP:	M. Mourad Crevoisier Mme Mathilde Reverchon Hans-Moëvi Mme Lara Zender	rapporteure
Pour le PLR:	Mme Sarah Curty M. Cédric Haldimann M. Alain Vaucher	
Pour Les Verts:	M. Grégory Rochat Mme Line Vögtli Demarle M. Michaël Vögtli	président
Pour l'UDC:	M. Jean-Pierre Brechbühler Mme Jennifer Angehrn	

Composition du Conseil communal

M. Théo Huguenin-Elie, président, directeur du dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB)

M. Théo Bregnard, vice-président, directeur du dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI)

M. Jean-Daniel Jeanneret, directeur du dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et de l'informatique (DEFASI)

Mme Ilinka Guyot, directrice du dicastère des ressources humaines, de la jeunesse, des espaces publics et des relations extérieures (DJEPR)

M. Thierry Brechbühler, directeur de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission financière s'est réunie 3 fois dans le cadre de ce budget 2026, les 1^{er} octobre, 11 novembre et 19 novembre 2025. Les sous-commissions se sont réunies les 20 et 21 octobre 2025.

Le Conseil communal in corpore a participé à toutes les séances ainsi que Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du service des finances et Mme Laurence Perrenoud, assistante de direction du DEFASI pour la prise des procès-verbaux.

Présentation générale du budget 2026

Lors de la séance de la commission financière du 1^{er} octobre, le Conseil communal a présenté son budget 2026, prévoyant un déficit de CHF 6.6 millions. Suite à la décision de la commission financière de réimpacter directement dans le budget la diminution de cotisation à la CPCN, voté lors de la session du Grand Conseil du 4 novembre, le déficit a pu être diminué à CHF 5.8 millions (- 850'000 CHF).

Avec le budget modifié, ce dernier présente un déficit moindre que celui de 2025, de CHF 449'570. Il reste cependant supérieur aux comptes 2024, de CHF 8'618'717. Le Conseil communal a expliqué avoir élaboré ce budget 2026 en tenant une attention particulière à une maîtrise des charges la plus fine possible, ainsi qu'en tenant compte du climat d'incertitudes économiques, souhaitant ainsi se montrer prudent sur les recettes fiscales.

Il prévoit cependant pour ces dernières une augmentation de CHF 7'962'910 face au budget 2025.

Le Conseil communal a également décidé de prélever CHF 2.1 millions à la réserve de politique conjoncturelle, portant cette dernière à CHF 2.2 millions au 31 décembre.

Charges

Les charges d'exploitation se portent à CHF 283'118'540. Les centres des charges de personnel et des biens services et marchandises représentent à eux seuls plus de 50% des dépenses.

Charges de personnel

Les charges de personnel se chiffrent pour leur part à CHF 129 millions, ce qui représente une augmentation contenue face au budget 2025, de CHF 595'260. Cette augmentation s'explique principalement par deux facteurs : d'une part la compensation intégrale de l'IPC, ainsi que l'octroi tant des échelons quantitatifs que qualitatifs ; d'autre part par l'augmentation des EPT.

Si l'augmentation des EPT représente 19.77 EPT par rapport au budget 2025, la grande majorité des augmentations découle de l'ouverture de nouvelles classes, ainsi que de nouvelles structures d'accueil extrafamilial, en lien avec l'application de la LAE3. Ces deux facteurs permettent d'expliquer 18.52 EPT sur l'augmentation totale.

Charges de biens, services et marchandises

Les charges de biens, services et marchandises se chiffrent à CHF 43 millions. Si elles présentent une augmentation face au budget 2025 (CHF 408'480), elles restent inférieures aux comptes 2024 de plus de CHF 1.1 millions.

L'augmentation reste contenue et reflète une attention toute particulière à une maîtrise des charges de la part du Conseil communal, ainsi que les effets bénéfiques de la baisse des prix des énergies. Le Conseil communal espère ainsi pouvoir limiter les effets à venir de l'inflation.

Charges de transfert

Les charges de transfert voient une augmentation des dépenses de CHF 1.8 millions. Si les subventions restent contenues, l'augmentation de la facture sociale, découlant de l'augmentation du nombre de dossiers de l'aide sociale, explique en grande partie la variation de ce centre.

Cette situation pourrait être amenée à se reproduire dans les années à venir en lien d'une part avec la récession économique et d'autre part avec l'inflation et l'augmentation du coût de la vie.

Recettes fiscales

Le Conseil communal a souhaité se montrer très prudent en ce qui concerne les recettes fiscales, s'appuyant sur les indicateurs du Canton, ainsi que sur une conjoncture incertaine. Les recettes fiscales prévoient cependant une augmentation face au budget 2025, tout en prévoyant une baisse vis-à-vis des comptes 2024, de CHF 1'319'287.

En ce qui concerne les personnes morales, le Conseil communal a budgété une diminution de CHF 666'000, s'appuyant pour cela sur les incertitudes géopolitiques et la baisse de la conjoncture.

En ce qui concerne les personnes physiques, le Conseil communal a cette fois budgété une légère hausse de CHF 330'000. Cette hausse s'explique par l'évolution démographique, ainsi que par les effets de la reprise économique post-Covid. Le Conseil communal tient néanmoins à rester prudent afin d'anticiper les récessions à venir.

Investissements

Le Conseil communal prévoit des investissements à hauteur de CHF 48.6 millions, dont CHF 4 millions sont autofinancés. Ces investissements sont en lien avec la politique pro-active en matière de grands chantiers menés par la Ville et dont une grande partie des crédits a déjà été validée par le Conseil général.

Cette politique d'investissement est le signal d'une dynamique positive voulue par le Conseil communal depuis plus d'une législature et liée à plusieurs crédits conséquents dus à des infrastructures vieillissantes.

Amendements proposés à la commission financière

Suite à la présentation du budget 2026, les commissaires PLR ont proposé plusieurs amendements, portant sur l'arrêté n° 3, visant à diminuer le déficit du budget de 30%, portant ainsi le déficit à CHF 4 millions. Ces amendements ont été présentés et débattus lors de la séance de la commission financière du 11 novembre, et portent sur plusieurs centres. Suite aux discussions du 11 novembre, les commissaires ont proposé une nouvelle mouture afin de diminuer le déficit du budget d'environ 15%, portant ainsi le déficit à CHF 5 millions. Ce sont ces amendements qui ont été voté par la commission financière et qui figurent dans le tableau ci-dessous.

Dicastère / Centre de profit	Groupe	Libellé	Variation budget 2026 Amélioration (-) / péjoration (+)
TOUS	30	Charges de personnel (-1.25EPT)	-125'000.-
DUSTEB (présidence) / 110 Conseil communal	36	Charges de transfert (suppression de la subvention à la presse écrite)	-75'130.-
DICI / 500 Service des affaires culturelles	36	Charges de transfert (effort de 3% sur la subvention au TPR)	-36'000.-
DEFASI / 610	40	Revenus fiscaux (ajustement impôts PP ou PM)	-500'000.-
DUSTEB / 765 Politique de stationnement	42	Taxes et redevances (élargissement de la zone bleu et de la zone horodateurs)	-150'000.-
Total amendements PLR			-786'130.-

La commission financière se prononce défavorablement, par 5 voix pour et 10 refus sur l'amendement PLR portant sur la diminution des charges de personnel (-1.25 EPT).

La commission financière se prononce défavorablement, par 5 voix pour et 10 refus sur l'amendement PLR portant sur la suppression de la subvention à la presse écrite, à hauteur de CHF 75'130.-.

La commission financière se prononce défavorablement, par 5 voix pour et 10 refus sur l'amendement PLR portant sur la diminution de la subvention au TPR de 3%, soit CHF 36'000.-.

La commission financière se prononce favorablement, par 14 voix pour et 1 abstention sur l'amendement PLR portant sur l'ajustement des revenus fiscaux, à hauteur de CHF 500'000.-.

La commission financière se prononce favorablement, par 13 voix pour et 2 abstentions sur l'amendement PLR portant sur l'augmentation des taxes et

redevances, à hauteur de CHF 150'000.- , afin d'élargir la zone bleue et la zone horodateurs.

Les deux amendements PLR qui ont été approuvés par la commission financières sont transformés en amendements de la commission financière et sont présentés au Conseil général en complément du présent rapport.

Prises de position des représentant-e-s des groupes

Préavis du groupe PS

Si les commissaires PS sont satisfaits que les finances communales affichent aux comptes 2024 un bénéfice, l'imprévisibilité du président américain accompagné de nombreux soubresauts isolationnistes à l'échelle mondiale constituent de nouveaux défis.

La fragilité financière de la Ville demeure, en raison de flux externes et d'évolutions conjoncturelles qui affectent nos recettes. S'ajoute la difficulté à maintenir un haut niveau d'emplois sur le territoire corrélées à des contributions fiscales des entreprises durablement réellement cohérentes avec cette dynamique du moins au niveau des finances communales.

Nous relevons les efforts consentis pour maintenir une trajectoire positive, notamment grâce aux investissements proposés, essentiels au développement régional. Par ailleurs, nous soulignons la nécessité de soutenir modestement les structures associatives qui offrent un service de proximité et un appui indispensable aux personnes les plus précarisées de notre ville. Leur action contribue directement à la cohésion sociale et allège la pression sur les dispositifs publics tout en renforçant la capacité collective à faire face aux difficultés croissantes.

En conclusion, les commissaires PS soutiennent le projet de budget 2026 amendé et appellent à une gestion prudente, solidaire et responsable des finances et une consolidation durable des recettes. Cette approche renforcera l'attractivité de La Chaux-de-Fonds et soutiendra son développement au bénéfice de toutes et tous.

Préavis du groupe POP

Dans le contexte général anxiogène, il est difficile d'aborder l'avenir avec sérénité, c'est pourtant le but d'un budget. Le POP se bat pour que la Ville continue sa politique de développement et continue à investir dans les différentes infrastructures nécessaires à la population.

Nous notons l'effort des services au maintien des coûts BSM. Les EPT sont augmentés au strict minimum notamment en lien avec la loi cantonale sur la LAE3. Nous faisons confiance à l'exécutif pour sa gestion des ressources

humaines en regard des contraintes budgétaires. Néanmoins, la grande majorité des services reste sous-dotée pour le travail demandé. Notre groupe salue la révision du RGPA, mais reste attentif à l'évolution de la revalorisation des salaires. Nous attendons avec impatience la suite de la réponse à notre postulat de 2021 en ce qui concerne la grille salariale.

Nous ne pouvons que constater que les charges de transfert ne suivent pas l'évolution générale du renchérissement et espérons qu'à l'avenir elles pourront être indexées comme le sont d'autres postes de ce budget. A ce propos, notre postulat interpartis de 2023 reste toujours sans réponse.

Il est pour nous hors de question d'envisager une baisse des services à la population, dans un monde où l'écart des richesses ne cesse de croître. Pour nous, dans ce contexte, la ville a un rôle de 1^{er} plan à jouer afin de combattre les inégalités. Le groupe POP remercie tous les collaborateurs pour leur engagement et acceptera le Budget.

Préavis du groupe PLR

Les commissaires PLR remercient les services de la Ville pour l'élaboration du budget 2026. Nous ne pouvons ignorer la réalité : malgré une évolution annoncée positive, cette-dernière repose à nouveau sur des prélèvements extraordinaires et masque un déséquilibre structurel inquiétant.

Les charges de personnel poursuivent leur hausse (+1.4 mio par rapport au budget 2025, près de +5 mio par rapport aux comptes 2024), alors même que la population n'augmente pas au même rythme. La dynamique des EPT reste ainsi disproportionnée au regard de l'évolution démographique et financière de la Ville.

Les commissaires PLR sont venus avec des amendements concrets visant à améliorer d'une part les recettes et d'autre part réduire les charges, tant au niveau des charges de transfert que des charges structurelles. Les propositions raisonnables, destinées à diminuer les charges, ont toutefois été refusées par la commission, ce que nous regrettons fortement.

Nous déplorons également l'absence de stratégie pour maîtriser durablement les dépenses, notamment par des synergies intercommunales ou un rapprochement renforcé avec Le Locle, indispensables pour assurer la pérennité financière de nos collectivités.

Dans ce contexte, les commissaires PLR estiment que les perspectives financières de la Ville demeurent préoccupantes.

Les commissaires PLR s'abstiendront sur le budget 2026.

Préavis du groupe Les Verts

Bien que le budget 2026 soit légèrement moins déficitaire que l'an dernier, il doit nous engager à trouver des solutions pour atténuer l'impact des incertitudes économiques internationales, des mesures d'allégement budgétaire 2027 de la Confédération et des charges de transferts du Canton.

L'augmentation de la facture sociale est préoccupante puisqu'elle est le reflet d'une précarisation grandissante de la population. Sur ce point, il est de notre responsabilité de veiller à ce que les écarts de richesses ne se creusent pas davantage et que les prestations sociales ne soient pas démantelées faute de moyens. Il est pour nous essentiel de résister à la tentation d'adopter des réformes fiscales qui réduiraient encore davantage nos recettes, et de chercher de nouvelles pistes pour les accroître.

La baisse du prix des énergies et la limitation des charges au niveau des BSM doivent nous inciter à poursuivre nos efforts pour utiliser nos ressources avec sobriété, y compris en optimisant notre gestion et l'impact environnemental du numérique.

Nous soutenons la politique d'investissement de la ville pour améliorer la qualité de vie et favoriser un développement durable, contribuant ainsi à son attractivité. Cette démarche est rendue possible par l'action des services communaux et toutes les collaboratrices et collaborateurs dans un contexte de ressources humaines et financières limitées. Nous les remercions chaleureusement pour leur implication tout au long de l'année.

Préavis du groupe UDC

Les commissaires UDC expriment leur préoccupation à la lecture du budget 2026, qui prévoit un déficit de CHF 5,8 millions, ceci malgré un prélèvement de 2,1 millions à la réserve de politique conjoncturelle.

Il n'est jamais satisfaisant de constater qu'un budget présente un déficit aussi conséquent. C'est pourquoi nous estimons indispensable d'agir pour en limiter l'ampleur, en soutenant une large majorité des amendements proposés par la droite. Ces mesures permettraient de réduire significativement la perte et de rendre ce budget 2026 acceptable pour l'UDC. A défaut, nous nous abstiendrons, car pour nous, un déficit de CHF 5,8 millions ne saurait être considéré comme recevable.

Nous avons observé ces dernières années que les résultats des comptes se révèlent généralement meilleurs que les prévisions budgétaires, ce qui est encourageant. Toutefois, cela ne justifie pas d'adopter un budget si déficitaire.

La réduction du déficit, et plus encore de la dette, constitue un enjeu majeur pour la pérennité financière de notre ville. Il est essentiel de tout mettre en œuvre pour diminuer cette dette, afin d'éviter d'être pénalisés par les institutions financières lors de futurs emprunts. C'est à cette condition que nous pourrions garantir un avenir stable et prospère à notre commune, en lui permettant de se développer et d'améliorer durablement la qualité de vie de ses habitants.

Nous resterons très attentifs à ces aspects au cours des prochaines années.

Adoption des rapports des sous-commissions

Les rapports des sous-commissions sont adoptés à l'unanimité des membres présent.e.s.

Approbation du budget 2026

Le budget 2026 tel que présenté par le Conseil communal est approuvé par 10 voix pour et 5 abstentions.

Adoption du rapport de la Commission financière

Le rapport de la Commission financière est adopté à l'unanimité des membres présent.e.s.

Remerciements

La Commission financière tient à remercier chaleureusement toutes les collaboratrices et collaborateurs de la ville de La Chaux-de-Fonds, pour leur travail.

La Commission financière remercie les membres du Conseil communal ainsi que Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du service des finances, pour leur participation aux séances de la Commission financière et la qualité de leurs réponses.

La Commission financière remercie également Mme Laurence Perrenoud pour la qualité de ses procès-verbaux et pour l'organisation de la collation qui a été très appréciée.

Pour la Commission financière
Lara Zender
Rapporteuse

Rapport de la sous-commission du budget 2026

Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB)

Composition de la sous-commission

Membres :	Monsieur Mourad Crevoisier	POP (rapporteur)
	Monsieur Cédric Haldimann	PLR
	Monsieur Michael Vögtli	Les Verts

La sous-commission s'est réunie le lundi 20 octobre 2025, en présence de M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, chef de dicastère, de Mme Sarah Steinweg Clark, administratrice, et des chef-fe-s de services, adjoint-e-s et responsables suivants :

- Centres 200, 201, 210, 211, 212 et 240 : Mme Sophie Jacopin (adjointe à la cheffe de service, responsable de la Gérance communale) et M. Fernando Soria (administrateur) pour le Service des bâtiments et du logement.
- Centres 701, 712, 720 et 721 : MM. Marc Arlettaz (chef de service) et Didier Gretillat (responsable administratif de la station d'épuration des eaux - STEP) pour le Service technique
- Centres 150, 250, 755, 765 et 875 : M. Patrick Jobin (chef de service) et ses adjoints Mme Angélique Nobs (urbaniste communale et responsable du secteur planification) et M. Yoan Vuillemez (responsable du secteur permis de construire) ainsi que Mme Sylvie Pipoz (déléguée à la valorisation du patrimoine) pour le Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement.

Remarques générales

En préambule, le Chef de dicastère revient sur le fonctionnement des différents services. Le secteur signalisation est dorénavant entièrement intégré au service technique, et sera étoffé par l'engagement d'un-e collaborateur-trice, poste autofinancé et figurant au budget. Au niveau du Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement, la nouvelle structure donne entière satisfaction. S'agissant du Service des bâtiments, un responsable des gérants techniques a été nommé afin de renforcer ce secteur, toujours fortement sollicité.

Quant aux services liés à la présidence, il est à noter que la Chancellerie fonctionne parfaitement. En ce qui concerne le Service de la communication, il est à relever qu'un poste de photographe/graphiste est actuellement au concours suite au départ d'une collaboratrice.

100 / Conseil général

Aucune remarque.

110 / Conseil communal

S'agissant de la fin de la cotisation à NEXPO, il est indiqué qu'il y avait jusqu'ici un intérêt stratégique à adhérer à ce projet d'exposition nationale. Le Conseil fédéral ne l'a cependant pas retenu. La structure étant actuellement en veille, la ville a choisi de devenir membre passif pour CHF 500.-/année.

Un commissaire s'enquiert du montant destiné à soutenir la presse écrite et émet la crainte que cette aide devienne pérenne. Il est répondu que les relations sont empreintes de confiance et de respect tant avec ArcInfo qu'avec le Ô et que l'activité des deux titres permet un traitement positif et objectif de l'actualité de notre ville. Il est important de conserver plusieurs organes de presse couvrant les actualités des Montagnes.

121 / Chancellerie

La cheffe de service rappelle que la Chancellerie forme désormais un-e apprenti-e chaque année.

La révision du système des 35 commissions que compte la ville en réponse à la motion déposée par le bureau du Conseil général, mobilisera le service dans les prochains mois. Les discussions ont lieu pour l'instant au sein du bureau, avant d'être soumises aux groupes politiques.

La Chancelière souligne le bon fonctionnement du dispositif permettant de recourir à du personnel auxiliaire lors des manifestations, dispositif qui sera renforcé en 2026. À la question des modalités de recrutement, il est précisé que l'emploi de mineurs reste difficile en raison des horaires tardifs, mais que le système répond à une demande sociale, notamment de jeunes en année de transition ou en étude.

Le remplacement de l'outil de gestion des séances du Conseil communal constitue également un dossier prioritaire ; la recherche d'une nouvelle solution est en cours, mais s'avère complexe.

La préparation de Capitale culturelle aura un impact majeur sur la Chancellerie en 2026. Un nouveau poste est ainsi mis au concours afin

d'assurer la coordination entre les services de la ville et l'organisation de l'événement.

126 / Communication

Le budget reste stable au niveau du compte de résultat. Le chantier de refonte complète du site Internet de la Ville, devenu nécessaire, débutera en 2026. Un comité de pilotage a été créé en ce sens et un appel d'offres sera lancé compte tenu de l'ampleur et du coût du projet (plus de 3'000 pages et de nombreux contributeurs). L'objectif est de disposer idéalement du nouveau site pour Capitale culturelle, à minima dans une version allégée. Le service sera d'ailleurs fortement mobilisé par cet événement, dont la communication s'intensifiera en 2026.

Dès janvier 2026, la distribution du journal *Le Tourbillon* sera assurée par le Bureau d'Adresses de Neuchâtel SA (et non plus par La Poste), générant une économie annuelle d'environ CHF 8'000.–. Le journal sera ainsi entièrement produit et distribué localement.

Le site promotionnel de la Ville, hellolachauxdefonds.city, lancé en juillet 2025, enregistre environ 50 visites par jour et plusieurs contacts hebdomadaires sont transmis au bureau d'aide à l'installation. La majorité des visites provient actuellement de Besançon, Lausanne et Strasbourg. La promotion est ciblée afin d'éviter la concurrence avec les communes voisines. En moyenne, deux personnes par semaine manifestent un intérêt pour s'installer ou travailler à La Chaux-de-Fonds.

Les nouveaux goodies (chaussettes, stylos, tasses) sont présentés. Vendus dans les musées et à l'Office du tourisme, ils rencontrent un beau succès.

Un commissaire évoque les vidéos de séance du Conseil général afin que l'emplacement soit optimisé lors de la refonte du site Internet.

Une question relative à l'évolution future des relations avec le SIEN au niveau du site internet est posée. Il est indiqué qu'une entreprise a été mandatée pour un audit externe et que la possibilité que l'on s'écarte des systèmes agréés par le SIEN existe.

Au niveau de la formation, un-e stagiaire média-maticien-ne est engagé-e chaque année. Ce stage peut, comme cette année par exemple, déboucher sur un contrat d'apprentissage.

Un commissaire s'interroge sur l'utilité d'avoir deux sites internet. Il est précisé que l'un d'eux doit être envisagé comme un outil orienté pour la communication exogène, pour la promotion de notre ville. L'autre est davantage fonctionnel et destiné aux citoyennes et citoyens (horaires

d'ouverture des déchetteries, infos sur les services, etc.). La nature des informations s'y trouvant est totalement différente.

Une question est posée sur l'augmentation des frais d'expédition. Il est expliqué qu'il s'agit uniquement des frais d'expédition du journal Le Tourbillon, qui dépendent notamment du prix du papier, celui-ci étant dicté par le marché et fourni par l'imprimerie. Ils sont de plus corrélés au nombre de ménages enregistrés dans la commune, lui aussi variable.

150 / Transports

La participation au pot commun des transports est toujours sujette à de nombreuses discussions avec l'État, les calculs étant complexes et trop souvent obscurs. Il s'agit d'ailleurs d'un sujet qui est souvent évoqué au sein de la CDC transports. Il s'agit de rappeler que la péjoration des liaisons ferroviaires vers Genève a davantage impacté les Montagnes et que les mesures qui ont été mises en place sur le Littoral pour pallier le changement d'horaire 2025 ont un impact financier important sur notre part de financement. Nous avons besoin de pouvoir défendre la politique des transports en nous appuyant sur des améliorations visibles dans les Montagnes. Ainsi, une première augmentation de la desserte en soirée sera mise en place dès 2026 sur la ligne 311 et des augmentations de cadences en soirée ainsi que la suppression des boucles le dimanche ont été réclamées pour les années à venir.

Les formations de conductrices et conducteurs sur trolleybus vont reprendre en novembre 2025. Il faut compter 1 mois de formation pour quatre conducteurs (2-3 ans de formation au total pour tous les conducteurs). Les premiers trolleybus devraient rouler en production dès fin mars ou début avril 2026 sur la ligne 302, les véhicules seront ajoutés au fur et à mesure de l'avancée de la formation. Par la suite ce sont les lignes 304 puis 301 qui seront mises en service. Tant que ces trolleybus ne sont pas déployés, autorités et services communaux restent attentifs à ce que la prestation ne soit pas facturée à la commune.

200 / Service des bâtiments et du logement

L'adjointe à la cheffe de service rappelle que le service sort gentiment de la période "tempête". Les assurances ont remboursé 87% des montants engagés, le solde étant souvent dû à des plus-values. Au total, 146 sinistres ont été ouverts, il en reste 32 non-clôturés administrativement et seulement 6 chantiers à terminer en 2026.

Au niveau des travaux 2026 sont mentionnés la rénovation de Beau-Site, le réaménagement du parc des Crêtets (kiosque et WC publics), de l'Hôtel de

Ville, la poursuite des travaux d'étanchéité du MIH et le réaménagement du parc des Musées, la finalisation des travaux sur le bâtiment SISPOL, la poursuite du chantier Châtelot, les rénovations sur l'immeuble Musées 24 ainsi que les différents travaux prévus sur le site des Anciens abattoirs pour l'horizon Capitale culturelle.

Concernant la gérance locative, le taux de vacance poursuit sa baisse pour atteindre 0,82 %, à rebours de la tendance cantonale et de ce que l'on observe aussi à La Chaux-de-Fonds. Les investissements et rénovations menés ont certainement dynamisé notre parc immobilier. L'augmentation du taux de vacance chez d'autres gérances s'explique probablement par la mise sur le marché de nouveaux logements, même si la population continue de croître.

En réponse à une question sur le recours à des mandats externes pour la direction de travaux, il est précisé que les projets les plus ambitieux nécessiteront effectivement l'appui de bureaux externes, les recrutements de ce type de profils étant difficiles dans le secteur public, notamment en raison d'un grand écart de rémunération par rapport au secteur privé. Un commissaire souligne par ailleurs l'intérêt de faire appel à plusieurs architectes afin de diversifier les compétences et les points de vue.

201 / Bâtiments divers d'utilité publique

Un commissaire relève au 3130000 la mise en place de rondes de surveillances pour les WC de la Place du Bois et de la Place du Marché. Le surcoût de CHF 15'000.- est en grande partie compensé par une diminution des frais découlant de la convention pour Espacité. L'augmentation de ce compte est également justifiée par la conciergerie de la Maison du Peuple et les frais divers d'intendance de gestion de ces salles.

La hausse attendue des recettes pour la location des Anciens abattoirs correspond à la location à Capitale culturelle de locaux rénovés sis Rue du Commerce 121, à des recettes supplémentaires sur le Skate Park et la Circulaire ainsi qu'à la mise en location de la salle des petits animaux.

Investissements

Outre les investissements figurant à la division 201, le SBL interviendra également sur la division 450 pour la verrière du collège des Forges, sur la division 513 pour le café des musées, partiellement pour le parc des Crêtets, ainsi que sur la division 870 pour le bâtiment SISPOL.

210 / Gérance – secrétariat

Un commissaire s'enquiert de la diminution significative des prestations informatiques pour l'année 2026. En effet, plusieurs adaptations ont dû être réalisées ces dernières années pour le passage du logiciel de comptabilité SAP à ABACUS, les implémentations sont désormais réalisées.

L'administrateur rappelle que la gérance est administrée comme s'il s'agissait d'une gérance privée. Chaque travail fourni est ainsi facturé pour que sa situation financière soit la plus correcte possible et puisse être comparée avec d'autres gérances.

211 / Bâtiments locatifs

Il est indiqué que les cages d'escaliers rénovées bénéficient de subventions par la Fondation pour le patrimoine.

La ligne "réévaluation bâtiments" représente le solde entre les réévaluations de bâtiments (sur lesquels des travaux seront effectués) et les dévaluations calculées sur la valeur des bâtiments sur lesquels aucune rénovation n'est effectuée. Ce chiffre découle donc des placements (investissements) du patrimoine financier prévus pour 2026, soit un montant budgété de CHF 9'200'000.-. La liste annexée au budget est parcourue. À cette liste s'ajoutent les rénovations annuelles d'une vingtaine d'appartements.

L'administrateur ajoute que la recette indiquée dans les comptes est pour cette fois obtenue sans aucune vente d'immeuble, il s'agit donc du montant dégagé par les revenus de nos immeubles.

212 / Parkings

L'évolution positive des recettes du parking de la Ronde est soulignée. Le nombre de places mensuelles atteint désormais 84 et devrait encore croître à l'approche de l'hiver. Les bornes électriques seront bientôt toutes opérationnelles. Un commissaire note toutefois l'absence de câbles sur ces bornes, identiques à celles installées en ville, et suggère d'en ajouter. L'information sera relayée à Viteos.

240 / Domaines

Aucune remarque.

250 / Foncier

Un commissaire s'interroge sur la signification du compte "réévaluations de terrains" dont les montants ne sont pas budgétés mais qui apparaissent aux

comptes. Il est expliqué que ces réévaluations sont inscrites lorsqu'un terrain est mis en vente et qu'une différence comptable en ressort (par exemple si le terrain est pollué).

701 / Service technique - 712 constructions nouvelles

L'ingénieur communal présente la nouvelle organisation du service, désormais composé de quatre secteurs : génie civil, géomatique, station d'épuration et le nouveau secteur signalisation. Ce dernier a été créé à la suite du départ de l'unique collaboratrice en charge du domaine et vise à renforcer la coordination et les synergies internes. Pour pallier ce départ, un responsable a été engagé pour diriger ce secteur, qui a intégré la collaboratrice en charge de la gestion de la signalisation des chantiers, auparavant rattachée à la Sécurité publique. Un-e collaborateur·trice supplémentaire sera recruté·e pour la gestion des diverses et nombreuses occupations du domaine public, le poste étant financé par les recettes issues de la facturation dans ce domaine, qui n'était pas systématique. Le secteur comptera ainsi 2,6 EPT, à coût constant, pour mieux répondre à la charge croissante de demandes.

Le montant des concessions a légèrement augmenté, correspondant à la formalisation récente de concessions d'utilisation du domaine public.

Concernant les normes VSS (Standard für Strasse und Verkehr), il est précisé que l'association a modifié leur mode de facturation et de consultation, avec de forts désagréments opérationnels pour les utilisateurs. La consultation exclusivement à l'écran sur une plateforme web avec une double authentification, choisie par la Ville pour l'instant, n'est pas adéquate, car elle ne permet pas l'utilisation de la norme sur un chantier ou en séance sans connexion internet. Le recours à une formule d'abonnement qui permet de générer des fichiers PDF est indispensable, mais plus coûteuse.

Enfin, à propos de la diminution de CHF 10'000.- sur l'entretien routes et chemins, il est expliqué que cette enveloppe regroupe plusieurs postes : travaux de génie civil, marquage, signalisation fixe et signalisation lumineuse, notamment. Une légère réduction est budgétée sur l'enveloppe globale à gérer pour l'année.

Investissements

Le montant d'investissement net est légèrement inférieur à ces dernières années où de nombreux grands chantiers ont été réalisés.

Par rapport à la planification 2025, deux chantiers seront repoussés sur 2026 : le réaménagement du Parvis du stade de la Charrière, ainsi que le réaménagement de la place des Brigades internationales.

Les chantiers prévus sur l'ancien crédit quadriennal (2022-2025) concernent la rue des Musées et la rue Jaquet-Droz autour de l'Espace de l'urbanisme horloger.

Le nouveau crédit quadriennal 2026-2029 prévoit notamment un réaménagement du giratoire de la Grande-Fontaine et de la rue de la Charrière ainsi que des crédits récurrents pour l'entretien des routes urbaines et des environs, la réfection des trottoirs publics et le changement des canalisations lors de chantiers Viteos.

Hors crédit quadriennal, plusieurs passages piétons seront sécurisés et mis aux normes, le parvis des Foulets sera réaménagé, la zone 30 Avenir sera mise en œuvre, une liaison entre Kikajons et Tuileries réalisée et plusieurs arrêts de bus mis en conformité LHand. La Ville participera également à la construction d'un trottoir manquant à la rue du Progrès ainsi qu'à la réfection des joints du pont CFF de la rue du Grenier.

720 / Station d'épuration (STEP) - 721 réseau séparatif

Le responsable administratif de la STEP rappelle que les gros chantiers qui ont occupé le service ces dernières années sont désormais terminés et que les nouvelles installations fonctionnent.

Le budget courant reste comparable aux dernières années. En sous-effectif depuis quelques années, désormais les 6 personnes (5,8 EPT) prévues au budget sont engagées.

S'agissant d'une éventuelle augmentation de la taxe d'épuration, il est indiqué qu'elle n'est pas nécessaire à ce stade. La loi ne permet en outre pas de thésauriser sur une telle réserve. En comparaison intercommunale, la taxe reste faible. Dans le détail et selon les données disponibles datant de 2023 et regroupant alors encore 27 communes (contre 24 actuellement), La Chaux-de-Fonds se classe 4^e meilleur marché (les seules communes appliquant une taxe moins élevée étant Les Ponts-de-Martel (1.50), La Tène (1.60) et la Grande Béroche (1.90)). A noter que 6 communes ne prélèvent pas de taxe d'épuration et financent différemment l'assainissement.

Investissements

Les travaux liés à l'assainissement des deux secteurs de canal de décharge seront poursuivis tout comme le changement du groupe de secours et le Building Information Modeling (BIM), l'entretien des bâtiments et l'oxygénation des bassins de boue, ainsi que le traitement des karsts à l'exutoire de la STEP.

Le crédit quadriennal, pour ce qui concerne la division 721, comprend des dépenses de deux catégories : le remplacement de canalisations lors de nos

chantiers et celui lié à des chantiers Viteos. Les montants non-encore utilisés sur le précédent crédit quadriennal (22-25) pourront être mobilisés encore pendant quelques années.

755 / Urbanisme, mobilités et environnement

Pour rappel, le service regroupe trois secteurs : le secteur des permis de construire, celui de la planification, des aménagements urbains et de la cellule foncière ainsi que le secteur commerce, centre-ville et tourisme. Un quatrième secteur, ne dépendant pas du chef de service mais directement du chef de dicastère, s'occupe de la valorisation du patrimoine.

Le chef de service mentionne les difficultés de recrutement rencontrées dans le secteur des permis de construire après deux départs, dont celui du responsable du groupe prévention incendie, un poste aux compétences spécifiques. Le poste a désormais été pourvu, mais certains dossiers importants seront temporairement confiés à l'ECAP, le temps que la nouvelle recrue ainsi que la personne déjà en place suivent les formations nécessaires, prises en charge par cet organisme.

Le secteur planification s'attend à une année 2026 très chargée en termes de réaménagements urbains, notamment en raison du déroulement de Capitale culturelle en 2027. Plusieurs projets seront ainsi menés, notamment le réaménagement de la rue des Musées, du secteur de l'Espace de l'Urbanisme horloger, ou encore de la Place des Brigades-Internationales. La réalisation de plusieurs zones 30km/h au centre-ville est également projetée ainsi qu'un important projet de réaménagement du parc des Crêtets suite à la tempête de juillet 2023. À cela s'ajoutera la préparation des dossiers des années 2027-2028, notamment relatifs aux requalifications des rues de la Charrière, des Armes-Réunies, etc. L'aménagement d'un cheminement de mobilité douce au Nord de l'usine Cartier est également planifié. La réfection des cours d'école échoit également au SUME, qui soutient le secteur des écoles dans ces travaux.

Le retour du dossier de révision du plan d'aménagement local (PAL) est également attendu dans le courant du printemps 2026. Pour rappel, celui-ci a été déposé au Canton pour examen à la mi-juillet 2025 et son étude par les services cantonaux pourrait impliquer des compléments et crédits supplémentaires en 2026 de manière à répondre aux remarques et conditions formulées par lesdits services.

Après trois appels d'offres et plusieurs recours, la SGA a finalement obtenu le mandat d'affichage publicitaire pour notre ville. Au niveau budgétaire, cela se traduit par des recettes supplémentaires, qui passent ainsi de CHF 80'000.- à CHF 250'000.-.

La lutte contre les tags est également au budget avec la création d'un nouveau fonds pour soutenir les propriétaires dans leurs démarches de nettoyage de leurs façades. Ce fond sera alimenté par une partie des recettes supplémentaires perçues par la concession à SGA.

Le secteur commerce, centre-ville et tourisme gère plusieurs dossiers : la candidature de la ville pour devenir "Ville du goût" 2027, le soutien aux animations du marché de Noël, des événements mobilité, une nouvelle plateforme d'économie circulaire, ainsi que les Jeudredis Bleus et le Carnaval. La monnaie locale devrait poursuivre son développement, en permettant les paiements cashless lors des manifestations comme la Plage et éventuellement la Braderie.

La création du fonds Abeille est exposée : il permettra d'utiliser les montants non utilisés des cartes Abeille (env. CHF 1'000'000.- sont chargés chaque année, et seulement CHF 950'000.- environ sont utilisés). Il a été défini que les montants non-utilisés depuis 3 ans pourront être considérés comme étant en déshérence et alimenteront le fonds. Ce fonds servira exclusivement à la monnaie locale ou au soutien du commerce local et pourra être utilisé à tout moment si des montants non-utilisés devaient être réclamés ultérieurement. Un commissaire s'interroge néanmoins sur le rôle « bancaire » que la Ville se permet de prendre en créant ce fond, et sur le respect des différentes lois régissant les finances publiques.

Pour la valorisation du patrimoine, les missions principales, de nature transversale, comprennent : les recherches historiques liées aux dossiers de transformation et restauration, la gestion de projets (rénovation de l'Espace de l'Urbanisme horloger, Atelier oublié), les dossiers réguliers (Lunch du patrimoine, articles dans le Tourbillon, actions de promotion du patrimoine, podcasts, coordination avec la commission de toponymie) ainsi que la gestion des œuvres d'art dans l'espace public, incluant inventaire et suivi de leur entretien.

Un commissaire s'inquiète des 1,1 EPT manquants au secteur des permis de construire. Si un EPT de 0,1 est conservé pour être réutilisé lors d'un futur remplacement, un EPT complet avait été concédé lors du passage de l'ancien collège de direction à l'actuel organigramme avec un chef de service. La nouvelle organisation allège la charge des chefs de secteur. Parallèlement, plusieurs simplifications de procédures sont mises en place. Budgétairement il y a eu un pic lorsque l'ancienne responsable des permis de construire était encore en place. Depuis son départ à la retraite, la dotation a retrouvé son niveau précédent.

Une clarification est demandée concernant la remarque indiquant de nouvelles taxes prélevées, alors que le montant attendu est finalement moindre qu'en 2025. La diminution provient de la projection des recettes des

taxes relatives aux places de stationnement manquantes, en nette diminution ces dernières années. Ces montants sont difficiles à prévoir car ils dépendent parfois d'un seul projet. Cela reste donc très fluctuant et imprévisible, tout comme les revenus liés aux permis de construire.

Pour répondre à la question d'un commissaire, il est indiqué que la nouvelle subvention pour la SPA - refuge pour chats de La Chaux-de-Fonds a été décidée car la société rencontre des difficultés financières et a pu justifier sa demande de soutien sous l'angle de l'utilité publique : la castration des chats qui s'élève à environ CHF 10'000.- par année.

Investissements

Un investissement conséquent est prévu pour 2026 concernant la mise en valeur de l'Atelier oublié. Les recettes indiquées proviennent de la recherche de fonds effectuée, soit dans le détail : CHF 65'000.- par l'Office fédéral de la culture, CHF 110'000.- par les milieux horlogers, CHF 10'000.- par la Fondation Unesco et CHF 5'000.- par la Région Montagnes neuchâteloise.

Le crédit proposé pour l'achat d'un nouveau train touristique devrait permettre d'acquérir une nouvelle locomotive électrique, les wagons actuels étant conservés. Cet investissement sera co-financé par Tourisme neuchâtelois et la Ville du Locle.

Les décors de l'Ancien crématoire, qui n'ont jamais été restaurés, vont faire l'objet d'une étude afin de chiffrer les coûts de restauration. Le bâtiment étant sous protection, des subventions du Canton et de la Confédération pourront être obtenus.

La restauration de l'orgue, sur crédit 2025, est complexe et prendra un peu plus de temps que prévu.

Le crédit relatif à l'e-abeille vise à permettre de finaliser son utilisation lors de manifestations telles que la Plage et la Braderie, ainsi que son développement pour les achats en ligne sur les plateformes d'achat des commerçants locaux. Ce crédit sera financé par le nouveau fonds Abeille.

765 / Politique de stationnement

A la question d'un commissaire relative à une baisse des revenus provenant des macarons urbains, il est confirmé que cette catégorie s'essouffle un peu. Il a été constaté que de nombreuses voitures restent stationnées trop longtemps. Afin d'y remédier, plusieurs mises en zone 30 minutes et poses d'horodateurs ont été décidées, permettant un meilleur contrôle et favorisant un meilleur tournus pour les commerçants.

Certaines entreprises ont également organisé leur stationnement, mis en place des plans de mobilité et proposent des places de stationnement

privées à leurs collaborateurs (notamment dans le parking de la Ronde ou ont réalisé des places de parc sur leurs terrains).

875 / Prévention incendie

Aucune remarque.

Le rapporteur de la sous-commission
Mourad Crevoisier

Rapport de la sous-commission du budget 2026

Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI)

Composition de la sous-commission

Membres :	Monsieur David Houlmann	PS
	Monsieur Grégory Rochat	Les Vert-e-s
	Monsieur Alain Vaucher	PLR

La sous-commission du DICI s'est réunie le lundi 20 octobre 2025 au Collège des Forges en présence de M. Théo Bregnard, Conseiller communal, chef de dicastère et de Mme Joëlle Garcia-Mottier, assistante de direction (procès-verbal), et tour à tour, des personnes suivantes :

- Mme Yasmine Ponnampalam, resp. secteur zoologique (Muzoo)
- M. Nicolas Margraf, resp. secteur muséal (Muzoo)
- M. Alain Fournier, directeur de secteur Sud (EOCF)
- M. Pascal Cosandier, directeur de secteur Nord (EOCF)
- M. Fabrice Demarle, directeur de secteur Sud (EOCF)
- M. Stéphane De Giorgi, responsable secteur administratif (EOCF)
- Mme Sandrine Keriakos Bugada, déléguée à l'intégration et à la cohésion sociale (INT)
- M. Marc Josserand, délégué aux affaires culturelles (AC)
- M. Joël Jornod, directeur des bibliothèques et archives (BV)
- M. Régis Huguenin-Dumittan, conservateur du Musée international d'horlogerie (MIH)
- Mme Kahina Hamlaoui, conservatrice adjointe du Musée des beaux-arts (MBA)
- M. Francesco Garufo, conservateur du Musée d'histoire (MH)
- M. Fernando Soria, administrateur des infrastructures

Introduction

Le chef du dicastère souhaite la bienvenue aux trois commissaires.

420 - 430 - 435 - 440 - 445 - 450 - 455 / École obligatoire (EOCF)

L'augmentation du nombre d'élèves depuis une année a occasionné l'ouverture de cinq classes, ce qui se répercute sur le budget. La fermeture de la classe des Planchettes à la rentrée n'a quant à elle que peu d'influence.

La thématique des remplacements, dont la charge financière est conséquente, et le bien-être du personnel ont été abordé au Conseil d'établissement scolaire.

Une augmentation de l'hétérogénéité des classes est constatée au cycle 1. Il est en particulier rappelé l'importance des deux premières années scolaires avec l'accueil des élèves allophones, de ceux qui n'ont pas les prérequis et l'inclusion des élèves à besoins particuliers. L'ANEDES (Association neuchâteloise des directions d'établissements scolaires) travaille sur un projet de duo pédago-éducatif.

Afin de mieux préparer l'entrée à l'école, un courrier est désormais envoyé aux parents 18 mois avant celle-ci indiquant une liste de prérequis et une liste de ressources pour exercer les compétences des futurs élèves. Dans la même optique, une visite médicale est rendue obligatoire à 4 ans, afin de permettre la détection d'éventuels troubles ou difficultés. La Ville poursuit sa participation à FLORA, projet cantonal sous la responsabilité du service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ). Il propose des accueils visant à faciliter l'intégration des enfants qui vont entrer à l'école ainsi que du soutien aux parents pour une meilleure compréhension du milieu scolaire. Sont concernés les enfants qui n'ont jamais été socialisés dans une structure préscolaire ou apparentée. Le concept prévoit pour les parents inscrits, qu'ils s'engagent à suivre 4 séances d'information afin de les accompagner et les responsabiliser dans le futur parcours de leurs enfants.

Le Canton mène également une réforme visant à remplacer les mesures BEP (besoins éducatifs particuliers) par un plan de mesures de soutien individualisé. Les aménagements simples, nécessaires pour certain-e-s et utiles pour toutes et tous, seront de la compétence directe des enseignant-e-s qu'il s'agira d'accompagner.

L'expérience de co-enseignement menée au Collège de l'Ouest est très positive. Bien qu'elle soit encore en phase d'ajustement, l'objectif serait de pouvoir pérenniser ce modèle et d'y faire entrer des élèves de formation spécialisée. Quant à son financement, les ressources de certaines classes spéciales pourraient être réinvesties dans ce dispositif.

Dans un souci de favoriser l'intégration des élèves, un inventaire des offres locales a été fait. Le rapport met en évidence plusieurs points d'amélioration et a proposé des pistes d'actions prioritaires, dont plusieurs sont déjà mises en place.

Un commissaire demande si la taille de la cour du Collège de l'Ouest est suffisante par rapport au nombre d'élèves. Elle est effectivement petite par rapport à d'autres collèges, mais des mesures sont prises, telles la présence de plusieurs surveillant-e-s durant les récréations ou le décalage de l'heure de la récréation des élèves de 1-2^e. De même, l'entrée dans le collège se fait par classe. Par ailleurs, la surface de jeu de balles a été limitée et la cour dispose désormais de jeux d'équilibres et d'îlots d'animations.

Le même commissaire demande si une réflexion sur une utilisation différente de l'importante surface bétonnée du Collège de Bellevue est en cours. Il lui est répondu que celle-ci pourrait être un emplacement potentiel pour un agrandissement futur du collège.

Il est demandé quelles sont les moyennes d'élèves par classe. Les moyennes sont édictées par le Canton, à savoir 18 au Cycle 1, 19 au Cycle 2 et 20 au Cycle 3. Depuis plusieurs années, celles-ci sont bien respectées par l'EOCF.

Un commissaire demande des nouvelles sur l'engagement d'une infirmière en psychiatrie évoqué lors des comptes. Il n'y a pas de nouveaux éléments à ce sujet pour des raisons essentiellement financières. En effet, une infirmière pour 1'800 élèves est le plafond pour obtenir des subventions de l'État. Aujourd'hui, la collaboration au quotidien avec le médecin scolaire est fondamentale, d'autant qu'il dispose d'une solide formation en psychiatrie.

Plusieurs questions sont en lien avec le sujet de l'alimentation : sensibilisation aux boissons énergisantes, à l'excès de sucre, aux conséquences de l'alimentation sur la santé ou encore au jardinage. Sur toutes les années de scolarité, l'EOCF met en place différentes mesures : travail sur les dix-heures ou sensibilisation à l'alimentation. Dans le cadre de l'EFA (économie familiale), les aspects de nutrition sont pris en compte par des enseignantes de mieux en mieux formées et sensibilisées sur ces questions. Par ailleurs, les circuits courts tout comme les commerces locaux sont privilégiés le plus possible. Quant au jardinage, il y a des espaces dédiés dans chaque secteur pour les classes.

Enfin, il est demandé si les élèves sont sensibilisés au bénévolat ou aux activités citoyennes. Des membres du Parlement des Jeunes passent régulièrement dans les classes et des activités extra-scolaires sont aussi proposées. Cette thématique pourrait toutefois être davantage creusée.

490 / Intégration et cohésion sociale

Deux des principaux axes de travail du service sont la participation et le sentiment d'appartenance, notamment au travers du LOCAL et de la carte citoyenne.

Le LOCAL touche essentiellement des publics éloignés de l'administration. Après deux ans d'existence et d'expérience, les besoins des personnes sont mieux ciblés par des informations individualisées et collectives. La déléguée relève la complémentarité de ce dispositif avec les autres services communaux, tant en termes de politiques que de visibilité. Le LOCAL est désormais placé autant dans la politique cantonale que fédérale et l'objectif est de le pérenniser. Enfin, il est précisé que plus de 2'000 personnes représentant 43 nationalités ont bénéficié des prestations du LOCAL depuis ses débuts.

Quant à la carte citoyenne, la phase test a été prometteuse en touchant beaucoup de publics diversifiés. Des développements de l'application seront proposés à futur en vue de son amélioration. Un travail de fond doit encore être mené en parallèle pour permettre notamment aux sans-papiers d'accéder à certaines prestations (banque, santé, police, logement).

Le service travaille également avec le service à la population afin de repenser le concept d'accueil. L'organisation des soirées d'accueil des nouveaux et nouvelles habitant-e-s sera d'ailleurs reprise par le service de l'intégration, notamment en vue de toucher un public plus large.

Pour permettre le financement de différents projets associatifs, le service bénéficie d'une manne financière cantonale de CHF 40'000.- et de CHF 10'000.- propres au service. Une quarantaine de projets ont ainsi pu être soutenus. Parmi eux, une exposition cette fin d'année se tiendra à la Rue Traversière sur les restaurants sociaux Ekir et La Source. La première édition de Festi'Forges s'est déroulée cette année avec succès et sera sans doute reconduite l'an prochain.

Au niveau de la scolarité, le dispositif des personnes relais ainsi que le poste d'éducateur social (qui a pu être reconduit jusqu'en juillet 2026), démontrent toute l'importance d'avoir une action au sein même du collège, dans les familles et au niveau du quartier.

Dans le cadre de la feuille de route pour une administration exemplaire, le Groupe Diversité a proposé au Conseil communal un certain nombre d'actions à mettre en place (formations, guides de bonnes pratiques, questionnaire aux usager-ère-s pour mesurer le potentiel d'inclusivité de l'administration). Dès 2026, une Charte de la diversité, portée par le Conseil communal, verra le jour et servira de ligne de conduite pour l'ensemble des services.

Le service entend poursuivre ces projets en 2026, dans le but non seulement d'accueillir les habitantes et habitants, mais aussi et surtout de les rendre autonomes au sein de la collectivité.

Un commissaire salue les efforts fournis par le service, dont les bénéfices ne sont pas chiffrables mais conséquents. Il constate une baisse importante dans les "Prestations de services de tiers" (3130000) ainsi qu'une augmentation conséquente de locations et en demande les raisons. En 2024, l'Université a été mandatée pour l'accompagnement sur la carte citoyenne, mandat qui ne sera pas renouvelé. Ce poste comprendra uniquement le développement. Quant aux locations, suite au départ de Capitale culturelle, une nouvelle répartition des m² du 11^e étage a été faite.

Un autre commissaire relève la dynamique positive du service et les nombreuses initiatives. Il indique regretter le peu de liens avec le sport, pourtant vecteur d'intégration pour les jeunes. Une cartographie complète des clubs sportifs a été réalisée avec le service des sports. Un accompagnement plus poussé par des bénévoles de Caritas existe également.

Enfin, pour répondre à un commissaire, la déléguée indique qu'entre 100 et 200 personnes sans-papiers sont installées à La Chaux-de-Fonds. Le service va travailler avec le réseau Maison de la Santé et Ekir. L'approche du service se veut évolutive, mais prudente.

500 / Service des affaires culturelles

L'année 2026 s'inscrit dans la continuité de 2025, tout en marquant la phase finale de Capitale culturelle suisse (CCS). Elle sera notamment consacrée à la recomposition de l'équipe de CCS suite au départ de la direction artistique, ainsi qu'à la transmission des dossiers du délégué culturel démissionnaire. D'ici au 31 mars 2026, ce dernier souhaite avoir initié une concertation avec le Canton concernant la mise en œuvre de la nouvelle Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC).

Le budget 2026 présente une hausse de CHF 151'310.- par rapport à 2025, sans augmentation ni des salaires ni des subventions. Cette évolution s'explique principalement par l'impact du soutien à CCS sur les amortissements (3320010), en hausse de CHF 160'000.-. De leur côté, les charges de transfert diminuent de CHF 30'000.-, marquant la fin de la subvention de fonctionnement accordée à CCS ces trois dernières années (3636048). Une révision comptable explique également les variations relatives aux charges "Eau-Électricité-Gaz" (3120010) et aux recettes de remboursement de charges locatives (4489010) pour la Villa Numa.

Concernant les acteur-trice-s culturel-le-s, la majorité des structures subventionnées demeurent fragiles depuis la pandémie : Bikini Test, CCHAR, La Plage, Quartier Général, Pôle Nord, Société de Musique, Perspectives Musique, Les Murs du Son, 1000 Jazz, 2300 Plan 9, Passion

Cinéma, Club 44, Mille fois le temps, Cargo, Circo Bello ou encore La Turlutaine...

L'objectif pour 2026 est de maintenir une dynamique positive autour de CCS, malgré les incertitudes persistantes. La question de la professionnalisation du secteur demeure centrale, mais les marges d'intervention de la Ville restent limitées tant que l'État n'a pas précisé ses modalités d'action. La LEAC (loi sur l'encouragement des activités culturelles et artistiques) prévoit une concertation renforcée entre les communes et le Canton, enjeu majeur des discussions à venir en 2026.

Sur le plan opérationnel, la situation du Bikini Test s'est stabilisée grâce à un renouvellement du comité et à un programme de relance plus ciblé : sur huit soirées récentes, une seule a été déficitaire. Le délégué mentionne la demande récurrente d'intégrer le bâtiment au patrimoine administratif, afin que la subvention de CHF 103'000.- soit entièrement consacrée au fonctionnement. Par ailleurs, un partenariat pour la mise en place d'une navette est à l'étude afin d'améliorer la sécurité de la Rue du Collège, problématique identifiée par le service et les autorités.

Enfin, à propos de la baisse des soutiens distribués par la Loterie Romande, il faut rappeler que 10%, à savoir CHF 1'500'000.-, sont désormais administrés directement par le Conseil d'État via le Fonds d'attribution cantonal (FAC LoRo). La baisse de la participation des joueur-euse-s neuchâtelois-ses entraîne une diminution des recettes, alors que les demandes de soutien augmentent. Si l'indépendance de la Loterie Romande demeure un principe intangible, une concertation renforcée entre les villes, le Canton et la LoRo apparaît indispensable.

501 / Bibliothèque de la Ville (BV)

Pour l'émission "Mémoire(s) de Suisse romande", les archives de la RTS ont fait le déplacement à La Chaux-de-Fonds. La projection publique s'est déroulée à la Maison du Peuple et a été l'occasion d'une belle mise en valeur de nos archives et de notre ville auprès d'un public venu en nombre.

L'exposition consacrée à Yves Velan est toujours en cours. La prochaine exposition sera consacrée à La Turlutaine. En 2026, se tiendra le festival littéraire Mille fois le temps, ainsi que BiblioWeekend, événement national des bibliothèques. La thématique retenue sera celle du jeu, puisque les dates coïncident avec la tenue de Ludesco.

Il est demandé des explications quant à la hausse des prestations informatiques. La majeure partie de ce poste, au niveau des logiciels, concerne le système de gestion de bibliothèque Rero et l'augmentation de ses tarifs. Il reste toutefois moins cher que les alternatives et est performant

pour la lecture publique et le patrimoine. Le directeur indique qu'il s'agit d'un système open source, géré par une fondation, ce qui est un grand avantage. Une migration serait un travail extrêmement conséquent et coûteux, sans plus-value. L'État souhaite mettre fin à son financement à l'horizon 2027, avançant le fait que les bibliothèques relèvent de la compétence des communes, ce que nous contestons.

502 / Bibliothèque des Jeunes (BJ)

À la question sur les raisons de la hausse de la fréquentation ces dernières années, il est répondu que les bibliothèques fonctionnent comme un « troisième lieu ». Le public y trouve un lieu de vie et de sociabilité. Le riche programme d'animations lui permet de découvrir ce lieu et ses ressources, et d'y revenir.

À la question sur l'augmentation du poste 3160010 relatif aux locations, il est expliqué que le propriétaire des bâtiments de Président-Wilson, la CPCN, n'avait pas adapté le loyer commercial à l'IPC depuis 1994.

505 / Archives de la Ville

Le service est très impliqué dans le futur CAP (Centre archives et patrimoine), au même titre que les secteurs patrimoniaux de la Bibliothèque. Les travaux sont dans la phase de démolition et de terrassement, et se déroulent conformément au planning fixé.

Des restaurations de parchemins sont prévues pour 2026, expliquant l'augmentation de CHF 13'000.- dans le budget au poste 3154001 "Entretien objets du patrimoine culturel".

Il est demandé si tout le matériel et mobilier seront réutilisés au futur CAP. Le mobilier de bureau est actuellement vieillissant et pas optimal d'un point de vue ergonomique : du mobilier neuf sera acquis, comme mentionné dans le rapport présenté au Conseil général. Concernant les étagères mobiles pour les archives, les déménager coûterait trop cher, mais elles seront réutilisées sur place, au Collège des Endroits, pour d'autres usages.

510 / Services généraux des musées

Le budget 2026 reste globalement similaire aux précédents. L'écart d'environ CHF 60'000.- provient de la fin de certains amortissements. Il a été demandé un montant de CHF 4'500.- au poste 3101042, afin de changer les luminaires du dépôt communal commun des musées. Il s'agit d'une première étape de remplacement des anciens luminaires par du LED.

Le dossier du dépôt mutualisé reste central car actuellement les conditions de conservation ne sont pas adéquates. Le dépôt loué aurait dû être quitté à fin 2026, mais faute de solution, le bail a pu être prolongé avec un terme en 2031. Plusieurs pistes sont actuellement analysées : nouvelle construction sur une parcelle communale, location ou réhabilitation de différents locaux communaux.

511 515 / MUZOO

Le secteur muséal est dans sa troisième année d'exploitation et se trouve en phase de consolidation, qu'il s'agisse du bâtiment, de sa notoriété ou encore de l'attractivité du site. La fréquentation est très réjouissante. Le Prix Meyvaert pour la durabilité écologique reçu récemment récompense les efforts continus de MUZOO pour réduire son empreinte écologique, promouvoir la biodiversité et impliquer la communauté dans des actions de protection de la nature.

Il n'y a pas de changement au niveau des effectifs, même si ceux-ci s'avèrent restreints. Au programme, citons la future exposition dédiée au Joba Mena, un poisson d'eau douce malgache, en danger critique d'extinction, à découvrir au printemps. À futur et compte tenu de l'expérience de ces trois années d'exploitation, il apparaît pertinent de développer l'accueil des publics et de revoir la mezzanine.

Un commissaire constate une diminution des revenus du poste 4472001 "Locations salles-terrains-installations" et en demande la raison. Les salles sont bien utilisées, mais très souvent louées à l'interne de la ville ou à des associations partenaires avec des gratuités ou des rabais, ce qui n'engendrent pas de revenus. Le souhait de MUZOO et de tous les musées reste de valoriser les locaux pour générer de nouvelles rentrées financières tout en jouant un rôle d'accueil auprès des sociétés locales.

Il est demandé la raison de l'augmentation du poste "Prestations de services de tiers". Il s'agit de mandats pour les expositions puisque le secteur ne dispose pas de ressource interne en muséographie ou scénographie, bien que la menuiserie communale apporte une aide précieuse.

Un commissaire demande des explications sur le poste 4631100 "Contribution formation duale/apprentis" dont le montant est à 0. Il s'agit d'un tournus des apprenti-e-s d'un service à l'autre, dont les répartitions se font aux comptes.

Un commissaire souhaite connaître les chiffres de la cafétéria. Celle-ci a trouvé son public et les chiffres de 2025 semblent être partis sur les mêmes bases que ceux de 2024. Il en va de même pour la boutique.

Un commissaire regrette un manque de sensibilisation sur les plantes invasives et estime nécessaire de relayer les informations auprès de la population. Il est précisé que différentes informations évoquent cette question, comme les casiers pourvus de noms d'espèces invasives, mais des compléments seront pensés. Il y a également eu une action d'arrachage avec les classes dans le zoo. Le futur projet de la mezzanine prévoit d'aborder cette thématique, tout comme le secteur zoologique.

Quant au secteur zoologique, son objectif est de compter moins d'espèces, mais davantage d'espace pour chacune d'elles. Le cheptel reste relativement stable en termes de nombre d'animaux.

Le prochain gros chantier sera la démolition de l'enclos des ours pour redonner cet espace aux cerfs voisins. Il s'agit de la première étape du projet, l'objectif étant de redonner une surface équivalente dans la partie nord de l'enclos des cerfs, pour les lynx. Cette espèce fait partie d'un programme de reproduction, actuellement impossible à honorer en raison d'un espace trop restreint. Le souhait du secteur est également de terminer le cinquième pavillon du vivarium occupé par un crocodile nain et de rouvrir l'entier du bâtiment au public.

Le secteur fait face actuellement à des problèmes dans le bâtiment de l'écurie nord. En effet, la chaudière temporaire est hors service et le bâtiment n'est pas conçu pour être chauffé. Des solutions sont à l'étude.

Un commissaire demande des précisions sur la structure de la station de soins des animaux. Celle-ci atteint ses limites : entre 700 et 850 individus sont accueillis chaque année. Face à cette hausse d'activité, des démarches ont été entreprises auprès du Canton pour obtenir une augmentation de la subvention. Seul un montant de CHF 2'500.- supplémentaire a été obtenu. Cette aide reste en deçà des besoins réels, d'autant plus que sont accueillis des animaux de l'ensemble du canton, voire au-delà. S'il existe une obligation légale pour les rapaces, il n'y en a pas pour les autres espèces relevant uniquement d'une obligation éthique. Par ailleurs, au-delà de sa mission de soins, la station joue un rôle pédagogique important, de sensibilisation à la protection de la faune. Enfin, la station de soins ne refuse jamais d'animaux, mais collabore régulièrement avec d'autres centres afin d'assurer une prise en charge optimale.

Il est demandé des nouvelles concernant les problématiques d'effectifs. Il manque du personnel tant au secteur muséal que zoologique. Le zoo a rencontré beaucoup de difficultés cette année en raison d'une charge de travail conséquente en termes d'investissement personnel. Un pool de vacataires a néanmoins permis de stabiliser la situation.

Enfin, des nouvelles sont demandées sur l'entretien de la fontaine ludique. Le SEP s'occupe de l'entretien, mais tous les produits et mandataires eau seront imputés à MUZOO. Des difficultés sont rencontrées pour atteindre une qualité d'eau suffisante, tout en restant en circuit fermé pour des questions environnementales. Par ailleurs, les normes sanitaires sont de plus en plus exigeantes.

512 / Musée d'histoire (MH)

Le musée vivra un moment important en 2026 après une fermeture de plus d'un an qui a engendré un impact financier relativement important notamment sur les activités destinées au public.

En vue de la réouverture agendée en août 2026, des efforts ont été remis sur les postes "Frais de réception", "Annonces-Publications" et "Matériel promotionnel – imprimés".

Dès 2026, le rez-de-chaussée (espaces d'accueil) et le sous-sol (exposition de référence) seront gratuits. Ils inviteront cependant à visiter les espaces payants du premier et du second étage, qui accueilleront dès 2027 les expositions temporaires. Une diminution des rentrées est donc à prévoir avant une stabilisation en 2027.

Quelques mois seront nécessaires pour lancer le Café. Bien qu'il s'agisse du Café des Musées, il impactera surtout les comptes du Musée d'histoire pour des raisons de lisibilité. Les quatre premiers mois d'exploitation, fin 2026, n'apparaissent pas dans le budget, mais figureront dans les comptes. Il est encore précisé que le Café a été conçu de manière autoporteuse et pour fonctionner même lorsque le musée est fermé, par exemple pour des locations lors d'événements privés.

Un commissaire aurait quand même souhaité voir apparaître dans le budget une évaluation concernant les EPT relatifs au Café avec une compensation de recettes. Une évaluation précise des besoins doit encore être faite. Il aurait aussi été souhaitable d'ouvrir plus tôt dans l'été pour jouir de la terrasse, mais la planification des travaux ne le permet pas. Le conservateur se dit confiant de créer une offre attractive, d'autant qu'il n'a y rien de similaire à proximité. Lors d'une précédente commission, l'idée avait été évoquée de trouver une personne en charge des demandes de subvention. La recherche de davantage de soutien financier reste un objectif et un flyer destiné à faire connaître l'offre des musées aux entreprises est sur le point de voir le jour ; il pourra favoriser les soutiens privés et les revenus des musées (organisation d'événements, privatisations, etc.). De même, la réouverture, tout comme Capitale culturelle permettront de renforcer les liens avec les entreprises de la place.

Un commissaire demande pourquoi les questions de développement durable sont au centre de la programmation de 2027, plutôt que de faire connaître l'histoire culturelle de la ville. Le conservateur précise que les préoccupations concernant la durabilité ont guidé l'ensemble du projet de refonte du musée, tant dans ses pratiques que dans les thématiques abordées dans l'exposition de référence. L'exposition temporaire prévue en 2027 présentera quant à elle une histoire de la musique à La Chaux-de-Fonds et répondra donc à l'attente exprimée ci-dessus.

Il est encore demandé ce qui est et a été déployé durant la fermeture. Comme durant le Covid, le MH s'est déplacé dans les classes. Cela a permis de continuer à participer au programme École-Musée. Le musée a d'ailleurs été soutenu dans cette démarche par le Canton à hauteur de CHF 7'000.-. Les retours sont très positifs. Sur le même modèle, un partenariat est acté avec plusieurs homes où des activités seront créées.

513 / Musée international d'horlogerie (MIH)

Dans l'ensemble, après l'année faste du 50e anniversaire, le budget montre une année prudente, notamment en lien avec les travaux d'étanchéité. De ce fait, la programmation et l'utilisation des locaux s'adapte également à la fermeture prévue de novembre 2025 au printemps 2026. Des solutions ont été trouvées pour chaque employé-e.

À l'instar du Musée d'histoire, le MIH va entreprendre de se déplacer dans les classes avec des activités de médiation.

Par chance, ce repli engendré par les travaux sera compensé par une intense activité hors les murs et à l'international (notamment avec 115 pièces qui seront exposées en Chine). Le MIH a été plus enclin à prêter des objets de ses collections au vu de la fermeture. Grâce à cette visibilité en Asie, le conservateur espère des répercussions positives.

Concernant les subventions, le conservateur informe que le soutien de la Confédération a été confirmé, aux mêmes conditions, à savoir CHF 150'000.- par an jusqu'en 2030. Un montant de CHF 40'000.- a aussi été reçu pour le patrimoine culturel immatériel en vue de la réalisation de podcasts sur les artisan-e-s de l'horlogerie.

Dès la réouverture au début du printemps 2026 se tiendra l'exposition des nouvelles acquisitions. En juin, suivra une exposition sur l'Observatoire cantonal de Neuchâtel, puis le dernier volet du tournus de la collection Sandoz. Ainsi la convention signée avec cette fondation privée sera close, mais augure d'une collaboration plus forte pour Capitale culturelle en 2027.

Il est demandé si le MIH a subventionné Automates & Merveilles pour l'exposition. Un soutien de CHF 45'000.- répartis en trois fois CHF 15'000.- a été engagé par le Conseil communal.

Quant aux recettes de CHF 1,5 mio figurant au budget des investissements, elles correspondent au montant des subventions du Canton et de la Confédération aux travaux d'étanchéité du fait que le bâtiment est classé.

Un commissaire s'interroge sur les relations du musée avec Tourisme Neuchâtelois. Le conservateur indique que les rapports sont très bons. Le MIH a d'ailleurs été le premier musée visité par la nouvelle direction. Il indique remarquer une prise de conscience du rôle joué par le musée. En revanche, Tourisme Neuchâtelois ne dispose pas de budget pour promouvoir les expositions spécifiques du MIH, mais tient davantage un rôle de relais.

Il est demandé si des pistes sont envisagées pour rendre le musée encore plus attractif et accessible pour les adolescent-e-s, avec pourquoi pas des espaces plus interactifs. Ce public est le plus difficile à toucher dans un musée, quel qu'il soit. Les efforts faits sur le public enfant et famille porte ses fruits. Mais l'approche doit être différentes pour séduire les adolescent-e-s. Quant aux questions de transmission et de formation, celles-ci sont entreprises avec les écoles, mais également au-travers des journées des métiers d'art.

514 / Musée des beaux-arts (MBA)

Le budget 2026 est relativement proche de celui de 2025. On peut relever que le poste "Entretien objets du patrimoine culturel" (3154001) a été baissé en augmentant en parallèle de 10% le taux d'activité de la conservatrice-restauratrice. En vue de Capitale culturelle, il est envisagé l'accrochage presque total des collections, ce qui nécessitera un important travail de restauration.

Dans l'actualité, deux expositions dynamiques sont à découvrir jusqu'en janvier 2026 : La Biennale dont le catalogue est en cours, et Aphe, d'une artiste contemporaine bâloise. Le travail est en cours pour les deux prochaines expositions qui se tiendront au tout début 2026.

Deux donations devraient arriver prochainement pour enrichir le patrimoine de la Ville et deux catalogues seront préparés à cette occasion.

Le projet pour Capitale culturelle prévoit d'accrocher toute la collection de peintures en mettant en scène le travail des équipes d'accrochage. Parallèlement, un artiste italien qui travaille sur la notion de copie sera invité. Il s'agit avant tout d'une démarche conceptuelle.

Il est demandé si le projet "Au fait, c'est quoi l'art ?" sera reconduit. Ce n'est actuellement pas à l'ordre du jour.

Un commissaire demande si une ouverture plus tardive les soirs de semaine serait envisageable en fermant une matinée. Cette question doit être reprise, mais elle est avant tout d'ordre financière. Outre cette problématique, il faut savoir qu'en-dehors des horaires d'ouverture, le musée accueille des classes, mobilisant ainsi du personnel d'accueil, tôt le matin.

À la lecture des documents, un commissaire regrette certains écarts entre comptes et budget en 2024. Il souhaiterait un lissage pour les éviter. Si la remarque est légitime, il convient de rappeler la spécificité du musée : certaines expositions, notamment celles consacrées à des artistes locaux, n'impliquent pas de frais de transport ni d'assurance, à l'inverse d'expositions avec des externes, ce qui rend difficile toute régularité dans les prévisions budgétaires.

560 / Cultes

Le responsable des cultes rappelle que, depuis la séparation de l'Église et de l'État, la Ville est tenue par un concordat (revu en 2001) qui fixe les devoirs de la Commune en termes de prestations et d'indemnités. Il est précisé que le Canton reconnaît trois églises : les catholiques chrétiens, les catholiques romains et les protestants.

Le centre 560 ne comporte que trois lignes dont deux sont déterminées par le concordat. Il s'agit, entre autres, mais pas seulement, des frais d'entretien, de nettoyage, de l'indemnité pour le logement des pasteurs ou encore du chauffage.

Il n'y a rien de particulier à signaler concernant le budget. L'administrateur fait remarquer que le montant des comptes est depuis quelques années plus bas que celui du budget, car le Grand-Temple, propriété de l'EREN, est relativement peu utilisé. Il y a donc peu de conciergerie. Néanmoins, pour le budget, nous sommes obligés de mettre l'entier de la prestation comme prévu par le concordat. En ce qui concerne le prêt accordé à Notre-Dame de la Paix, son remboursement se poursuit conformément au plan établi et arrivera prochainement à échéance.

Historiquement, le Grand-Temple appartenait à la communauté puis à la Ville. Lors du dernier incendie, les pasteurs avaient insisté pour que la Ville le cède à l'EREN. Par contre la Ville s'était réservé le droit d'utilisation de la tour par une servitude, raison pour laquelle il y a aussi des frais d'entretien pour celle-ci. L'EREN ayant décidé de se séparer du Grand-Temple, des discussions sont toujours en cours avec la Ville pour sa cession, ce qui fait sens au vu de son lien historique.

Si toutes les Églises rencontrent des difficultés financières, l'EREN est une de celle qui en souffre le plus actuellement. Il est rappelé que certaines locations permettent à l'église catholique d'avoir des rentrées financières.

Le nombre de pratiquant-e-s est en baisse. Si le nombre de catholiques romains a également baissé, cette diminution reste moins marquée que celle des protestant-e-s et des juif-ve-s, ce qui fait qu'ils représentent la communauté la plus importante de notre ville. Pour conclure, la Ville entretient de bons liens avec l'ensemble des communautés religieuses présentes à La Chaux-de-Fonds. Quant aux communautés musulmanes ou orthodoxes, il n'y a pas de demande particulière.

Le rapporteur de la sous-commission
Alain Vaucher

Rapport de la sous-commission du budget 2026

Dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et des services internes (DEFASI)

Composition de la sous-commission

Membres :	Monsieur Jean-Pierre Brechbühler	UDC
	Monsieur Laurent Duding	PS (rapporteur)
	Madame Line Vögtli Demarle	Les Vert-e-s

La sous-commission du DEFASI s'est réunie le lundi 20 octobre 2025 en présence des personnes suivantes :

- M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal
- Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du Service des finances
- M. Mikaël Déal, correspondant informatique de la Ville
- M. Vincent Schneider, responsable des affaires juridiques
- Mme Caroline Gaspar, cheffe du Service à la population
- Mme Rachel Montandon, adjointe administrative à la cheffe du Service communal de l'action sociale
- Mme Carine Raaflaub, chargée de procédures et formations au Service communal de l'action sociale
- Mme Laetitia Mauerhofer, cheffe d'office au Service communal de l'action sociale
- M. Alessandro Arcieri, chef du Service de l'économie
- Mme Laurence Perrenoud, assistante de direction du DEFASI (procès-verbal)
- Mme Anouk Von Allmen, cheffe du Service communal de l'action sociale est excusée.

Introduction

Jean-Daniel Jeanneret souhaite la bienvenue aux trois commissaires.

La présentation générale du budget a déjà été faite le 1^{er} octobre 2025.

Le budget 2026, tel que présenté lors de la séance de la commission financière du 1^{er} octobre 2025, prévoyait un déficit d'un peu plus de CHF 6,6 millions. Ce déficit se monte aujourd'hui à CHF 5,8 millions puisqu'il

tient compte de la baisse des cotisations CPCN selon décision de la commission financière.

Des séances systématiques ont eu lieu fin août avec les chefs de dicastères respectifs, la cheffe des finances et les chefs de service et ont permis de réduire les BSM de façon significative (plus de CHF 1 million). Pour le DEFASI, Théo Huguenin-Elie, suppléant, a mené les discussions.

Le but de la sous-commission est rappelé : il s'agit de permettre aux commissaires d'élargir leur connaissance du DEFASI et de regarder les différentes lignes au budget en discutant des baisses de charges éventuelles.

122 / Service de l'économie

Le service de l'économie poursuit année après année le développement de ses activités, ce qui permet une meilleure maîtrise de son budget. Celui-ci reflète désormais plus fidèlement les réalités du terrain et tend à diminuer de manière ciblée. L'objectif est, à terme, de pouvoir soutenir chaque année 2 à 3 projets innovants ainsi que quelques projets d'événements à fort impact.

La sous-commission est informée que l'inauguration du four solaire Panatere a eu lieu ce début octobre. Ce projet représente l'aboutissement d'un travail initié il y a quatre ans, fruit d'un accompagnement important du service de l'économie en collaboration avec le service de l'urbanisme. Le maintien de cette infrastructure sur sol chaud-de-fonnier reste une priorité. Des synergies avec les entreprises locales doivent être consolidées, d'autant plus que la concurrence avec Sierre, qui relance actuellement sa candidature, demeure. A long terme, le projet pourrait aboutir à la création d'une petite antenne de l'EPFL dans notre région.

Par ailleurs, des travaux ont été lancés dans la zone industrielle pour l'agrandissement de bâtiments existants ainsi que de nouvelles constructions. D'autres projets vont pouvoir également se concrétiser, contribuant à la dynamique économique du secteur.

Il est rappelé à la sous-commission que le service de l'économie consacre une part importante de son temps à tisser des relations avec les entreprises locales. Il est noté que le Jura et le canton de Berne sont des concurrents directs. Cette réalité renforce la nécessité d'une présence active et stratégique sur le terrain.

L'expérience acquise au fil de ces dernières années démontre l'importance de disposer de terrains constructibles. Il faut également faire preuve d'entregent pour permettre l'aboutissement de projets. L'engagement du service de l'économie a permis d'enrayer l'exode d'entreprises que

connaissait La Chaux-de-Fonds. Des leçons précieuses ont ainsi pu être tirées de certaines situations.

Il serait souhaitable dans le futur que le service soit renforcé, notamment par l'ajout d'un poste junior, mais ce n'est pas d'actualité pour 2026.

Concernant les 40 projets évoqués dans le rapport de la sous-commission du DEFASI à l'appui du budget 2025, il est précisé que 10 projets de nouvelles constructions ont été concrétisés ou sont en voie de l'être. Les entreprises qui construisent libèrent des opportunités dans des bâtiments existants pour les 30 projets restants, l'objectif étant d'éviter des friches industrielles. Concernant les terrains, seuls 15'000 m² exploitables en mains de la Ville sont encore disponibles. Sur ce point, la révision du Plan d'Aménagement Local/PAL est attendue. Si la sortie du Covid a été positive, l'horlogerie fait face à une nouvelle période d'incertitude. Malgré cela, aucun projet n'a été annulé à ce jour. Le rôle du service de l'économie est également de disposer d'une vue d'ensemble du tissu économique dans le but de mettre les entreprises en réseau.

Afin de mieux encourager notre économie locale, l'accent doit être mis sur les innovations, la création d'écosystèmes « vertueux » et la sensibilisation des entreprises à travailler en réseau local en favorisant les circuits courts. Il est important de valoriser ce qui est réalisé dans notre région.

Parmi les projets en cours, on peut citer la création, sous les auspices de l'AIEP (Autorité Indépendante d'Examen des Plaintes en matière de radio-télévision), d'une agence digitale au service des entreprises de notre région ainsi que l'étude de création d'un studio de cinéma qui a été commandée et dont les résultats sont attendus.

123 / Service informatique communal

La sous-commission est informée qu'entre 2024 et ce jour, une nouvelle convention a été signée avec le SIEN ce qui entraîne une nouvelle organisation pour le correspondant informatique qui travaille aujourd'hui à temps plein pour la Ville de la Chaux-de-Fonds. Le SIEN s'engage à fournir des compétences s'il devait être absent. Cette nouvelle organisation a permis d'améliorer le traitement des demandes informatiques pour un gain de productivité estimé à environ 35%. Auparavant, en 5 ans, 125 demandes de projets ont pu être traitées. Aujourd'hui, le même nombre de projets peut être traité sur 2 ans.

Perspectives du service de l'informatique : le schéma directeur informatique a été adopté avec une enveloppe budgétaire connue. Les grands projets sont annoncés par les services même si une certaine marge de manœuvre existe pour de nouvelles demandes.

Pour 2026, les projets d'importance à mener sont les suivants :

- billetterie pour les musées avec perspective future d'une extension aux sports,
- renouvellement de la solution pour les séances du CC (outil de suivi). Le SIEN abandonne en effet ses prestations à partir du 2e semestre 2026;
- refonte du site internet.

A l'horizon 2027, il sera question du renouvellement de l'ERP des ressources humaines. Des perspectives de rationalisation sont également envisagées en termes informatiques (impressions, téléphonie, etc.)

Il faut relever qu'en comparaison avec d'autres collectivités publiques, les charges liées à l'informatique sont proportionnellement relativement faibles pour la Ville.

La sous-commission note que le site internet du canton sera également refait et demande quelle est la marge de manœuvre pour une bonne coordination, de même que pour l'ERP des ressources humaines. Pour le service informatique, il faut s'appuyer le plus possible sur ce que propose le SIEN au niveau technologique. Toutefois, la volonté est de développer une image propre à La Chaux-de-Fonds et ne pas reproduire directement ce que fait l'Etat. De façon générale, les services sont en contact avec les autres communes pour savoir ce qui se fait ailleurs afin de profiter des expériences vécues. Des rencontres régulières (3 à 4 par année) ont lieu depuis début 2025 entre responsables informatiques des Villes de La Chaux-de-Fonds, de Neuchâtel et du Locle (Le Locle-Les Brenets) avec pour objectifs de favoriser les synergies en matière d'exploitation et d'évolutions informatiques ainsi que de partager les expériences de travail avec le SIEN tout en proposant des axes d'améliorations bénéfiques à tous. Sur ce dernier point, les prestations du SIEN tendent à s'améliorer mais le SIEN n'a pas toujours les coudées franches, restant dépendant de décisions de l'Etat. En termes de service, le SIEN doit par ailleurs partager ses ressources, limitées, entre ses partenaires et les services de l'Etat, ce qui crée un goulet d'étranglement dans certains domaines ou sur certains dossiers. Une rencontre est agendée 2 fois par année avec le GT informatique pour un point de situation sur les projets en cours et sur la relation « canton-Ville de La Chaux-de-Fonds » et sa potentielle amélioration.

Concernant le compte 3102020 - Frais d'impression, photocopies, la sous-commission relève que le rapport de l'année précédente prévoyait une baisse à CHF 210'000.- ce qui n'a pas été reporté sur le budget 2026. Le correspondant informatique de la Ville informe que deux éléments principaux expliquent le statu quo actuel. D'abord, la baisse des coûts d'impression passe par une réduction du montant du contrat Canon. Pour y parvenir, sur

125 imprimantes intégrées au nouveau contrat signée avec Canon fin 2024, une soixantaine seulement a été renouvelée ce qui permet théoriquement de réduire le coût de l'amortissement du matériel intégré dans le coût du leasing. Or, selon ses règles, Canon autorise un amortissement sur 7 années maximum. Pour la Ville, qui exploite certains appareils sur 8 ans, cela a pour effet de maintenir un coût de leasing qui diminue peu sur les années 5 à 7 d'exploitation mais qui tombera à 0 sur la dernière année d'exploitation, soit en 2028 concernant la moitié des appareils. Lissé sur 4 ans, cela permettra d'atteindre l'objectif de CHF 210'000.- par année, mais en vue annuelle, une diminution importante des frais ne sera visible qu'en 2028. Ensuite, un travail de rationalisation de l'impression doit être fait, incluant un tour d'horizon sur la manière dont sont utilisées les imprimantes. Ce travail, commandé mais non encore exécuté, devrait permettre non seulement de revoir la dotation en imprimantes des services de la Ville mais également les règles de ventilation des coûts d'impression, l'objectif étant de rationaliser l'impression par ces deux aspects en incitant les services à réduire leur consommation

124 / Affaires juridiques

Globalement, le service des affaires juridiques se porte bien, même si structurellement il y a une charge de travail relativement lourde pour un seul EPT (en comparaison notamment avec la Ville de Neuchâtel qui bénéficie de 3,7 EPT - quand bien même les tâches confiées ne sont probablement pas tout à fait comparables). La situation est néanmoins vivable, en particulier parce que des prestataires externes sont sollicités ponctuellement - notamment si le responsable doit se récuser, si une matière est très spécialisée, si diverses urgences doivent être traitées simultanément, et plus généralement en raison de la surcharge.

Compte tenu de ce qui précède, le chiffre de CHF 40'000.- indiqué au budget pour le compte 3132030 "Conseillers externes – experts" reste stable mais il pourrait légèrement augmenter à l'avenir. Le fait de recourir ponctuellement à des mandataires expérimentés (dont notamment l'un était précédemment responsable du service juridique de la Ville) permet certainement de faire des économies par rapport – en réponse à une question des commissaires – à la création d'un poste pour remplacer les mandataires externes. L'organisation en place continue d'être jugée satisfaisante et le Conseil communal n'entend pas la faire évoluer.

La bibliothèque d'ouvrages juridiques, quant à elle, peut être mise à jour avec l'enveloppe budgétée. Les livres sont relativement chers puisque le marché suisse francophone est restreint et il ne faudrait pas moins puisque c'est l'outil de travail principal.

Concernant l'évolution de la nature des dossiers, une recrudescence de cas concernant l'école obligatoire est relevée. Ces derniers sont relativement chronophages et doivent être traités dans des délais assez courts. Au niveau du droit de la construction et de l'aménagement du territoire, il n'y a pas de diminution des oppositions ou des recours. D'importants projets comme la transformation de Vadec sont des dossiers qui prennent également du temps. S'agissant du droit des marchés publics, celui qui arrive 2^e ou 3^e dans les adjudications fait désormais souvent recours au vu des enjeux financiers souvent importants.

La rédaction du nouveau Statut du personnel a représenté une charge conséquente, et se poursuit avec la transformation en cours des contrats de droit public à partir du 1^{er} janvier 2026 pour environ 80 cadres.

Concernant les questions liées à l'aménagement du territoire, la formation juridique dont dispose aussi le chef du SUME est précieuse; mais de manière générale les démarches procédurales (levée des oppositions, observations sur recours, etc.) restent traitées par le responsable des affaires juridiques. La présence d'un juriste à l'interne du SCAS (à 50%) permet également de rendre ce service en principe autonome sur le plan juridique; des échanges réguliers ont lieu avec le responsable des affaires juridiques.

130 / Service à la population

En introduction, la nouvelle cheffe de service indique que le service fonctionne avec un léger sous-effectif. Une personne a quitté le service et sera remplacée mi-novembre. Il n'y aura pas de changement en termes du nombre d'EPT globaux.

La sous-commission note que le rapport de l'année précédente mentionnait déjà un fonctionnement à flux tendu. Pour la cheffe de service, la situation n'a en effet pas évolué, d'autant que le Bureau d'aide à l'installation connaîtra également un changement à sa tête ; l'équipe a repris le travail courant en attendant une nouvelle personne. Il n'y a ainsi pas aujourd'hui de marge de manœuvre, ce qui a conduit à la fermeture du guichet durant quelques jours en septembre notamment parce que des jours de formation étaient également prévus. Comme c'était très exceptionnel, aucune réclamation n'a été relevée à ce sujet. En principe, le guichet reste ouvert et il faut éviter dans la mesure du possible de se trouver dans une telle situation qui n'est agréable pour personne.

Un groupe de travail est en réflexion au SIEN au sujet des prestations en ligne. La plate-forme pour les déménagements «eDéménagementCH» pourrait être intéressante. C'est un outil utilisé dans certaines communes de

Suisse, mais elle n'est pas encore généralisée, car c'est une prestation en ligne qui reste délicate à gérer puisque les situations diffèrent passablement.

En ce qui concerne le compte 3130000 – *Prestations de services de tiers*, les coûts diminuent pour 2026 puisqu'ils sont liés aux scrutins électoraux (élections). Comme il n'y en aura normalement pas en 2026, le montant a été adapté. Ils seront à nouveau plus élevés en 2027.

Concernant les prestations informatiques, la solution ETIC est privilégiée à ce jour puisque le logiciel est aussi utilisé pour d'autres prestations. Il faudrait encore le développer afin de pouvoir établir plus de statistiques et rendre le logiciel plus performant. Par contre, cet outil ne serait pas pertinent pour les enquêtes de domiciliation.

Ces dernières demandent dans les faits beaucoup d'énergie pour des résultats mitigés. En réponse à une demande de la sous-commission, la cheffe de service informe qu'une collaboration avec les gérances fonctionne bien et permet ainsi de retrouver des personnes. Il est également relevé qu'on retrouve plus facilement des personnes au bénéfice de permis de séjour – qui doivent se mettre en règle pour les prolonger – que celles de nationalité suisse.

Au niveau du nombre d'habitants, la tendance est à la hausse et il faut dès lors mener des réflexions pour leur maintien à La Chaux-de-Fonds. Si cette tendance se poursuit, on pourrait imaginer compter à moyen terme 38'000 habitants. Quant aux départs, les raisons principales invoquées sont le travail et les situations familiales. Le LOCAL ainsi que le Bureau d'aide à l'installation sont des prestations précieuses pour l'intégration.. Il est compliqué de savoir comment évolue socio-économiquement la population ; le suivi statistique n'a pas été idéal en raison de l'effectif limité et du changement à la tête du service. Une analyse plus fine serait souhaitable mais on constate à quel point c'est complexe. Concernant un éventuel "tourisme social" que certains dénoncent, force est de constater que ce phénomène est très marginal voire inexistant.

Enfin, en réponse à une question de la sous-commission, la cheffe de service mentionne encore que la communauté étrangère qui progresse le plus en Ville est la communauté française.

301 / SCAS - Office d'aide sociale

En préambule, les responsables du service font part d'une stabilisation du fonctionnement de l'office communal de l'aide sociale même si une tendance à une augmentation du nombre de dossiers est constatée. En ce qui concerne le guichet ACCORD donnant accès à un ensemble de prestations sociales cantonales dont les subsides LAMal et les bourses d'études, la

période est toujours difficile en lien avec l'augmentation significative des demandes depuis le début de l'année et le turnover du personnel administratif. Dès novembre, l'équipe sera au complet et la situation devrait pouvoir se rétablir dans le courant du premier semestre 2026. Il est relevé que le guichet ACCORD a pu compter sur l'appui temporaire d'une gestionnaire aguerrie détachée par un autre guichet.

Depuis janvier 2025, le suivi différencié harmonisé a été mis en place dans le cadre de l'aide sociale. D'une façon générale, la situation est sous contrôle.

En lien avec le compte 3130080 – *Alarmes, surveillance*, il est rappelé qu'une convention avec la société NSA a été mise en place pour assurer la sécurité en lien avec la tenue hebdomadaire de la caisse et les entretiens avec les bénéficiaires potentiellement menaçants. En effet, lorsqu'un bénéficiaire se montre irrespectueux voire menaçant envers son assistant.e social.e, un courrier de recadrage lui est envoyé et il est reçu dans un bureau sécurisé au rez-de-chaussée pour ses prochains rendez-vous. Le principe de tolérance zéro en lien avec d'éventuels débordements est appliqué et il semble que cela porte ses fruits.

S'agissant des subsides LAMal, la volonté du canton appuyé par les communes d'élargir le cercle des bénéficiaires au regard de l'augmentation continue des primes d'assurance-maladie engendre une augmentation du nombre de demandes de prestations sociales déposées au SCAS/Guichet Social Régional. De façon générale, cette augmentation est également observée au niveau cantonal.

Le chef du DEFASI informe qu'un projet IA sécurisé interne à la Ville est en cours de réflexion et permettrait potentiellement de faciliter le traitement des dossiers au moins pour un premier tri.

En réponse à des interrogations de la sous-commission sur la gestion du service, les responsables informent que depuis quelques 4 années, les dossiers courants sont mieux suivis notamment grâce aux mesures de formation mises en place en interne du SCAS et au vu de la diminution bienvenue du turnover notamment au sein de l'office communal de l'aide sociale (stabilisation des effectifs). De plus, la direction du SCAS est constituée en un collège qui se réunit chaque semaine, permettant ainsi à chacune d'être au courant de ce qui se passe dans les différents secteurs. Des monitorages ont été mis en place pour un certain nombre de thématiques ce qui permet une meilleure vision et un suivi de l'évolution du SCAS. Une solidarité entre les différents GSR basés sur l'ensemble du territoire cantonal est également relevée.

A court terme, une période difficile est à venir en raison de 3 congés maternité début 2026 et d'un congé sabbatique. Différentes solutions de remplacement ont toutefois été trouvées et cette période devrait pouvoir se passer au mieux.

En réponse à une question de la sous-commission, il est précisé que dans le compte 3010030 – *Salaires du personnel en formation*, les montants concernent des stagiaires et apprenti.e.s.

En conclusion, l'office d'aide sociale est confronté à une paupérisation d'une certaine partie de la population. Conséquemment, il doit faire face à une augmentation des demandes de prestations sociales ce qui est relativement préoccupant. Une hausse de 100 dossiers ouverts en une année est effectivement constatée, ce qui correspond théoriquement à un poste de travail. Cette hausse malheureuse fait suite à de nombreuses années de stabilité voire de diminution du nombre de personnes ayant dû recourir aux prestations de l'aide sociale. Elle s'explique notamment par un contexte économique détérioré et un marché de l'emploi sous forte pression depuis quelques mois. Dans ce contexte global, il faut privilégier les contacts avec les associations et services qui sont en soutien aux personnes en situation de pauvreté. L'importance de créer du lien avec les différents services est relevée.

321 / SCAS – Participation aux institutions sociales

Les chiffres indiqués au budget sont donnés par l'Etat dans le cadre de la facture sociale et nous n'avons pas prise objective sur ces montants.

La diminution constatée au compte 3611027 – *Avances contributions d'entretien* est liée à un changement de système.

600 / Service des finances

La cheffe de service rappelle à la sous-commission que la comptabilité de la Ville est passée sur Abacus au 1^{er} janvier 2023 et que la situation se stabilise. En 2026, la gestion du contentieux sera revue et la mise aux poursuites pourra être gérée par voie électronique grâce à la mise en place d'un logiciel externe.

Le service est confronté à une problématique générale de sous-effectif liée à plusieurs arrêts maladie (physiques) depuis le début d'année. Malgré cela, l'équipe fonctionne bien et s'est montrée solidaire en repoussant ses vacances du 1^{er} semestre 2025 de façon spontanée.

En ce qui concerne le compte 3132030 – *Conseillers externes, experts* et en réponse à une interrogation de la sous-commission, il s'agit d'une part d'un

mandat à un institut financier pour le rating pour un montant de CHF 40'000.- et d'autre part pour des mandats ponctuels à une fiduciaire pour les questions de TVA. L'objectif principal du rating financier est d'obtenir de meilleures conditions financières pour les emprunts. Ce rating a permis de traiter avec d'autres prêteurs que jusqu'à présent et de diminuer légèrement les taux d'intérêts sur les renouvellements d'emprunts. Aujourd'hui, les emprunts sont facilement renouvelés quand ils arrivent à leur terme. Au niveau du rating, il est ajouté que chaque collectivité gère elle-même les démarches. De notre côté, nous travaillons avec la société Moody's. En réponse à une question d'un.e commissaire, il n'est pas possible de s'allier avec d'autres communes pour faire des économies. Il faut également ajouter que, comme la Suisse a un très bon rating, cela nous est indirectement favorable. Concernant la TVA, la demande de récupération a été adressée à l'administration fédérale des contributions (AFC) pour les services où nous sommes passés aux décomptes selon la méthode effective (Muzoo, Piscine des Mélèzes, MIH, parkings) et le montant à recevoir au titre d'impôt préalable pour les investissements passés s'élève à plus de CHF 3 millions, montant qui sera porté en diminution des investissements. Nous attendons à ce jour la décision de l'AFC.

Concernant le compte 3199014 – *Ecart statistique*, le montant budgété est identique à celui de 2025.

Pour le compte 3910100 – *Prestations informatiques*, la forte baisse est due à la fin de l'amortissement des investissements pour la mise en place d'Abacus.

4622700 - *Péréquation des ressources* : le budget anticipe le passage à un taux de réduction des écarts de 40% à 45%, chiffres pris en compte également par le canton. Il est précisé que ce qu'on reçoit dans le cadre de la péréquation n'est pas pris en compte dans le calcul de la péréquation des ressources. Il n'y a pas d'effet pervers comme pour l'écrtage dans le cadre de l'impôt sur les personnes morales (IPM) pris en compte dans le calcul de notre participation à la péréquation.

4894000 – *Prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle* : Le montant de CHF 2'100'000.- est une décision du Conseil communal. Si on le met au budget, cela n'entraîne pas de conséquence obligatoire sur les comptes. Ce prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle se justifie en raison de la baisse des recettes fiscales présumée due à la conjoncture économique.

610 / Contributions

Par rapport aux comptes 2024, il est noté que le budget 2026 est plus bas. En 2024, la Ville a en effet perçu des recettes exceptionnelles pour l'impôt à la source et l'écrtage. S'agissant des personnes morales, le Conseil

communal a préféré rester prudent en tablant sur une diminution des recettes fiscales, mais il est difficile de savoir quand et dans quelle mesure les entreprises seront impactées par la conjoncture. En 2026, la Ville ne bénéficiera plus de l'écrtage de l'IPM. La même prudence est de mise pour les personnes physiques. Quant à l'impôt sur les frontaliers, le Conseil communal prévoit une stabilité.

En réponse à une question d'un.e commissaire, la cheffe de service indique que la baisse d'impôt de 1% proposée par le Conseil d'Etat a été intégrée au budget 2026 de la Ville.

Le rapporteur de la sous-commission
Laurent Duding

Rapport de la sous-commission du budget 2026

Dicastère de la jeunesse, des espaces publics et des ressources humaines (DJEPR)

Composition de la sous-commission

Monsieur Pierre-Alain Borel	PS, rapporteur
Madame Jennifer Angehrn	UDC
Madame Mathilde Reverchon Hans-Moëvi	POP

La sous-commission du DJEPR s'est réunie le mardi 21 octobre 2025 de 7h45 à 12h15 en présence de Mme Ilinka Guyot, conseillère communale, cheffe de dicastère, de Mme Ana Sarrias, assistante de direction et des personnes suivantes :

- Centres 620 et 621 : Mme Isaline Gurtner, cheffe du service des ressources humaines
- Centres 708, 710, 711, 715, 725, 726, 727, 730 et 735 : MM. Bekir Omerovic (voyer-chef, chef de service) et Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour le service des espaces publics
- Centres 205, 700, 740, 902 et 911 : M. Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour l'administration des infrastructures
- Centre 115 : Mmes Noane Terranova et Serena Bamba co-présidentes du Parlement des jeunes
- Centres 550, 551, 552 : Mmes Cristèle Segura (cheffe de service), Joanna Carrard (adjointe administrative et coordinatrice de l'accueil extrafamilial) pour le service de la jeunesse

Les personnes ayant participé à cette journée sont remerciées par les membres de la sous-commission pour le travail fourni et pour leurs réponses complètes et détaillées.

Introduction

Ouvrant la séance, la cheffe de dicastère souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

115 / Parlement des jeunes

Le budget alloué au Parlement des jeunes (PJ) lui permet d'organiser des activités tout le long de l'année et de soutenir, à hauteur de CHF 5'000.-, des projets pour et par les jeunes. À ce stade, le planning et les objectifs fixés

pour l'année 2025 ont été tenus. En outre, des événements supplémentaires vont pouvoir être organisés en fin d'année, notamment avec les autres PJ du canton.

S'agissant de la relève, le PJ va passer dans les classes de 11^e année Harmos pour tenter de susciter l'intérêt de nouveaux membres.

Enfin, il est mentionné que lorsqu'il y a un excédent budgétaire, la somme est à verser au Fonds Sombaille Jeunesse.

205 / Forêts

La gestion de la forêt est du ressort de la commune du Locle (service fusionné), avec une participation financière apportée par la Ville selon une clé de répartition fixée par convention. Après avoir fonctionné pendant deux ans avec une personne en moins, l'équipe a dû être renforcée. Elle est actuellement constituée de 3 personnes et d'un apprenti.

En 2026, le projet est de reconstruire la cabane du Gros-Crêt (qui avait été créée à l'occasion du 150^e anniversaire de la République du Canton de Neuchâtel), par les forestiers pour un coût de CHF 150'000.-. Il sera entièrement financé par le fonds forestier. Afin de préserver au mieux le lieu, aucun feu ne sera autorisé dans la cabane. À relever que depuis les derniers épisodes de sécheresse, une attention particulière est portée quant au risque d'incendie.

Malgré les dégâts provoqués par la Tempête, l'état de la forêt apparaît satisfaisant. Grâce à la forêt jardinée, la chute des plus anciens arbres permet aux plus jeunes de bénéficier de plus de lumière et d'espace et donc de se développer.

550 / Service de la jeunesse

En préambule, un rappel relatif aux missions et aux activités des 4 secteurs du service est effectué, à savoir les secteurs du secrétariat, de l'animation socio-culturelle, du préscolaire ainsi que du parascolaire.

Le service regroupe quelques 200 collaborateur-trice-s et engagé-e-s-en CDI, CDMax, en tant que moniteur-trice-s, personnes engagées à l'heure, remplaçant-e-s et apprenti-e-s socio-éducatif-ve-s et employée de commerce.

Dans ce centre sont comptabilisées les rubriques liées au secrétariat (6 personnes y compris l'adjointe) ainsi que celles de l'animation socioculturelle (5 personnes y compris le responsable). Le secrétariat joue un rôle majeur dans l'organisation et l'accompagnement des dossiers des autres secteurs. Outre les tâches administratives inhérentes à l'accueil

extrafamilial, il renseigne les parents ou gère ses projets propres (Job à 1000 m ou la carte vacances).

Les activités proposées par le secteur de l'animation socioculturelle couvrent une grande partie de la population et les quartiers de la ville. Qu'il s'agisse des activités pour les enfants dès 4 ans (Mercreddivertissements, camps de vacances), pour les ados de 12 à 18 ans (Smala, mini-camps) ou encore des activités dédiées à la population (dans les quartiers, animations estivales, Happy Sunday), elles répondent aux attentes du public, comme en témoigne le niveau de participation. Par ailleurs le soutien aux diverses associations locales fait partie également des tâches qui incombent au secteur.

Un nouveau projet est en réflexion au sein du service, portant sur l'accompagnement des seniors. Actuellement, le secteur de l'animation organise déjà le "Cyberthé", ce qui peut constituer une porte d'entrée vers d'autres projets pour ce public.

551 / Accueil parascolaire

La révision de la LAE adoptée en décembre 2024 par le Grand Conseil, ainsi que le nouveau règlement d'application de la loi (REGAE) sont entrés en vigueur au 1^{er} août dernier. Diverses adaptations ont rapidement dû être mises en place (validation du REGAE le 7 juillet pour une entrée en vigueur au 1^{er} août 2025), ou du moins projetées à échéance, soit en début 2026. Ce budget tient compte de ces adaptations.

Les principaux changements ont porté sur le taux d'encadrement des éducateur-trice-s qui a dû être légèrement révisé dans les structures. L'effectif dédié à la direction a dû être également réhaussé en raison de l'obligation de disposer d'un effectif de direction sur site en tout temps, soit conformément à la directive cantonale (1% de direction par place). Une demande d'ajustement de ce taux a été adressée au canton, afin de tenir compte notamment des spécificités liées aux places d'accueil des Tables de midi (durée d'accueil réduit). Cela a nécessité une réorganisation interne et une augmentation des EPT (0.77 EPT, pris sur le budget des EPT validé par le Conseil général dans sa séance du 3 avril 2025 permettant de limiter l'impact financier).

Un autre changement concerne le prix de journée imposé qui a augmenté et qui a eu malheureusement un impact sur un certain nombre de familles. Des parents ont résilié les contrats d'accueil ou diminué les plages horaires en raison de cette hausse (17 résiliations à ce jour). La liste d'attente étant assez importante (279 enfants), les places ont pu être repourvues.

Le 20 octobre dernier, 18 places supplémentaires ont pu être ouvertes à Manège 19, ce qui permet de donner des places supplémentaires à 60 enfants.

En août 2026, il est prévu d'ouvrir 30 places supplémentaires en Tables de midi dans le quartier ouest de la ville, actuellement non doté de ce type d'accueil. Selon les besoins, Crêtets 91 pourra également disposer de places d'accueil supplémentaires. Un point de situation sera effectué à la fin du délai d'inscription pour les familles (délai fixé au 31 janvier 2026).

S'agissant du déménagement prévu de la structure parascolaire de Beau-Temps 8, les travaux en cours à la rue du Châtelot ne seront pas terminés pour envisager un déplacement de la structure (et son extension de 13 places) avant 2027.

À noter que l'Accueil familial de jour (AFJ), soumis à la LAE et bénéficiant d'un subventionnement communal et cantonal, permet de compléter l'offre d'accueil sur le territoire communal. Les parents d'accueil de jour travaillent à domicile et disposent d'une autorisation délivrée par le Canton. Pour mémoire, la ville totalise 11 structures parascolaires ouvertes selon le calendrier scolaire (+ 6 semaines durant les vacances scolaires) et 4 Tables de midi dédiées à l'accueil des enfants de 8 à 12 ans sur le temps de midi.

Le projet FLORA, soutenu financièrement par le Canton et visant à faciliter l'entrée à l'école des enfants allophones ou avec peu d'expérience de séparation avec les parents, sera reconduit en 2026. La première phase conduite l'année passée a été concluante, ce projet sera d'ailleurs étendu à d'autres communes.

552 / Accueil préscolaire

La Ville dispose de 2 crèches communales, pour un total de 95 places. 11 crèches privées subventionnées proposent 332 places. Les changements liés à la LAE ont eu un impact moindre que dans le secteur parascolaire, compte tenu de l'organisation déjà en place.

En matière d'accueil préscolaire, aucune ouverture de places dans les structures publiques n'est prévue pour 2026. Toutefois, il a été projeté au budget les subventions communales pour 12 places en structures privées, moyennant que le besoin soit avéré. En effet, la liste d'attente cantonale, fait état d'une baisse des demandes d'accueil en crèche, tout du moins, celles concernant des parents répondant à tous les critères. Cette baisse difficilement explicable pourrait provenir du ralentissement économique constaté, notamment dans le secteur de l'horlogerie.

Certaines crèches rencontrent des difficultés financières en raison de la nouvelle LAE. Les contacts avec les responsables desdites structures et

avec le Canton se poursuivent ; une attention particulière est portée à l'évolution du dossier.

Pour ce qui est du développement de l'accueil extrafamilial (pré et parascolaire) pour les prochaines années, la direction étudie toutes les pistes visant à élargir l'offre. Dans ce cadre, différents contacts et démarches ont été entrepris en vue d'examiner les possibilités liées à l'ouverture d'une structure modulable (pour un accueil pré et parascolaire). Ce type de structure permettrait de s'adapter à l'évolution des besoins d'accueil.

Concernant les investissements, ils concernent le renouvellement d'appareils électroménagers et les aménagements extérieurs de la crèche Châtelot 5-7. À noter qu'en fonction des opportunités ou des possibilités, il est utilisé du matériel de seconde main. C'est le cas à Crêtets 91 où des jeux extérieurs ont pu être récupérés et installés dans le jardin.

620 / Service des ressources humaines

Après un travail intensif en vue de la révision complète du RGPA (règlement général pour le personnel de l'administration communale), qui a abouti à l'élaboration du nouveau Statut du personnel, accepté par le législatif en mai dernier, le service s'attèle à la finalisation du règlement d'application ainsi que des documents des processus centraux. Des travaux sont actuellement en cours sur la notion de pénibilité au travail afin de déterminer les critères pour identifier les fonctions concernées par le dispositif. Le RDEC (règlement relatif à la description, évaluation et classification des fonctions de l'administration communale) sera repris dans un second temps, l'entrée en vigueur du nouveau Statut du personnel au 1^{er} janvier 2026 impliquant une révision complète des contrats, ce qui génère une charge de travail importante.

Une ligne budgétaire a été ajoutée afin de comptabiliser la baisse prévue de 2% sur les cotisations à la caisse de pension. Cette baisse ne concerne que les mesures de recapitalisation et doit encore être validée par le Grand Conseil (répartition 40% assuré-e- et 60% employeur).

La rubrique *Vacances délai de résiliation* a été légèrement augmentée, bien qu'avec le nouveau Statut, on passera d'un délai de résiliation en cas de démission de 3 mois contre 2 mois actuellement. Cela permettra aux services de s'organiser plus sereinement lors de départs de collaborateur-trice et correspondra mieux aux réalités de marché actuelles.

L'augmentation du poste *Autres charges du personnel* reflète l'importante participation du personnel à la fête annuelle, elle est passée de 250 à 500 personnes ces dernières années, les frais concernent principalement les frais liés aux consommables.

Le poste *Conseillers externes – Experts* concerne les prestations liées à la cellule d'écoute, dont les besoins restent stables, voire diminuent, malgré une communication / formation accrue déployée autour du harcèlement.

S'agissant des *Prestations informatiques*, la ligne budgétaire a augmenté, sans que des changements aient été opérés. Une réflexion est actuellement en cours pour améliorer le processus lié à l'élaboration des certificats de travail. D'autres réflexions concernent le système logiciel relatif aux salaires (SAP) qui devra être changé à l'horizon 2027/2030. Il s'agira de déterminer s'il convient d'adopter le système utilisé par les finances (ABACUS) ou d'opter pour une autre solution. Dans tous les cas, il s'agira de maintenir la compatibilité avec le système obligatoire pour la gestion des salaires des enseignant-e-s (actuellement SAP).

621 / Sécurité et santé au travail

Des réflexions ont débuté afin de réorganiser ce secteur (1.5 EPT), qui est sous la responsabilité de la directrice en charge du dicastère. Les collaborateurs concernés ont été consultés et différentes options sont à l'étude, notamment celle de mutualiser les forces avec celles des autres Villes du canton, afin de pouvoir s'entourer des compétences d'un-e ingénieur-e sécurité. Les aspects liés à la sécurité et santé au travail requièrent de plus en plus de documentation et il s'agit de pouvoir répondre aux exigences croissantes en la matière.

Le dispositif relatif à la vaccination du personnel à risque, à savoir exerçant une activité susceptible d'exposition contre certaines maladies (tétanos, l'encéphalite à tiques et l'hépatite B) est également en cours de révision. L'idée est de reprendre à l'interne la vaccination, soit par le Centre de santé scolaire, et durant le temps de travail afin de permettre un meilleur suivi.

Concernant l'investissement de CHF 70'000.-, il concerne l'acquisition et l'installation de 25 défibrillateurs. Un groupe de travail réunissant la direction, le SISMN, le SSPS et le secteur a été créé avec la volonté de les rendre accessible à la population, par exemple aux abords des salles de sports ou des terrains de football. Une réflexion et un sondage sont en cours afin de proposer au personnel, sur une base volontaire et gratuitement, la formation BLS-AED (Basic Life Support – Défibrillateur). Cette dernière permet également d'intégrer le réseau cantonal des First Responders (dispositif officiel de premiers secours). Ladite formation serait organisée à l'interne et dispensée par le SISMN.

700 / Administration des infrastructures

Ce service, qui édite le plus grand nombre de factures au sein de la Ville, a la charge de la facturation des taxes déchets ainsi que des permis de fouille.

708 / Service des espaces publics

Le service a connu, lors de l'hiver dernier, un épisode neigeux exceptionnel, mobilisant toutes les forces. La gestion du déneigement a été jugée satisfaisante.

Pour l'année 2026, la volonté est d'intensifier les efforts en matière d'espaces verts et de protection des arbres. La légère diminution des EPT, reflétée dans la rubrique *Charges du personnel*, est rendue possible en raison entre autres de la mécanisation et d'une meilleure répartition des ressources au sein du service. Lors de chaque départ en retraite, une réflexion est menée quant à la nécessité de remplacer le poste. La promotion interne est également privilégiée, les décisions sont prises en amont pour permettre à la personne désignée de bénéficier du tuilage et de s'imprégner des spécificités liées à l'hiver ou à l'été ; les tâches étant différentes.

Concernant les apprentissages, le service affiche un niveau d'engagement record avec 11 apprenti-e-s. Pour les apprenti-e-s, quand cela est nécessaire, la formation est complétée auprès du réseau d'entreprises formatrices neuchâteloises.

Le budget annuel lié à la formation est stable, il se situe entre CHF 30'000.- et CHF 50'000.- en fonction des besoins. Le programme de réinsertion cantonal porte ses fruits et le cahier des tâches du maître socio-professionnel, engagé à 60% (financé à 20% par l'Office cantonal de l'aide sociale) a pu être finalisé. L'objectif est de permettre à des personnes de se rapprocher de l'emploi.

710 / Voirie - frais d'entretien

S'agissant de la baisse de dotation et de l'impact sur la charge de travail pour le personnel en place, il est relevé que des échanges ont lieu ponctuellement avec les responsables des équipes afin d'évaluer la situation. À partir du 1^{er} janvier 2026, selon le nouveau Statut du personnel, la journée de travail sera fixée à 7h50, auxquelles s'ajoutent 10 minutes consacrées à l'habillage. Certaines activités sont revues pour améliorer l'efficacité, c'est le cas du goudronnage qui est réalisé différemment que par le passé. L'horaire lié au nettoyage des espaces publics a également été revu. À titre d'essai et sur une base volontaire, le début de la journée de travail a été avancé à 6h au lieu de 7h. Après une phase test, il s'est avéré que ce changement était concluant, tant pour les employé-e-s qui apprécient de terminer leur journée

plus tôt que pour l'efficience, le trafic étant effectivement moins dense à cette heure du matin.

Concernant le secteur maçonnerie, l'équipe assure les travaux de moindre envergure sur les routes communales, totalisant 235 km. Les interventions plus importantes sont confiées aux entreprises privées, principalement locales, voire nationales qui sont mises en concurrence.

On constate que les graffitis sont en hausse, un montant de CHF 5000.- a été budgétisé au compte *Matériel d'exploitation & fournitures* pour ceux qui sont à enlever dans l'espace public. L'enlèvement des graffitis sur les immeubles appartenant à la Ville est pris en charge par le budget du Service des bâtiments et du logement.

Les premiers résultats de la phase test concernant les travaux d'hydrocureuse effectués par une entreprise externe sont positifs et ils se poursuivent comme prévu sur 2026. Une réflexion avait été menée au moment de remplacer notre ancienne hydrocureuse (coût ~ CHF 700'000.-). Compte tenu des ressources en personnel et l'investissement nécessaires, il a semblé que le recours à une entreprise externe serait plus efficient. Au terme de la période d'évaluation et si celle-ci s'avère concluante, un mandat sera mis au concours.

Pour les permis de fouille, le service a mis en place un nouveau processus visant à améliorer la facturation desdites interventions, notamment pour les travaux réalisés par Swisscom. La facturation de l'utilisation du domaine public dans le cadre de chantiers a également été revue. L'objectif étant de réduire les durées d'occupation, en facturant les m² utilisés chaque mois entamé.

711 / Enlèvement de la neige

Bien que les chutes de neige aient diminué ces dernières années, l'épisode inédit de l'hiver dernier (+50cm en 36 heures) démontre qu'il reste nécessaire de disposer du dispositif adéquat.

Ces nouvelles contraintes obligent le service à se réinventer. On peut imaginer qu'à terme certaines exigences liées au déneigement devront être revues, notamment par rapport aux délais fixés pour que l'ensemble de la Ville soit déneigé. Le parc de véhicules connaît déjà des adaptations. Ainsi, lors d'un remplacement, le choix se porte sur un véhicule plus maniable et plus polyvalent.

Dès 2026, la collaboration avec les partenaires privés sera revue afin de garantir un revenu minimal pour le service hivernal ; ceci afin de garantir des prestations dans la durée. En effet, ces dernières années, faute d'un enneigement suffisant, nombre de partenaires n'ont plus souhaité s'engager

pour le service hivernal car ils n'arrivaient plus à couvrir leurs frais (véhicule, personnel de piquet ...).

715 / Ateliers

Le montant budgétisé dans le compte *Entret. Machines-app.-véhic.-équip.-outil* constitue un budget minimal, bien que celui-ci ne sera pas nécessairement dépensé. En effet, les pannes ne sont pas prévisibles et le coût des pièces peut varier énormément d'une année à l'autre.

725 / Déchets des personnes physiques

Le dispositif lié aux déchets est bien ancré dans les habitudes, l'abandon de la collecte des déchets au porte-à-porte est assimilé par la population. La collecte est toutefois maintenue pour les personnes en situation de handicap. Les encombrants sont également évacués gratuitement sur demande, ce qui représente un atout par rapport à d'autres communes. Toutefois, Au vu des incivilités régulièrement constatées, il est à se demander si ce service est bien connu du public.

Une analyse concernant la collecte du papier-carton au porte-à-porte sera menée. En effet, si ce service est apprécié, il représente, tout comme l'enlèvement des encombrants, un coût important. Si d'autres économies devaient encore être recherchées, il pourrait s'agir d'une piste à explorer.

726 / Déchets des entreprises

L'éventualité d'une suppression, par les chambres fédérales, du monopole du ramassage de certains déchets suscite des inquiétudes. En effet, les coûts fixes n'étant plus partagés avec les entreprises, ce sont les personnes physiques qui devront seules supporter ces charges.

Par ailleurs, la course aux tarifs les plus bas et le fait de privilégier la collecte de déchets valorisables risquent d'engendrer des non-sens écologiques notamment en termes de déplacements. Déjà aujourd'hui certaines entreprises de la place n'hésitant pas à faire venir un camion de Neuchâtel pour amener des déchets à Vadec sur quelques centaines de mètres.

727 / Déchetterie intercommunale

Le budget du centre ne suscite pas de questions. Il est relevé la qualité du service fourni à la population.

730 / Espaces verts

Le SEP et en particulier son secteur vert, en sa qualité de maître d'ouvrage du projet de réaménagement du parc des Crêtets, sera occupé pleinement par cette réalisation en 2026-2027. Une attention particulière sera portée à la communication envers la population. Les travaux en génie civile représentent une importante partie de l'ouvrage, totalisant un montant de CHF 3.5 Mio.

735 / Centre horticole

Les plantations et les fleurs sont toutes produites et cultivées selon les principes de l'agriculture biologique. Après le succès rencontré avec les prairies fleuries en ville, le centre horticole proposera au printemps une action pour fleurir la ville (vente de sachets dans son magasin *La Jardinerie*).

740 / Cimetière et centre funéraire

Le projet de réaménagement du cimetière est toujours en cours, notamment concernant le massif IV. La volonté est d'évoluer vers un cimetière plus naturel, de repenser l'entretien et de réduire les temps consacrés à la taille des tuyas (16km) ou au désherbage qui ne peut être mécanisé.

Concernant le personnel, une personne supplémentaire a été formée aux opérations de crémation, ce qui permet une meilleure rotation du personnel. Actuellement ce sont 3 personnes qui sont formées. La fonction a été revisitée afin de tenir compte de la notion de pénibilité liée à cette activité (chaleur et pénibilité morale). La valorisation salariale, avec effet au 1^{er} octobre 2025, a été bien accueillie par les collaborateur-trice-s.

902 / Services industriels

La Ville qui est actionnaire de Viteos, a confié à ce dernier un mandat de gestion pour l'éclairage public. Une réflexion a été engagée dans le but de maîtriser et de contenir les coûts du centre. Les réflexions concernant l'éclairage public limité à certaines heures sont en cours.

911 / Eaux - réseau

Les travaux relatifs à la nouvelle usine de traitement des eaux et des captages au Moyats ont débuté. Lors de la phase de démolition, la Commune sera entièrement approvisionnée en eau par le SIVAMO (Syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau du Val-de-Ruz et des Montagnes neuchâteloises). Cette eau provient pour partie du lac de Neuchâtel et pour sa plus grande partie des sources situés sur la rive sud

de l'Areuse. La durée totale de coupure prévue de 12 semaines pourra être raccourcie, ce qui est positif dès lors que l'eau devra être achetée au SIVAMO. Pour 2026, la durée de l'interruption totale sera de 10 jours

La tarification de l'eau devra être revue et des réflexions sont déjà en cours. Composé de coûts fixes et de coûts variables, le nouveau tarif reposera sur une taxe de base + un prix au m³. Le surveillant des prix devra être consulté pour préavis.

Aujourd'hui, mis à part le secteur Boinod – Le Reymond, toute la commune est raccordée au réseau d'eau potable. Des contacts sont en cours avec les différents propriétaires afin de permettre leur raccordement. En effet bien qu'ils soient équipés de citernes ou disposent de sources, il y a lieu de tenir compte des potentielles sécheresses ou de l'augmentation des normes en matière d'eau potable pour les agriculteur-ice-s.

Le rapporteur de la sous-commission
Pierre-Alain Borel

Rapport de la sous-commission du budget 2026

Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS)

Composition de la sous-commission

Membres :	Madame Sarah Curty	PLR
	Madame Lara Zender	POP, rapporteure
	Madame Monique Gagnebin	PS

La sous-commission du DSESS s'est réunie le 21 octobre 2025 en présence de M. Thierry Brechbühler, conseiller communal, chef de dicastère, de Mme Mathilde Piguët, assistante de direction du DSESS (procès-verbal) et des personnes suivantes :

- Centres 311, 482 et 483 : M. Olaf Makaci, chef de service, médecin communal
- Centres 520, 521, 524 et 525 : M. Michel Villarejo, chef du Service des sports
- Centre 860 : M. Jérémy Vögtlin, chef de la Sécurité publique
- Centres 870, 871, 876, 877 et 878 : M. Grégory Duc, chef de service, commandant du SISMN

Introduction

Le chef de dicastère souhaite la bienvenue aux commissaires et annonce qu'une visite du Parc des sports, notamment de l'anneau d'athlétisme, qui fera l'objet d'un rapport présenté au Conseil général, est prévue à la suite de ladite séance. Il présente également la nouvelle assistante de direction du DSESS aux commissaires.

Service de santé et promotion de la santé

Le service est réparti en trois centres, qui fonctionnent à la satisfaction du chef de service et favorisent des interactions constructives. La cohésion des équipes est particulièrement remarquable. Une très bonne nouvelle dynamique d'équipe est également observée au centre de planning familial. Le chef de service, en poste depuis 2024, tire un bilan positif de cette première année. Le chef de dicastère met en avant ses bonnes idées et son dynamisme, et le remercie pour son engagement.

311 / Centre santé sexuelle - Planning familial

Une réorganisation sans augmentation de dotation a eu lieu au centre de santé sexuelle. Une nouvelle collaboratrice, sage-femme de formation, a été engagée afin de rendre le centre plus interactif et de permettre aux employées de se relayer pour les dépistages, la distribution des pilules du lendemain, etc., dans le but de délester les gynécologues et les hôpitaux. L'effectif est désormais composé de deux infirmières et de deux sage-femmes. La nouvelle collègue va suivre son DASS en santé sexuelle afin que toutes les employées du centre soient formées dans ce domaine. Elles continuent également à intervenir dans les écoles et entretiennent des contacts avec RECIF et Médecins du Monde pour rester en lien avec les personnes migrantes.

Le chef de service informe ensuite qu'il a récemment assisté à une séance de santé publique et a relevé une disparité entre le GSN (Génération Sexualité Neuchâtel), le Centre de santé sexuelle de Neuchâtel et celui de La Chaux-de-Fonds. En effet, Le Centre de santé sexuelle de Neuchâtel a obtenu une subvention de 10'000 CHF pour le dépistage des MST. Pourtant, le Centre de santé sexuelle de La Chaux-de-Fonds, qui réalise 19 % des dépistages cantonaux, ne touche actuellement aucune somme dédiée. Le centre de La Chaux-de-Fonds enregistre par ailleurs une augmentation de 45 % des dépistages par rapport à l'année précédente. À ce titre, le chef de service espère obtenir une subvention similaire à celle du Centre de santé sexuelle de Neuchâtel, avant la renégociation de la convention en 2027. Il souhaite également que cette question soit réexaminée et que le service cantonal de la santé publique accepte de répartir équitablement la somme globale de 290'000 CHF prévue pour les dépistages cantonaux, actuellement presque entièrement allouée au GSN. Le chef de service souligne enfin que si le Centre de La Chaux-de-Fonds devait réduire son activité de dépistage par manque de subventions, cela poserait un réel problème : les patient-e-s ne se déplaceraient pas dans le bas du canton. Une telle situation aurait donc un impact négatif sur la santé globale de la population.

Une commissaire souhaite connaître le coût des dépistages et du matériel sanitaire. Il lui est indiqué que les lignes budgétaires *3106000 matériel médical et sanitaire* et *3130000 Prestations de service de tiers* concernent principalement lesdits coûts, notamment la facturation des tests de dépistage, effectués par un laboratoire, ainsi que les tests de grossesse, qui représentent 24'000 CHF. Le chef de service présente également à la commission le soutien qu'apportent plusieurs fondations concernant la pose de certains moyens contraceptifs (implants, stérilets, etc). Il insiste sur l'importance de ces soutiens qui permettent de continuer à proposer ces

prestations. Il n'est pas impossible qu'une fondation ne soit plus en mesure de soutenir financièrement ces prestations dans un avenir proche.

Pour conclure, le chef de service souligne la très bonne coordination et entente avec le centre de santé sexuelle de Neuchâtel. Une séance commune avec la cheffe de service du centre de Neuchâtel a eu lieu afin de thématiser le sujet des avortements à domicile, dans le but de simplifier les démarches pour les femmes du haut du canton, qui, actuellement, doivent se rendre à Pourtalès. Une séance est également prévue en mars 2026 au RHNE pour l'intra-hospitalier, et une autre en septembre 2026 avec tous les médecins installés dans le canton.

482 / Centre de santé scolaire

Le budget est stable, sans grande nouveauté, si ce n'est la mise en place d'un contrat avec le CERAS, qui a choisi de collaborer avec la Ville pour les cours de Promotion de la santé, notamment l'éducation sexuelle, afin d'assurer une continuité cohérente au sein des structures. Il s'agit du même protocole que celui mis en place avec l'EOCF et c'est désormais le centre de santé scolaire qui dispense ces cours, avec une bonne adaptabilité sur ce thème délicat qu'est la santé sexuelle.

Un questionnement a été soulevé par une commissaire concernant les interventions liées aux enfants victimes de violences. Il lui est précisé que, malheureusement, plusieurs interventions de ce type ont eu lieu récemment. Il est ajouté que, tant qu'un service dédié à l'accompagnement des enseignant-e-s pour détecter et gérer ces situations ne sera pas mis en place, il n'existera pas de statistiques fiables. Les dysfonctionnements intra-familiaux demeurent très préoccupants. Le droit de l'enfant constitue une priorité absolue, et le protocole actuel du service de santé est activé immédiatement lorsque que la direction de l'École le contacte. Toutefois, une amélioration de la réactivité sur le plan judiciaire est jugée nécessaire, bien que cette question ne relève pas des compétences du centre de santé scolaire.

483 / Centre d'orthophonie

Une bonne nouvelle : le canton a décidé d'augmenter le tarif horaire OES pour les prestations d'orthophonie, qui passe de CHF 120.- à CHF 130.-, soit une hausse de 8,33%. Cette revalorisation reconnaît mieux le travail fourni dans ce domaine. A La Chaux-de-Fonds, le Centre d'orthophonie applique toujours deux tarifs :

- Pour 90% des enfants, les prestations relèvent du cadre OES : le nouveau tarif de CHF 130.-/heure s'applique.

- Pour les 10% restants, le tarif reste de CHF 96.-/heure, réparti entre la Ville (CHF 56.-) et les parents (CHF 40.-).

Ce second tarif concerne les bilans sans suite et les cas légers qui ne relèvent pas du dispositif OES. Les Villes du Locle et de Neuchâtel ont choisi d'appliquer le tarif de CHF 130.-/heure également pour les cas partagés entre parents et commune (60% à charge de la Ville, 40% à charge des parents). A La Chaux-de-Fonds, afin de préserver la solidarité et la cohésion, il a été décidé de ne pas augmenter la part à charge des parents. Une hausse du tarif de CHF 96.- reviendrait en effet à reporter sur la Ville la part supplémentaire, entraînant une augmentation de la subvention communale dans les charges de transfert.

Concernant le budget, des iPads thérapeutiques ont été ajoutés, conformes aux normes légales et avec un accès sécurisé, pour les enfants qui en ont besoin dans le cadre de leur prise en charge.

Le chef de service souligne également que le centre d'orthophonie a organisé des journées « moins d'écrans », qui ont rencontré un grand succès. Les journalistes ont manifesté de l'intérêt pour les prestations fournies par le centre d'orthophonie et plusieurs articles ont été publiés. Une motion populaire a été déposée au Grand Conseil demandant une meilleure coordination dans le dépistage précoce et le suivi des enfants présentant des troubles neurodéveloppementaux (TND). Ces initiatives confirment que le centre d'orthophonie est sur la bonne voie.

Pour conclure, il est ajouté que la liste d'attente pour la prise en charge des enfants au centre d'orthophonie s'est nettement réduite et se situe actuellement à 2-3 mois. Cette amélioration est notamment due à la bonne prise en charge et à la clôture de certaines situations. Elle s'explique également par le départ d'une collègue, qui a repris certain-e-s patient-e-s, ce qui a permis d'adapter le flux de manière plus efficace.

Une précision est encore demandée concernant le *compte 3020000, Salaire personnel enseignant*, auquel il est répondu qu'il s'agit du salaire du personnel du centre d'orthophonie, dépendant de la grille salariale cantonale.

Service des sports

Le service des sports fonctionne à satisfaction, malgré les nombreux changements organisationnels survenus ces derniers mois et ceux encore à venir. L'effectif a été complété par la création d'un poste de chargé-e de missions en cours d'année 2025, destiné à accompagner le chef de service dans plusieurs tâches qui lui incombent. L'adjointe au chef de service, actuellement engagée à 80 %, quittera ses fonctions à la fin du mois de novembre. Le nouvel employé, engagé en qualité de chargé de missions, lui

succédera dès le 1er décembre à 100 %, tout en conservant ses fonctions initiales de chargé de mission en plus du rôle d'adjoint. Afin d'éviter tout dépassement, la dotation restante sera prochainement attribuée à l'engagement d'un-e chargé-e de promotion du sport et des manifestations à 70 %. Les 10 % restants iront au profit du nouveau responsable technique des terrains et halles qui entrera en fonction le 27 octobre, suite au décès de son prédécesseur qui occupait un poste à 90 %, garantissant ainsi une stabilité des EPT. Il est précisé que le poste de chargé-e de missions n'avait pas été inscrit au budget 2025, ce qui explique l'augmentation observée. Des changements sont également intervenus à la piscine-patinoire des Mélézes à la suite d'un départ à la retraite, un poste d'agent-e technique sera prochainement mis au concours.

520 / Service des sports

L'évolution du budget s'explique principalement par la réorganisation interne et la création d'un nouveau poste de chargé-e de missions qui sera compensé dans les 2 à 3 ans à venir. Les prestations informatiques connaissent également une légère hausse.

En réponse à une question d'une commissaire, il a été indiqué que la nouvelle application d'inscription à Midi Tonus fonctionne de manière satisfaisante. Quelques cours doivent toutefois être annulés à chaque session lorsque le nombre d'inscriptions est insuffisant pour le maintien du cours. Il n'existe pas d'enquête de satisfaction auprès des clubs, mais des rappels réguliers sont effectués pour préciser que Midi Tonus a pour objectif de faire découvrir le sport durant la pause de midi et d'en encourager la pratique régulière. Aucune statistique précise n'est disponible concernant le nombre de participant-e-s souscrivant ensuite un abonnement dans un club ou auprès d'une association sportive.

Il est ensuite demandé par une commissaire des précisions concernant le compte 3636080, *Subventions organisations*. Il lui est répondu que la subvention du Resisprint n'a pas été allouée en 2025 et ne le sera pas en 2026, le rapport relatif à la rénovation de l'anneau d'athlétisme et des tribunes devant être présenté au Conseil général le 18 novembre prochain.

Le Resisprint ne sera pas organisé en 2026 en raison des travaux prévus. Après de nombreux échanges avec le SEP-Olympic dans le cadre de l'élaboration du projet, il en ressort que le comité d'organisation a choisi de ne pas déplacer la manifestation en un autre lieu durant cette période.

Afin de lisser les dépenses sur plusieurs exercices, les travaux seront réalisés par étapes : d'abord la rénovation de l'anneau d'athlétisme (avec l'augmentation du nombre de pistes, passant de six à huit), des gradins et de la tour de chronométrage, pour permettre une reprise rapide des activités

sportives, puis celle de la tribune par la suite. Un crédit-cadre sera présenté au Conseil général afin de formaliser cette volonté de lisser les investissements sur plusieurs années. Le chef de dicastère indique que ce projet de rénovation pourrait potentiellement constituer le premier projet soutenu par le CISIC, le nouveau fonds de soutien aux infrastructures sportives d'importance cantonale et régionale.

Pour conclure, des nouvelles sont demandées concernant l'avancée des travaux du terrain des Foulets. Il est répondu que ce projet sera le prochain investissement important des infrastructures sportives de la Ville, après l'anneau d'athlétisme de la Charrière. Un montant d'environ deux millions de francs est prévu, mais il n'a pas été inscrit au budget 2026, le projet n'étant pas prévu d'ici là. Il devrait être intégré au budget 2027.

Il a par ailleurs été rappelé par les commissaires qu'un postulat avait été déposé il y a un an, demandant un état des lieux complet et exhaustif des infrastructures sportives. Elles encouragent le service à y répondre.

521 / La Charrière, terrains, piste, halles

Une commissaire demande des précisions concernant les comptes 33, *Amortissements du patrimoine administratif*, et souhaite connaître les raisons de l'écart constaté. Il lui est répondu que deux facteurs peuvent l'expliquer. Premièrement, le Conseil communal peut décider d'accélérer certains amortissements, par exemple dans la perspective de démolir la patinoire. Deuxièmement, la mise en service de nouveaux véhicules ou de nouveaux projets, tels que le terrain de football du collège des Forges inauguré l'année dernière, qui entraîne la création de nouveaux amortissements.

Ces derniers peuvent s'étendre sur une période de cinq à dix ans, ou plus, selon l'arrêté voté par le Conseil général. Il en résulte ainsi un double effet sur le compte concerné.

Une précision est ensuite demandée au sujet du compte 4470010, *Produits des loyers*. Il est expliqué qu'il s'agit des recettes encaissées par la Gérance communale pour les places de parking couvertes à la rue du Progrès. Ces montants sont ensuite reversés, sans que le total des recettes ne change, mais avec une répartition différente entre les comptes 4470010 et 4470001.

Le chef de service informe la sous-commission sur les projets d'aménagements prévus à futur, tant en lien avec le stade de la Charrière (éclairage, tribunes) qu'avec d'autres terrains en ville (Foulets et Arrêtes). Ces projets seront échelonnés et présentés aux commissions correspondantes dans les années à venir.

524 / Piscines des Arêtes et Numa-Droz

Il est demandé si la fermeture de la piscine des Arêtes durant six semaines au lieu de trois a une influence sur le compte 4240034, *Entrées*. Il est répondu que l'impact est très faible, la majeure partie des recettes provenant des abonnements. De plus, la fréquentation étant très faible l'été, une fermeture de six semaines à cette période n'a pratiquement pas d'effet. La variation des entrées dépend davantage des conditions météorologiques à la piscine extérieure des Mélèzes, que la durée de fermeture de la piscine intérieure des Arêtes. Cette décision ainsi que la vision du service ne sont pas entièrement suivies par l'ensemble des commissaires.

525 / Piscine, patinoires des Mélèzes

L'augmentation du budget de ce centre est principalement liée aux amortissements qui commencent suite à la fin des travaux de la piscine des Mélèzes. Le budget prend en compte l'amortissement du crédit d'étude pour le projet de la patinoire.

Une commissaire s'interroge sur la rentabilité du nettoyage réalisé par une entreprise externe plutôt que par un-e employé-e interne. Il est répondu que, selon la fréquentation, l'externalisation du nettoyage est plus adaptée et moins couteuse, notamment durant les périodes de faible affluence. L'entreprise externe offre ainsi plus de flexibilité.

Une commissaire souhaite connaître l'état d'avancement du projet de nouvelles patinoires. Le chef de dicastère répond que la mise à l'enquête est prévue au début de l'année 2026. Un important travail d'affinage des plans est actuellement en cours en vue de cette mise à l'enquête, ainsi que l'organisation de la gestion des flux, conformément à la demande du Conseil général concernant la répartition des places. Des séances de la commission de construction ont lieu toutes les deux semaines.

En parallèle, de la préparation du dossier de mise à l'enquête, le Conseil communal travaille sur la partie financière afin de fournir les garanties demandées par le Conseil général. Les discussions avancent de manière satisfaisante et constructives avec différents partenaires privés et le canton.

S'agissant du calendrier du projet, il est conforme aux attentes exprimées avec un début des travaux prévu en fin d'année 2026 ou début 2027. Cependant, le délai de traitement du dossier de mise à l'enquête ne dépend pas du Service des sports et le traitement de potentielles oppositions au projet pourrait avoir un impact sur le planning établi. Dans la perspective des travaux de rénovation de la patinoire, des mesures concernant les nuisances sonores et le stationnement dans le secteur ont été mises en place.

Suite à une interrogation d'une commissaire concernant la piscine des Mélèzes et l'augmentation des tarifs d'abonnement, il est indiqué que la vente de ces derniers a très bien fonctionné cette année. Il sera toutefois plus judicieux de reprendre le sujet lorsque les chiffres précis seront disponibles, en particulier lors de la séance de la sous-commission dédiée à l'examen des comptes 2025.

Pour conclure, une commissaire s'intéresse à la baisse des locations du compte 4472001, *Locations salles-terrains-installations*, liée à la rénovation de la patinoire, la glace ne pouvant plus être louée durant cette période. Il est précisé que cette diminution est déjà signalée dans les remarques et constitue une anticipation, dans l'espoir de pouvoir démarrer une partie des travaux.

Les investissements sont passés en revue et validés par les commissaires. Il est précisé que l'investissement principal concerne la réfection de l'anneau et la tribune d'athlétisme de la Charrière, avec une dépense budgétaire de 3 millions de francs au budget 2026. Il est également souhaité de rénover la place de jeux vieillissante de la piscine des Mélèzes (située au sud-ouest), dans le but de s'inscrire dans la continuité de la volonté de valorisation des Mélèzes. La réfection des pistes du mini-golf, vieillissantes également, est aussi prévue.

Service de la sécurité publique

Le service fonctionne à pleine satisfaction du chef de service. Aucun changement majeur n'est prévu à court terme concernant la structure du service. En effet, les effectifs demeurent stables, par ailleurs, aucun départ n'a été enregistré depuis plus d'une année.

Un changement important, qui se reflétera dans les comptes, concerne la centralisation du domaine chantier qui était jusqu'à présent géré simultanément par le Service technique et par la Sécurité publique, selon un partage des tâches bien défini entre les deux services mais avec plusieurs possibilités de synergies qui restaient peu exploitées (suivi de la publication et de l'entrée en force des arrêtés de circulation, gestion des déviations lors de chantiers d'ampleur, etc.). Dans ces conditions, l'entier des prestations a été entièrement transféré au Service technique depuis le 20 octobre dernier. Ce transfert se traduit dans le compte 30, *Charges de personnel*, par un glissement de la dotation dédiée au profit du service technique.

Ces changements vont de pair avec un projet en cours de finalisation concernant la gestion des horaires. Actuellement, la planification de l'action du service est effectuée à l'aide d'un tableau Excel. À partir de 2026, elle sera digitalisée sur une application métier, permettant un meilleur suivi et contrôle des activités selon les périodes de l'année et les tranches horaires,

grâce à un système de codification. L'objectif est d'optimiser l'organisation du service à l'aide de ces nouveaux outils numériques. Aussi, l'outil fournira des statistiques qui permettront de mieux monitorer les activités et garantir une gestion équitable des horaires parmi les agent-e-s. Ces deux projets seront mis en œuvre en 2026.

860 / Sécurité publique

Pour le budget 2026, quelques remarques sont à observer au niveau du compte de résultat. D'une part, le compte 30, *Charges de personnel*, incluant le transfert d'EPT évoqué ci-dessus, et d'autre part les comptes 3120010, *Électricité-eau-gaz* et 3130043, *Frais de réception*, qui présentent une légère augmentation étroitement liée à l'inflation des coûts.

Les comptes de recettes 4290000, *Autres taxes* et 4309000, *Autres revenus d'exploitation*, ont été ajustés à la baisse considérant que les recettes inhérentes ont été affectées sur le centre du service technique.

Une commissaire s'interroge sur le compte 3130000, *Prestations de services de tiers* qui augmente. Il lui est précisé qu'il s'agit des honoraires du prestataire externe mandaté pour la notification des commandements de payer. Compte tenu de l'augmentation du nombre de commandements à notifier auprès des débiteurs, le montant inscrit sur ce compte a été ajusté en conséquence. Cependant, il est souligné par le chef de dicastère que le compte de recettes 4260028, *Commandement de payer* est également en augmentation, cette prestation faisant l'objet d'une rétribution de la part de l'État.

Il est demandé par une commissaire si la Sécurité publique rencontre des difficultés à recruter des patrouilleur-euse-s scolaires. Il est répondu que, compte tenu des créneaux horaires particuliers et contraignants, ces postes sont peu attractifs pour les personnes recherchant un emploi à temps plein et stable. Les profils les plus adaptés sont souvent des personnes retraitées, disposant d'un permis de conduire et faisant preuve d'une sensibilité particulière aux enfants. Le service a connu par le passé une période difficile, durant laquelle des agent-e-s ont dû être mobilisés pour assurer la continuité. Actuellement, la situation s'est stabilisée, même si la difficulté de recrutement persiste. Cette problématique n'est pas un cas isolé puisqu'elle est partagée par plusieurs autres communes qui mobilisent également des patrouilleur-euse-s scolaires sur leur territoire. Il est ajouté que le permis de conduire n'est plus exigé dans la mise au concours et déterminant pour le choix des candidat-e-s, mais il facilite néanmoins l'organisation interne s'il ou elle le possède. Le chef de service indique ne pas souhaiter impliquer, pour l'heure, les écoles dans un éventuel projet de sécurisation des passages piétons par les élèves eux-mêmes, comme cela se pratique sur la

commune de Martigny, par exemple. Dans le but de faire un appel aux candidat-e-s potentiel-le-s, des prises de contact ont été effectuées avec plusieurs structures locales, mais celles-ci n'ont donné que peu de résultats. Le service reste vigilant quant à l'évolution de l'effectif actuel des patrouilleuse-s, même si celui-ci n'est pas jugé préoccupant à ce stade.

Pour conclure, et revenir sur les agent-e-s de sécurité, une commissaire demande au chef de service s'il est satisfait de l'engagement d'agent-e-s à temps partiel, notamment de jeunes mamans. Le chef de service se déclare satisfait de cette organisation, tout en précisant qu'aucun engagement n'est effectué, pour l'heure, à un taux inférieur à 60 %, en raison de la complexité de la planification des horaires et la difficulté pour les collaborateur-ric-e-s concerné-e-s à garantir le suivi des affaires. À ce jour, le dispositif fonctionne de manière pleinement satisfaisante avec pas moins de quatre agentes (principalement de jeunes mamans) à temps partiel. À futur, si davantage d'agent-e-s souhaitent un temps partiel, la gestion des plannings pourrait devenir plus complexe et une véritable réflexion de fond devrait alors s'effectuer.

Aucun investissement n'est prévu en 2026 pour la Sécurité publique.

Service d'incendie et de secours

Depuis sa récente réorganisation, le service fonctionne à l'entière satisfaction du chef de service.

Concernant les investissements, trois sont prévus au centre 870 :

- La rénovation des façades de SISPOL validée par le CG, dont les travaux ont eu lieu cet été.
- Un crédit d'engagement de CHF 160'000.- pour la mise aux normes de l'interphonie domotique, système de redondance d'alarme depuis la centrale neuchâteloise d'urgence, destiné à la caserne du SISMN. Cette installation a été sollicitée par l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP), lequel alloue une subvention de CHF 35'000.-.
- Des travaux de réaménagement et de mise aux normes d'un local dédié au contrôle et rétablissement des appareils de protection respiratoire (PAR). Le local fera l'objet d'un réaménagement pour des mesures d'hygiène, avec un investissement prévu de CHF 30'000.-.

Pour le centre 871, un investissement est également sollicité : il s'agit d'un crédit d'engagement de CHF 55'000.- destiné au renouvellement de matériel de relevage (civière, chaises de transport, etc.).

870 / Défense incendie région

Le budget 2026 ne présente pas de grandes fluctuations. Les charges dépendent principalement des aspirant-e-s sapeuses-pompières et sapeurs-pompiers professionnel-le-s dont les frais d'écolage, hors nuitées, s'élèvent à CHF 90'000.-.

On constate que le compte 3090000, *Formation métier*, s'élève à CHF 94'000.-, car il est prévu qu'un seul aspirant suive sa formation en septembre 2026, expliquant une baisse par rapport au budget 2025.

Un complément d'explication est ensuite donné concernant les remarques du centre 870, notamment le compte 3092000, *Soldes volontaires*, concernant la création de la section AIC, aide au commandement. Il s'agit d'un mandat confié au SISMN pour l'ensemble du canton de Neuchâtel au profit des sapeuses-pompières et sapeurs-pompiers. Ce mandat implique la mise à disposition d'un fourgon de commandement ainsi que du personnel volontaire chargé du secrétariat et de la coordination lors d'interventions de grande ampleur. Cette section est composée de volontaires qui perçoivent une indemnité lorsqu'ils ou elles sont en formation ou en intervention.

Il est demandé par une commissaire une explication concernant le net écart sur les imputations internes, plus précisément le compte 4910012, *Participation de la Ville région défense incendie*. Il lui est indiqué que l'écart provient de la différence de la part de dédommagement des communes des Montagnes neuchâteloises qui sont réparties selon un barème de l'ECAP nommé unité de risque. Celui-ci prend en considération la composition de la population, le nombre d'emplois, la somme assurée des bâtiments ainsi que la prime de risque. Le compte 4612001, indique le dédommagement des communes Neuchâteloises en faveur du SISMN, et le compte 4910012 indique l'imputation interne de la Ville pour alimenter le centre 870.

Une commissaire s'interroge ensuite sur la rentabilité du projet d'unification des services de feu, de la protection civile et des services ambulanciers du canton, réunis au sein d'une même entité, dans le but de créer une maison de la sécurité.

Il est répondu par le chef de dicastère qu'il s'agit d'une volonté cantonale, notamment pour garantir une meilleure transparence dans les financements et réaliser des économies, certaines régions étant aujourd'hui plus coûteuses que d'autres. Il ajoute que le système actuel est efficient et fonctionne pleinement. Toutefois, si l'objectif est de faire mieux pour moins cher, les réflexions restent ouvertes.

Le chef de service précise qu'un système structuré existe déjà, avec une vision cantonale et des missions déléguées ; le projet n'apporterait donc pas de changements majeurs au niveau opérationnel. Concernant les coûts, une

mutualisation cantonale est également en place. Il souligne cependant qu'un manque de milicien-ne-s dans certaines régions du canton risque de poser problème dans les prochaines années et d'engendrer des coûts supplémentaires, même si globalement le système fonctionne bien à l'échelle cantonale.

Le chef de dicastère relève qu'aujourd'hui, la possibilité pour les sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers professionnel-le-s d'exercer également comme technicien-ne-s ambulancier-ère-s constitue une plus-value, attractive et efficiente, leur permettant d'intervenir plus régulièrement et de diversifier leurs compétences. Il souligne qu'une maison de la sécurité aurait pour effet de faire disparaître cette diversité attractive.

Il est indiqué que le projet est en cours d'étude et que les commissaires seront informées de son évolution.

Une commissaire demande ensuite ce qu'il en est des First Responders. Il lui est répondu que ce réseau est indépendant et n'est pas rattaché aux Montagnes neuchâteloises, mais qu'il fonctionne efficacement et permet de renforcer et de compenser les standards de sécurité. Une importante campagne de promotion est d'ailleurs réalisée à ce sujet.

Dans la foulée, le chef de dicastère aborde un autre point : la mise en place prochaine d'une section de jeunes sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers, destinée à sensibiliser les jeunes de 10 à 17 ans, sous forme de formations en attendant leur majorité. Ce dispositif s'inscrit dans un processus fédéral régi par des critères précis concernant l'accompagnement de ces jeunes. Il s'agit d'un investissement en temps, mais le SISMN dispose de personnel motivé, prêt à se former volontairement pour devenir moniteur. Le Val-de-Travers a été pionnier dans ce projet, et chaque région commence progressivement à s'y engager. Il est précisé que cette démarche est intégrée au compte 3092000, *Soldes volontaires*. L'incidence sur le budget restera limitée et sera ajustée ultérieurement si cette initiative rencontre un succès important.

871 / Service ambulancier

Un explicatif est donné concernant le DPMA, détachement du poste médical avancé : il s'agit d'une mission attribuée par le canton au SISMN. Le dispositif comprend un véhicule de soutien sanitaire (VSS) déployé lors d'événements d'envergure pouvant nécessiter une prise en charge de patients multiples. Il regroupe environ septante personnes, allant des médecins aux secouristes.

La section DPMA a pu être renforcée dernièrement avec l'arrivée de nouvelles personnes volontaires disposant des compétences requises. Un

accent est mis sur la formation, engendrant *de facto*, des coûts supplémentaires.

Il est ensuite mentionné par le chef de service une problématique récurrente concernant le centre 871, liée aux pertes sur débiteurs, difficiles à budgétiser chaque année. Actuellement, les assurances maladies remboursent les patient-e-s directement, et ces dernier-ère-s ne reversent pas toujours les sommes dues au service ambulancier. Dernièrement, une demande a été formulée auprès des représentant-e-s des regroupements d'assurance-maladie afin que les remboursements soient effectués directement au service. Cette proposition n'a toutefois pas abouti. La marge de manœuvre reste très limitée en matière de poursuites et d'actes de défaut de biens, le service ambulancier ayant l'obligation d'intervenir en toutes circonstances.

Il est enfin ajouté que l'adjoint au chef de service et président de la Commission des urgences préhospitalières du canton (COMUP), fait partie d'un groupe de travail fédéral chargé de représenter le canton dans les discussions relatives à la tarification des tarifs ambulanciers face aux assurances.

876 / Service du feu

Ce centre comptabilise la participation de la Ville à la défense incendie.

877 / Service de sauvetage

Ce centre correspond à la part assumée par la Ville au fonctionnement du service ambulancier. La quote-part entre les communes des Montagnes neuchâteloises est proportionnelle à la population.

878 / Secours routier / Hydrocarbure / Chimique / Grimpe

Ce centre renseigne sur la contribution de la Ville à l'ECAP. Les coûts sont mutualisés au niveau cantonal. Les décisions sont prises au sein de la Commission stratégique de la défense contre les incendies et des secours (COSTRADIS) dont le chef du dicastère est membre.

880 / Protection civile – détachement catastrophe

Le même système que pour la défense incendie est appliqué, à savoir une organisation par région. Ce centre constitue la part de la Ville, calculée sur la base d'un coût de CHF 13.50 par habitant-e, tel que défini par le Comité directeur stratégique.

Le chef de dicastère souligne que le service de la protection civile est une petite entité, peu visible sur le terrain malgré l'important travail accompli mais encore insuffisamment mis en valeur.

890 / OPC Organis. Protection Civile

Ce centre concerne le fonctionnement de l'ensemble des Montagnes neuchâteloises et dépend des directives cantonales. Une légère augmentation du budget est à relever, en raison notamment de la mutualisation des coûts de l'ensemble des OPC du canton.

Le chef de dicastère souligne que la région Littoral collabore avec le Val-de-Ruz et que celle-ci fonctionne bien. Il ajoute la région Montagnes neuchâteloises pourrait, à terme, envisager une collaboration avec Val-de-Travers. Il s'agit d'une réflexion qui doit être poursuivie, notamment dans le cadre de la réflexion autour de la création d'une maison cantonale de la sécurité.

L'Office fédéral de la protection de la population chapeaute la formation de la protection civile. Le canton de Neuchâtel établit ensuite son propre catalogue de prestations afin de définir les activités de la PCi au profit des communes. La formation des astreint-e-s fait partie intégrante du budget de la protection civile.

La rapporteure de la sous-commission
Lara Zender

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. Frédéric Vaucher, président :

- Pour l'étude du budget 2026, nous débuterons par une discussion générale, en donnant la parole au président de la Commission financière puis à sa rapporteure, aux groupes, puis au Conseil communal.

Après cette discussion générale, si l'entrée en matière est acceptée, nous passerons à la discussion de détail dans le cadre de laquelle tous les centres seront passés en revue, et les interpellations et amendements traités.

M. Grégory Rochat, président de la Commission financière :

- Je ne vais pas reprendre les chiffres du budget qui seront certainement cités lors des prises de parole des groupes. Comme vous avez pu néanmoins le lire dans le rapport de la Commission financière, le *déficit de départ* – si je puis dire – atteignait 6,6 millions de francs. Il a été ramené à 5,8 millions suite à la décision de la Commission financière d'impacter directement dans le budget la diminution de cotisation à la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel. Notons encore que la Commission financière soumet à votre Autorité deux amendements permettant de ramener ce déficit à 5,2 millions.

L'augmentation en EPT est due à près de 95 % à l'augmentation des effectifs scolaires, ainsi qu'à l'application de la LAE3 que votre Autorité a adopté ce printemps. De même, les investissements conséquents le sont en grande partie suite à des projets que nous avons acceptés au sein de cet hémicycle. Ce budget 2026 a été accepté par 10 voix contre 0 et 5 abstentions.

Je tiens ici à remercier l'ensemble des commissaires, ainsi que les membres du Conseil communal pour les travaux de la commission qui se sont déroulés dans un climat sain et respectueux. Je remercie également le PLR pour les différentes propositions qui ont été effectuées afin de réduire ce déficit. Si elles n'ont pas toutes été acceptées, elles ont eu le mérite d'ouvrir les débats sur plusieurs points. Enfin, je remercie Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du Service des finances, pour son travail rigoureux, ainsi que Mme Laurence Perrenoud, assistante de direction du DEFASI, pour l'organisation des séances, ainsi que la tenue des procès-verbaux.

J'ai eu plaisir à présider cette commission dans une ambiance tout à fait positive, et je vous transmets à toutes et tous mes meilleurs vœux pour la nouvelle année à venir.

Mme Lara Zender, rapporteure de la Commission financière :

- Je crois que mon préopinant a dit la majorité des éléments significatifs. Nous avons tous pu lire le rapport de sous-commission financière avec les différentes discussions qui ont pu s'y tenir, ainsi que les positions préalables des groupes en Commission financière.

Je voudrais relever le fait que les discussions – comme l'a dit mon préopinant – se sont faites en bonne entente et ont permis de pouvoir mener des travaux tant au sein de la Commission financière que de la sous-commission, avec beaucoup de sérieux. Nous tenons aussi à remercier le groupe PLR pour avoir amené des propositions concrètes qui ont pu ouvrir le débat.

M. Cédric Haldimann, PLR :

- Le budget 2026, tel que présenté par le Conseil communal, ne trouve pas d'écho favorable dans les rangs du PLR. Il manque clairement une vision à long terme, réaliste et crédible, pour sortir durablement du marasme financier que connaît notre Ville.

En ce mois de décembre 2025, le Conseil communal nous présente, pour la douzième année consécutive, un budget déficitaire. Douze ans. Et une fois encore, aucune mesure franche d'économie ou de rationalisation n'est réellement proposée.

Pour le groupe PLR, il n'est tout simplement pas concevable d'afficher un tel déficit, alors que nous sommes encore, globalement, en période de bonne conjoncture, du moins au regard de la stabilité des recettes fiscales.

La question est simple : que ferons-nous ces prochaines années – qui s'annoncent déjà très difficiles – avec une économie en souffrance qui subit de plein fouet une situation géopolitique internationale instable ? Que ferons-nous lorsque les recettes fiscales commenceront à fléchir ?

Aujourd'hui, au lieu d'alimenter nos réserves, nous y puisons. La situation financière de la Ville est inquiétante. Et disons-le clairement, le recours répété à des dérogations au mécanisme du frein à l'endettement est devenu la règle, ici à La Chaux-de-Fonds, sans susciter la moindre inquiétude de la majorité politique de cette assemblée.

Les travaux en Commission financière se sont, en effet, déroulés dans un climat serein, ce que nous saluons. Mais force est de constater qu'il n'y a aucune ouverture en matière d'économies. Le groupe PLR est pourtant venu avec des propositions concrètes, dans le but de réduire le déficit et de le ramener sous les 4 millions de francs, dans un premier temps.

Face à une opposition franche, et dans un esprit de compromis, nous avons revu notre objectif pour tenter de faire passer le déficit sous la barre des 5 millions, au moyen de quelques amendements, tant sur les charges que sur les recettes. Toutes les propositions d'économies ont néanmoins été refusées.

Et pourtant, si, en période de bonne conjoncture, nous affichons encore un déficit supérieur à 5 millions de francs, cela signifie une chose très claire : nous avons un sérieux problème de charges.

En effet, nous constatons, une fois encore, une forte hausse des effectifs, ce que nous regrettons vivement. Certes, certains équivalents plein temps sont imposés par le Canton, par des lois cantonales, ou résultent de choix politiques de notre hémicycle. Mais il subsiste toujours un solde qui, sans être inexplicable – car chaque poste peut se justifier individuellement – devient tout simplement in finançable pour une Commune à la situation financière aussi préoccupante.

Si des postes sont autofinancés, c'est très bien. Dégageons alors les ressources nécessaires pour les tâches autofinancées, mais n'augmentons pas continuellement les effectifs globaux. Nous restons convaincus que des synergies peuvent encore être trouvées, afin d'améliorer l'efficacité de l'administration et de réallouer les ressources là où elles sont réellement nécessaires. Chaque redondance administrative doit être identifiée. Chaque processus interne peut et doit être amélioré dans les collectivités publiques.

S'agissant des biens, services et autres charges d'exploitation, nous constatons, là aussi, une augmentation par rapport au budget 2025, alors même que les prix de l'énergie sont en baisse. La question mérite également d'être posée : quand arrêterons-nous cette fuite en avant dans les dépenses ? Quand prendrons-nous pleinement conscience de notre situation financière réelle ?

Le déficit de près de 6 millions de francs est par ailleurs calculé avec un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle. Une réserve dont nous pourrions pourtant avoir grand besoin ces prochaines années, lorsque la mauvaise conjoncture produira pleinement ses effets sur les revenus fiscaux. Nous le savons : ces crises ont toujours un décalage d'un à deux ans dans les comptes.

Il y a cinq ans, on nous promettait une sortie de la situation financière catastrophique dans laquelle nous étions, en supprimant toute rigueur financière. Le résultat est clair : aujourd'hui, en période encore favorable économiquement parlant – en attestent les bonnes recettes fiscales – nous n'avons mis aucun franc de côté. Pire, nous continuons d'accumuler des déficits, et notre dette ne cesse de s'alourdir.

Dans ces conditions, le groupe PLR ne peut accepter un budget déficitaire pour la douzième année consécutive. Il ne peut plus souscrire à cette politique de dépenses sans correction structurelle.

Nous sommes parfaitement conscients que l'équilibre ne se trouvera pas d'un coup de baguette magique : il doit s'envisager à court et à moyen terme, sur deux ou trois exercices. Et s'il aurait fallu entamer cette restructuration il y a déjà plusieurs années – lorsque nous avons constaté que la politique dépensière ne produisait pas les effets escomptés – il est impératif de commencer maintenant, si nous voulons espérer qu'en fin de législature, le Conseil communal soit en mesure de présenter un budget équilibré.

C'est dans cet esprit que nous déposons ce soir plusieurs amendements – déjà déposés en commission – qui s'ajoutent à ceux de la Commission financière, afin de faire un premier pas dans la bonne direction. Il appartiendra ensuite au Conseil communal d'assumer pleinement ses responsabilités : proposer un véritable programme d'économies, identifier des synergies internes et engager des discussions en vue de rapprochements intercommunaux, notamment avec Le Locle et Les Brenets.

Nous espérons sincèrement que le Conseil général fera preuve de sagesse en acceptant ces amendements de compromis, ou en en proposant éventuellement d'autres à valeur équivalente, afin que les représentants du groupe PLR puissent voter favorablement ce budget, dans l'attente de mesures concrètes et responsables de la part du Conseil communal.

M. Jean-Pierre Brechbühler, UDC :

- Le groupe UDC a pris connaissance avec le plus grand intérêt du budget 2026 qui nous est soumis ce soir. A sa lecture, nous ne pouvons que faire part de notre profonde préoccupation. En effet, ce budget prévoit un déficit de CHF 5,8 millions, ceci malgré un prélèvement de 2,1 millions à la réserve de politique conjoncturelle. Pour nous, une telle situation ne peut pas être considérée comme satisfaisante.

Il n'est jamais réjouissant de constater qu'un budget présente un déficit aussi conséquent. C'est pourquoi nous estimons indispensable d'agir pour en limiter l'ampleur, notamment en soutenant l'amendement n° 1 proposé par la Commission financière : celui-ci va clairement dans la bonne direction en permettant de réduire la perte, même si, au final, cela reste insuffisant. C'est pourquoi nous accepterons également les divers amendements proposés par le PLR.

Il est évident que notre collectivité ne pourra pas, à moyen et long terme, continuer de fonctionner sur la base de budgets aussi fortement déficitaires. Dès lors, pour le groupe UDC, il est essentiel que cet amendement n° 1 de

la Commission financière soit accepté, car un déficit de CHF 5,8 millions ne saurait être considéré comme recevable sans mesures correctrices significatives et crédibles.

Nous avons certes constaté, ces dernières années, que les résultats des comptes sont souvent meilleurs que les prévisions budgétaires, ce qui peut être perçu comme un signal encourageant. Toutefois, cette réalité ne saurait en aucun cas servir de justification à l'adoption d'un budget structurellement déficitaire. La prudence financière doit rester un principe fondamental de notre action politique.

La maîtrise des dépenses, la réduction du déficit et, plus encore, celle d'une dette devenue très conséquente constituent des enjeux majeurs pour la pérennité financière de notre Ville. Il est impératif de tout mettre en œuvre pour diminuer cette dette, car elle met en danger notre capacité d'action à venir. Si nous ne maîtrisons pas nos finances aujourd'hui, nous serons pénalisés demain, notamment lors de futurs emprunts. Ce sont alors nos marges de manœuvre et nos investissements que nous ne pourrions plus garantir, et cela impactera directement la qualité de vie de nos habitants qui, malheureusement, en pâtiront.

Le groupe UDC restera donc particulièrement attentif à ces enjeux financiers majeurs et continuera de défendre, au cours des prochaines années, une gestion rigoureuse, responsable et durable des finances communales.

Nous nous prononcerons sur ce budget en fonction de l'acceptation ou non des différents amendements proposés. Néanmoins, dans l'état actuel, une partie de notre groupe s'abstiendra et une autre refusera ce budget 2026.

Mme Lara Zender, POP :

- Dans le contexte général anxiogène, il est difficile d'aborder l'avenir avec sérénité. C'est pourtant le but d'un budget. Le POP se bat pour que la Ville poursuive sa politique de développement et continue d'investir dans les différentes infrastructures nécessaires à la population.

En ce sens, la lecture du budget 2026 proposé par le Conseil communal doit nous convenir. Les comptes 2024 et leur résultat positif sont également des éléments qui tendent à nous rassurer. N'oublions donc pas, en abordant ce budget, qu'il reste une prévision de l'année à venir, et les comptes seront, eux, la réalité financière.

Nous ne pouvons que saluer le travail de l'ensemble des services communaux, qui, malgré des moyens contenus et surveillés à la loupe, font fonctionner notre Ville et permettent à la population de bénéficier de prestations de qualité et d'infrastructures de moins en moins vieillissantes.

Ces éléments positifs ne doivent cependant pas nous faire oublier que les efforts demandés aux services restent nombreux, et que l'ensemble de ces projets, même si nous les saluons et les défendons, pèsent à chaque fois plus lourd sur des services dont les moyens restent plus que contenus, et dont les effectifs ne reflètent pas les besoins nécessaires.

En ce sens, l'augmentation des BSM de seulement CHF 400'000.- par rapport à l'ensemble du budget est une prouesse dont nous ne savons pas si nous devons l'applaudir ou nous en inquiéter. Car à trop presser les services, leur stabilité et leurs conditions de travail tendent à en pâtir, et les mentions présentes – dans un trop grand nombre de services à notre goût – d'absentéisme ou d'arrêts de longue durée ne tendent pas à nous rassurer.

Notre dynamique communale continue, depuis plusieurs années, d'être positive et de refléter une stabilité. Néanmoins, ne nous reposons pas non plus uniquement sur ces résultats sans garder un œil grand ouvert sur les conditions de travail du personnel.

Le coût de la vie augmente et nous impacte toutes et tous. Il est donc nécessaire que les salaires suivent. Nous reconnaissons bien que les collaborateurs et collaboratrices communaux restent, pour un bon nombre de mesures, privilégiés en comparaison de l'ensemble des travailleurs et travailleuses. Mais est-ce une raison pour ne pas leur permettre de voir leur salaire se rapprocher du coût de la vie ? Est-ce normal que des collaborateurs ou collaboratrices doivent recourir à des subsides, alors même que leur salaire est censé être privilégié face au privé ?

Si la révision du RGPA, votée en début d'année, a été accueillie avec un grand intérêt par notre groupe et signifie un pas en avant nécessaire, nous n'oublions pas que le postulat dont elle découlait comportait un second volet sur la grille salariale.

Nous attendons donc du Conseil communal qu'il s'attelle à cette question, et que les commissions concernées ainsi que les syndicats soient convoqués assez en amont pour pouvoir participer pleinement à ce chantier d'ampleur.

L'augmentation des charges de transfert, et notamment celles des associations sportives, culturelles ou sociales – même si celles-ci connaissent une légère augmentation pour 2026 – reste insuffisante face à l'augmentation des coûts et des charges que rencontrent ces différents secteurs depuis plusieurs années.

Il devient de plus en plus difficile, pour bon nombre de ces associations, de faire face à l'augmentation des charges, et cela d'autant plus que le bénévolat – maintenant indispensable à leur fonctionnement – fait face à une crise majeure. Il est d'autant plus important qu'une réévaluation de

l'ensemble des subventions puisse avoir lieu et, en ce sens, le groupe POP attend toujours une réponse à son postulat de 2023.

En 2005, la culture recevait 2,38 millions. Vingt ans plus tard, l'ensemble de leurs subventions se porte à 2,34 millions, soit une diminution de CHF 40'000.-.

Si l'augmentation des charges ne cesse d'être combattue et pointée du doigt par une partie de notre hémicycle, les attaques face au personnel communal semblent rester une cible favorite. Le groupe POP s'oppose à toute diminution des EPT et conteste la lecture que la droite fait des chiffres qui nous sont présentés. Non : l'augmentation des EPT n'est pas débridée. Non : les charges de personnel ne prennent pas l'ascenseur de manière incontrôlée, comme on a tendance à trop souvent l'entendre.

Pour 2026, la Ville souhaite augmenter ses EPT de 19,77, ce qui représenterait, en suivant la logique de l'amendement du PLR, une augmentation de 1,9 million. A cela, on peut rajouter l'attribution des échelons et de l'IPC, deux mesures indispensables que nous saluons pleinement.

Ces différents éléments représentent, *grosso modo*, une augmentation de 2,9 millions. Cependant, si l'on regarde l'augmentation des charges de personnel présente au budget, on remarque qu'elle n'est « que » de CHF 600'000.-. Nous sommes donc loin de l'augmentation fulgurante dont on nous parle.

Et même si une forte augmentation d'EPT est prévue, en comparaison, les charges de personnel restent stables. Le problème n'est donc pas là, et nous continuons de le rappeler : notre Ville souffre d'un déficit structurel de recettes et non de charges.

Notre Ville propose, depuis plusieurs années, des budgets dont les déficits continuent de diminuer, et cela en comprimant ses charges pour contrer des recettes qui, même si elles augmentent, fluctuent selon des leviers qui ne relèvent pas du ressort communal.

En effet, la plupart des leviers sur les recettes relèvent du niveau cantonal, notamment en ce qui concerne les revenus fiscaux. Vouloir se positionner comme attentif aux finances communales ou comme garant face aux dépenses partant à vau-l'eau avec un Conseil communal ne faisant que creuser le déficit, sans prise avec la réalité financière, tout cela en proposant au Parlement cantonal, à travers une initiative électoraliste, de diminuer les recettes fiscales du Canton – et, par ricochet, des communes – nous semble représenter une hypocrisie dangereuse pour nos communes. Amener des solutions tout en aggravant la situation, ce n'est pas vouloir aider.

L'impôt est un outil social indispensable pour permettre de garantir des services forts et des prestations à la population, tout en permettant, du moment qu'il est équitable, de diminuer les inégalités. En ce sens, notre système d'imposition est profondément inégalitaire face à la répartition et à la concentration des richesses entre les mains d'une minorité.

Mais diminuer les impôts pour toutes et tous, sans tenir compte d'une justice sociale ne revient pas non plus à soulager le porte-monnaie des ménages, mais à précariser l'ensemble de la population qui souffre actuellement, en diminuant notamment les moyens à disposition des services publics.

Il est important, si l'on veut défendre nos budgets, et surtout notre commune, de ne pas seulement se focaliser sur les mesures d'économies, mais également sur les leviers pour les recettes. Nous avons besoin de pouvoir travailler ensemble à permettre une meilleure redistribution des recettes, et non de chercher à diminuer au plus haut niveau ces mêmes recettes fiscales de manière indistincte et au profit, encore et toujours, de la même minorité.

Le groupe POP acceptera donc le budget, ainsi que les amendements de la Commission financière.

M. Laurent Duding, PS :

- Le budget qui nous est présenté est déficitaire. Le groupe socialiste, après les travaux liés au processus budgétaire menés dans le cadre de la Commission financière, en prend acte et soutiendra le projet de budget 2026 établi par le Conseil communal. A ce stade, nous suivrons les votes de la majorité de la Commission financière et des commissaires socialistes, en soutenant deux amendements déposés et discutés dans ce cadre, soit une amélioration du déficit de CHF 650'000.-, le ramenant à 5,2 millions.

Nous assumons cette situation parce que ce déficit est un choix politique responsable, solidaire et, de notre point de vue, tourné vers l'avenir. Dans le contexte actuel – pression sur les ménages, chômage, RHT, incertitudes économiques – refuser un déficit par principe serait, de notre point de vue, un choix idéologique dangereux. Ce serait en effet reporter l'effort sur celles et ceux qui ont le moins de marge de manœuvre.

Rappelons aussi ici qu'un budget donne le cadre d'action – notamment au niveau des dépenses – pour l'année à venir à notre Exécutif. La réalité financière est établie uniquement au moment de la publication des comptes, soit toujours avec près de 18 mois de décalage.

Le rôle de l'Etat, d'une collectivité publique de 38'000 habitantes et habitants est clairement anticyclique : quand les tensions sociales augmentent, quand les services publics sont davantage sollicités, la collectivité doit renforcer son

action, pas se retirer. Du point de vue du groupe socialiste, le budget 2026 répond à ce contexte particulier.

Il y répond d'abord en garantissant des prestations essentielles à la population. Nous pensons ici notamment au développement de l'accueil de la petite enfance : créer et consolider des places, soutenir les structures existantes, garantir un accès financièrement supportable pour les familles. C'est un investissement social majeur, mais aussi un levier fondamental, notamment pour la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Il est par ailleurs important de relever que cette orientation – avec les effets connus sur les charges de personnel – a été unanimement plébiscitée par notre Autorité en avril dernier.

Ce budget répond aussi présent par le maintien du soutien au tissu associatif, culturel, sportif et social. Les associations jouent un rôle irremplaçable de cohésion, de prévention et de solidarité. Les affaiblir aujourd'hui reviendrait à casser ce qui fait une des forces de notre collectivité. En ce sens, nous combattons l'amendement y relatif, sur lequel nous reviendrons au moment de la discussion de détail.

Le groupe socialiste souhaite également attirer l'attention sur la situation des enseignants et enseignantes. Ils et elles font face à des effectifs en hausse, à des classes plus chargées et, de plus en plus, à une remise en question de leur statut, de leur autorité et de leur travail par certains parents d'élèves.

Nous refusons que l'école publique soit fragilisée. Soutenir les enseignants et enseignantes, c'est soutenir la qualité de la formation, l'égalité des chances et l'avenir de notre jeunesse. Concrètement, il est essentiel de rappeler que, dans ce domaine aussi, les augmentations d'effectifs répondent, avant tout, à l'évolution démographique positive que connaît notre Ville.

Notons qu'en parallèle, d'autres secteurs communaux – à l'image des Espaces publics – voient leurs effectifs diminués au regard du budget 2024. Ces évolutions montrent, pour nous, une maîtrise des charges.

Plus largement, le soutien à la fonction publique est au cœur de ce budget. Les collaboratrices et collaborateurs de la Ville ne sont pas des coûts à comprimer, mais la colonne vertébrale des services publics. Les fragiliser aujourd'hui, ce serait affaiblir durablement la qualité des prestations offertes à la population.

Enfin, ce budget permet la poursuite des projets et des investissements, notamment face aux défis climatiques. La transition écologique n'est pas une option, c'est une urgence. Investir dans des infrastructures durables, dans l'efficacité énergétique, dans la mobilité douce, dans des espaces publics

adaptés au changement climatique, c'est assumer notre responsabilité envers les générations futures.

Bien entendu, le groupe socialiste reste attaché à une gestion rigoureuse des finances publiques. Mais la rigueur ne doit jamais devenir un prétexte à l'inaction, au démantèlement des services publics ou au renoncement écologique. Un déficit maîtrisé doit rester un outil au service de l'intérêt général.

En conclusion, ce budget est fidèle aux valeurs que nous défendons : solidarité, justice sociale, services publics forts et transition écologique plus ou moins ambitieuse. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste soutiendra ce budget et invite notre Conseil à en faire de même.

Le groupe socialiste soutient donc le Conseil communal dans son effort de poursuivre la redynamisation de la ville, et acceptera le budget 2026 tout en restant conscient et lucide du fait que la stabilisation financière de notre Ville restera le défi majeur dans les années à venir. Nous saisissons ici l'occasion de remercier toute l'administration communale pour son engagement quotidien au service de la population.

Mme Manon Freitag, Le Centre :

- Le budget 2026, soumis à notre examen ce soir, s'inscrit dans un contexte économique et financier tendu, que personne dans cette salle ne peut ignorer. Incertitudes conjoncturelles, volatilité des recettes fiscales, pression croissante sur la facture sociale : ces éléments rendent l'exercice budgétaire particulièrement délicat. Pour autant, la difficulté du contexte ne saurait, à elle seule, justifier les faiblesses structurelles que ce budget met une nouvelle fois en évidence.

Avec un déficit annoncé de 5,8 millions de francs, le budget 2026 demeure clairement déséquilibré. Certes, ce déficit est légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent, mais cette amélioration relative repose en grande partie sur des mécanismes extraordinaires, notamment le prélèvement de 2,1 millions à la réserve de politique conjoncturelle. Or, ces réserves ne constituent pas une stratégie financière : elles permettent de différer les problèmes, pas de les résoudre.

Le Centre est particulièrement préoccupé par la normalisation progressive des déficits, et par le fait que l'équilibre budgétaire soit atteint, année après année, sans remise en question structurelle suffisante. Les charges de personnel poursuivent leur augmentation, même si celle-ci est partiellement expliquée par des obligations légales, notamment en lien avec la LAE3. Les charges de transfert, et en particulier la facture sociale, connaissent une hausse significative, reflet d'une précarisation croissante de la population,

mais aussi d'une dépendance accrue à des mécanismes que la Commune maîtrise peu.

Sur le plan des investissements, près de 49 millions de francs sont prévus pour 2026, alors que l'autofinancement se limite à environ 4 millions. L'écart est considérable. Le Centre ne conteste pas la nécessité d'investir, notamment pour entretenir des infrastructures vieillissantes et maintenir l'attractivité de la ville. En revanche, investir à ce niveau sans cadre financier clair ni trajectoire de rééquilibrage crédible revient à accentuer durablement l'endettement et à réduire les marges de manœuvre futures.

C'est dans ce contexte que la question du frein à l'endettement doit être posée avec sérieux. Pour Le Centre, ce mécanisme ne doit être ni érigé en dogme rigide, ni vidé de sa substance. Aujourd'hui, force est de constater qu'il est de plus en plus contourné, au risque de perdre sa fonction première : garantir une discipline financière minimale et une gestion responsable à moyen et long terme.

S'agissant des recettes, la prudence affichée par le Conseil communal est compréhensible, notamment pour les personnes morales. Toutefois, cette prudence se traduit par un manque de perspectives claires en matière de consolidation durable des recettes. Le budget constate les risques, mais peine à proposer une véritable stratégie pour renforcer la base fiscale et stabiliser les finances communales.

Dans ce contexte, Le Centre considère que le budget 2026, en l'état, n'est pas satisfaisant. Il reflète davantage une gestion à court terme, sous contrainte, qu'une vision financière cohérente et structurée pour l'avenir de La Chaux-de-Fonds.

Aussi, pour ces raisons, les amendements déposés par la Commission financière et par le groupe PLR seront acceptés par Le Centre, dans la mesure où ils vont – même modestement – dans le sens d'une réduction du déficit et d'un signal de responsabilité financière. Ces amendements ne règlent pas les problèmes de fond, mais ils constituent un pas nécessaire pour rendre ce budget politiquement acceptable.

En conclusion, Le Centre abordera ce budget avec exigence et esprit critique. L'acceptation du budget ne saurait être interprétée comme un blanc-seing donné au Conseil communal. Elle s'accompagne d'une attente claire : celle d'un travail structurel rapide et ambitieux sur la maîtrise des charges, la soutenabilité de la dette et le respect effectif du frein à l'endettement. Sans cela, les mêmes constats risquent de se répéter, année après année, au détriment de la stabilité financière et de la crédibilité politique de notre Commune.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL :

- Sans accès aux commissions relatives au budget – ni aux autres commissions d'ailleurs – nous nous trouvons devant le choix cornélien de l'acceptation ou non du budget, sans avoir pu débattre du pourquoi ni du comment, ni participer aux échanges avec les autres groupes, les chefs de service ou les responsables de dicastère.

Malgré ce déficit d'information, nous avons fait l'effort de trier nos nombreuses questions et de n'en garder qu'un nombre raisonnable : pas plus de 20.

Un budget présentant 5,8 millions de francs de déficit, ce n'est pas rien. D'autant qu'une fois de plus, il a fallu compter sur des prélèvements à la réserve de politique conjoncturelle. Mais tout va presque pour le mieux dans le meilleur des mondes.

On notera, cette année encore, l'augmentation des effectifs, même si, pour une grande partie cette fois, ils sont affectés principalement aux places d'accueil extrafamilial. La législation en vigueur nous y obligeant, il n'est pas question pour nous de les contester ici. Nous espérons que ces augmentations d'effectifs, donc de charges, permettent surtout à la partie féminine de la force économique chaux-de-fonnière de pouvoir mieux jouer un rôle de contributrice aux recettes fiscales.

Les investissements, s'ils sont judicieusement cadrés, finissent par s'amortir à terme, tandis que le déficit structurel plombe la dette année après année. Celui-ci atteint bientôt les CHF 10'000.- par habitant : c'est indiscutablement ce point qui inquiète les Vert'libéraux.

Les Vert'libéraux regrettent qu'il n'y ait pas à notre disposition un vrai plan de stratégie de maîtrise des dépenses. Un tableau des investissements arrivés à terme permettrait aussi de mieux contrôler le roulement des dépenses qui y sont liées :

- Dans quel ordre et par quels critères de priorité les investissements prévus seront-ils traités ?
- Pourrait-on nous proposer un échéancier de ces investissements budgétés pour 2026 et l'insérer à l'avenir dans les budgets ?
- Comment les montants ou une partie des montants des investissements budgétés non dépensés sont-ils traités ?

Nous attendons donc des réponses à ces questions. Nous pouvons tout de même constater, à la lecture des documents mis à notre disposition pour cette séance de budget, qu'un effort conséquent a été réalisé de la part de tous les services pour inscrire un budget au plus serré des besoins, sans que cela ne pérore leur bon fonctionnement. Cela met en évidence une

volonté certaine de maîtriser des charges dans un contexte où la marge de manœuvre est réduite. Nous profitons de remercier toutes et tous les employés de la Ville d'avoir participé à cet effort.

Les Vert'libéraux sont favorables à la politique d'investissement qui reste très ambitieuse. Elle impacte certes le budget, mais ces investissements ont été acceptés : les renier ensuite quand vient l'heure de voter le budget nous semble incohérent. Même si l'ensemble de ces investissements votés ne se reporte pas immédiatement sur le budget 2026.

Ces investissements nous semblent nécessaires face à l'état de certaines de nos infrastructures, et en prévision de *Capitale culturelle* en 2027, sachant qu'ils déterminent l'avenir dans lequel la majorité des citoyens veulent vivre.

Néanmoins, nous regrettons que les propositions de réduire les coûts – ce qui n'aurait pas pour autant péjoré les projets – aient été refusées : des économies auraient pu être réalisées. Cela reflète malheureusement la souplesse relative de la majorité du Conseil général face aux possibilités de compromis en vue de réduire les coûts de certains projets.

Je ne vais pas vous faire ici l'énumération de tous les montants que nous avons pu voter cette année : la liste est longue. Elle illustre bien comment le montant total de ces dépenses et investissements finit par se reporter sur les comptes et le budget de cette année et des années futures.

Les Vert'libéraux regrettent que dans l'espace de ce cénacle, la recherche du compromis et du dialogue ne soit pas le moyen qui prévaut et qui aurait pu, dans certains cas, entériner des mesures d'économies. Au contraire, les propositions de réduire les coûts des investissements n'ont pas pu trouver de consensus, alors qu'elles n'auraient en aucun cas trahi le fondement même des projets présentés. C'est globalement la nouvelle tendance politique, ici et ailleurs, dans un monde devenu polarisé, où le dialogue est un mot sorti du dictionnaire et des actions. Par la supériorité du nombre, certes démocratiquement validé, on fait taire les opinions divergentes, on ne cède à aucun compromis, quelquefois avec un soupçon d'arrogance.

Le groupe vert'libéral regrette fortement cette polarisation, l'objectif du PVL étant de veiller à la qualité de vie et au bien-être des citoyens chauds-fonniers, ce qui passe par des investissements raisonnés, utiles et durables, en veillant à un retour à des finances saines.

C'est dans un espoir d'une vision constructive et d'ouverture, à l'écoute de l'autre, dans des valeurs démocratiques, que nous suivrons avec attention les débats de ce soir – également sur les amendements – et les réponses du Conseil communal aux différentes questions. A ce moment-là, nous déterminerons si nous nous abstenons, refusons ou acceptons ce budget.

M. Grégory RoCHAT, Les Verts-e-s :

- Je ne vais pas égrener les chiffres dont vous avez pris connaissance et qui nous présentent un budget déficitaire de 5,8 millions. Déficit : cette situation qui semble revenir chaque année comme un mauvais cadeau sous le sapin et qui ne satisfait personne. Toutefois, comparativement au budget 2025, les revenus augmentent plus que les charges, ce qui permet un déficit budgété moindre et démontre une tendance à l'amélioration de nos comptes, même si nous souhaiterions, bien entendu, qu'ils soient bénéficiaires.

Si notre rôle et notre responsabilité sont de veiller à la bonne santé financière, ils sont également de veiller à la bonne santé et à la qualité des services que notre administration doit fournir à notre population, aujourd'hui comme à futur.

Or, le contexte planétaire n'est pas des plus réjouissants et impacte notre ville : paupérisation d'une partie de la population, augmentation de la fragilité de notre société face au dérèglement climatique, augmentation des coûts de biens et marchandises, ou encore réformes fiscales cantonales grevant nos ressources. Tout ceci pèse et pèsera encore plus sur notre budget, à commencer par les conséquences climatiques, si nous ne les anticipons pas suffisamment.

Si notre Ville doit se montrer prudente en matière de dépenses, elle aura besoin de ressources supplémentaires au vu des missions actuelles et à venir qui lui sont confiées.

Dans ce budget, certains verront un trop plein de dépenses, d'autres un manque de recettes. Au-delà de cette divergence, un constat doit être rappelé : notre Ville fait déjà beaucoup avec les moyens qui sont les siens, c'est-à-dire limités. C'est un fait, indépendamment des questions de dépenses ou de rentrées. Le nier serait manquer de considération envers les services et le travail effectué. Ce n'est pas être naïf que de l'affirmer, ni conclure pour autant que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. C'est être reconnaissant du travail accompli et faire preuve d'humilité face à quantité de tâches, de procédures, de projets, de gestion courante que nous ne connaissons finalement que peu, mais que nous pouvons être tentés de critiquer.

Prenons en exemple les travaux qui causent des désagréments et compliquent certes la mobilité. Penser que cette situation est une particularité chaux-de-fonnière ferait sourire Lausannois ou Genevois. Il faut s'armer de patience et reconnaître les bienfaits qui en découlent : un chauffage à distance pour le plus grand nombre et une circulation en ville qui s'apaise, plus fluide, et permettant une réelle diminution des bouchons sur le Pod ou aux abords du Grand-Pont, notamment. Prétendre le contraire,

comme suggérer une absence de coordination et de réflexion lors de ces réaménagements, est pour le moins audacieux. Peut-être serait-il bon, avant de le faire, de demander l'avis des spécialistes de la mobilité ?

Rome ne s'est pas construite en un jour, et les défis qui attendent notre Ville nécessitent patience et solidarité, notamment envers nos services. Si de grands projets arrivent – tels que patinoire, anneau d'athlétisme et réaménagement du parc des Crêtets notamment – il ne faut pas occulter les importantes tâches menées au quotidien par nos services, ainsi que leur participation et leur soutien aux nombreuses initiatives privées qui dynamisent notre ville. Nous pensons notamment au travail du Marketing urbain avec les commerçants qui font vivre la place du Marché en période de Noël et pour les fameux *Jeudredis Bleus*, ou encore au développement de la carte Abeille.

Utiliser cette monnaie permet de soutenir nos commerces locaux en générant des retombées financières ici et non dans les poches des grands groupes et multinationales. Favoriser un commerce de proximité est rendu possible s'il n'est pas remplacé par l'e-commerce comme nouvelle culture marchande, si la population garde un pouvoir d'achat convenable qui ne l'incite pas à chercher des prix compétitifs ailleurs, et si les loyers ne sont pas prohibitifs. Ici aussi, pointer du doigt la seule question des places de parc est réducteur, à l'encontre des études effectuées, et ne nous permettra pas de trouver des solutions durables et résilientes.

Notre responsabilité consiste aussi à préparer notre cité face aux enjeux à venir : une résilience économique, dont nous pouvons en partie être acteurs, ainsi qu'une résilience environnementale, en nous donnant les moyens de nous adapter aux conséquences du dérèglement climatique. Nous pensons en premier lieu à la végétalisation nécessaire de notre ville, afin de lutter contre les îlots de chaleur ou les très fortes précipitations. Remercions ici du travail remarquable effectué par plusieurs services malgré de nombreuses contraintes : prairie fleurie sur le Pod, végétalisation des cours d'école, ou encore plantation d'une forêt comestible et d'espèces résilientes au changement climatique.

Tenir un discours positif n'est pas se voiler la face ni être candide : c'est exprimer la volonté d'aller de l'avant. Notre Ville entretient une dynamique positive malgré des vents contraires risquant de se renforcer. Développer ces résiliences n'est pas une option, c'est une obligation dont nous avons la responsabilité envers les générations à venir. Nous devons investir dans diverses mesures et faire face à des conséquences plus ou moins coûteuses, et il est évident que d'éventuelles baisses d'impôts supplémentaires imposées par le Canton seraient un fameux croche-pied à notre Commune et aux efforts effectués ces dernières années.

Permettez-moi de reprendre ici quelques mots de notre grand argentier, prononcés le 1^{er} août à Chevroux : « Une attitude égoïste et individualiste est sans nul doute la première menace pour notre pays ». En remplaçant *pays* par *ville*, le propos demeure tout aussi pertinent. Une baisse des recettes, au profit, en premier lieu, des plus nantis, serait une atteinte à la solidarité qui seule peut permettre à une communauté de faire face aux enjeux présents et à venir. Elle impliquerait pour notre Ville des choix cruciaux, comme des suppressions de prestations et de services, voire le renoncement aux investissements très conséquents que nous avons votés en ce début d'année 2025.

C'est pourquoi notre groupe continuera de s'engager pour l'ensemble de sa population, en portant des valeurs de solidarité et de protection du vivant. Il continuera de valoriser notre Ville et ses services, tout en étant attentif à leur bon fonctionnement. Vous l'aurez compris, notre groupe acceptera ce budget à l'unanimité et souhaite à chacune et chacun ses meilleurs vœux pour l'année à venir.

M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal, chef du Dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et de l'informatique (DEFASI) :

- Merci à mon préopinant de m'avoir cité pour mon discours du 1^{er} août, je vois qu'il a été attentif... Quoi qu'il en soit, nous ne parlons pas aujourd'hui de l'avenir patriotique de notre pays, mais bien du budget de notre Ville.

Un budget est indéniablement un moment fort – voire essentiel – de notre démocratie. C'est également un acte nécessaire dans la gestion des affaires publiques, comme un budget est également nécessaire dans la gestion d'une entreprise privée.

Le budget est un exercice qui n'est pas que comptable, mais qui exprime à la fois les espérances et les craintes. Un exercice d'équilibrisme, mais un exercice qui ne doit pas pour autant tourner, comme c'est malheureusement le cas dans d'autres chapiteaux, à l'exécution du funambule.

Le budget est porteur d'avenir, il indique aux citoyennes et citoyens l'état de leur – et j'insiste : *leur* – collectivité. Or, dans un monde anxigène, il est toujours demandé plus à une collectivité, que l'on veut bienveillante. Et en même temps, on lui demande d'être plus parcimonieuse dans un contexte économique incertain.

Cette dualité se reflète dans vos interventions et elle est juste, car balancer d'un côté ou de l'autre serait faire choir l'institution publique que nous voulons à la fois juste, solidaire et responsable.

L'équilibre : tout est question d'équilibre. Ce soir, malheureusement, le budget n'est pas à l'équilibre, *mais* il s'inscrit dans une tendance d'amélioration.

En 2020, le budget qui vous était soumis pour l'exercice 2021 craignait un déficit dépassant les 20 millions. Certes, il y avait le COVID. Du reste, j'étais en quarantaine quand le Conseil général a accepté ce déficit record... Néanmoins, aujourd'hui, le déficit – car il s'agit bien et malheureusement une fois encore, une fois de trop peut-être, d'un budget déficitaire – s'inscrit malgré tout dans une tendance favorable, puisqu'il est quatre fois inférieur.

Ce soir, ce qui est important pour notre Ville, ce n'est pas tant de savoir, à quelques dizaines de milliers de francs, ce que seront les comptes 2026, mais bien de dire, d'une part, que nous – toutes et tous ensemble – maîtrisons la destinée de la Métropole horlogère et, d'autre part, que le dessin que nous en faisons est positif, proactif et porteur d'avenir. C'est bien plus que cela : ce doit être également un témoignage de confiance vis-à-vis de nos institutions, des services, de leurs cadres, de leurs employés, qui, chaque jour, s'investissent pour à la fois délivrer des prestations de haute qualité à la population, tout en faisant preuve d'une responsabilité budgétaire exemplaire.

Certaines et certains aimeraient que ce budget – qui a fait l'objet d'un processus constructif et positif, à la fois avec les services, à la fois au sein du Conseil communal, mais aussi, et il faut le souligner, avec la Commission financière – fût plus *généreux* dans certaines dépenses ou, au contraire, fût plus *restrictif* dans certaines dépenses. Cette ambivalence est juste et saine : c'est elle qui crée l'équilibre raisonné.

Ce soir, le Conseil communal entend les soucis des un-e-s et des autres. Néanmoins, il demeure convaincu – à l'exception des deux amendements qui viendront augmenter les recettes et qu'il acceptera, j'y reviendrai en temps voulu – que c'est un budget raisonnable.

Raisonné en regard des vicissitudes de notre temps, raisonnable en regard de notre responsabilité collective – qui ne doit ni *dépeindre le diable* ni être angélique – raisonnable en regard des incertitudes d'un budget dont nombre de paramètres nous échappent : quelles seront les rentrées fiscales, quelle sera la facture sociale, quels seront les coûts de l'énergie ? Et tant et tant d'autres paramètres que nous budgétions ce soir sans savoir ce qu'ils seront demain et, surtout, sans avoir de réelle prise quant à leur évolution.

Oui, nous sommes des funambules, mais peut-être pire : des équilibristes aveugles. Cependant, dans cet exercice, il n'y pas de filet. Chacune et chacun portera, au moment du vote, la responsabilité du succès collectif ou de l'échec collectif.

Le budget qui vous est soumis est sans doute imparfait, mais il n'est qu'un budget qui permettra aux services de travailler, d'investir et d'œuvrer pour une Métropole horlogère plus accueillante, plus efficiente, plus agréable.

Ce soir, ce n'est pas qu'un possible déficit que vous devrez accepter ou refuser : c'est avant tout l'affirmation d'une confiance en nos institutions et vis-à-vis de la population. Cette confiance, c'est aussi un acte fort de responsabilité.

On peut toujours dire non, on peut toujours espérer mieux, espérer autrement. Le Conseil communal aurait aimé vous proposer un budget équilibré, voire bénéficiaire. Néanmoins, nous avons préféré vous soumettre un budget réaliste, peut-être un peu conservateur, mais un budget construit ensemble, qui nous semble juste, et qui s'inscrit – je le répète une fois encore – dans une tendance positive. Cette dynamique – certes encore fragile, mais positive – manifesterà, nous l'espérons, par une acceptation de ce budget, une confiance forte pour notre avenir.

Prenez vos responsabilités en toute liberté : accepter ce budget, ce n'est pas donner un blanc-seing au Conseil communal, c'est montrer votre confiance dans nos institutions, dans nos services, dans notre avenir. Notre Ville mérite votre confiance.

Le président, **M. Frédéric Vaucher**, relève que l'entrée en matière n'est pas combattue et propose dès lors de passer à la discussion de détail.

Mme Lara Zender, POP :

- Les amendements du groupe PLR nous sont parvenus ce matin à 10h40, ce que nous regrettons fortement, surtout qu'une bonne partie avait déjà été évoquée plus tôt. Aussi, nous demandons une interruption de séance pour pouvoir en discuter.

SUSPENSION DE SÉANCE DE 10 MINUTES.

DISCUSSION DE DÉTAIL

BUDGET DU COMPTE DE RÉSULTATS

TRAITEMENT DES QUESTIONS ET INTERPELLATIONS

Le président, **M. Frédéric Vaucher**, informe du déroulement de la discussion détaillée du budget : les questions peuvent être posées au niveau de tout centre financier, et le Conseil communal y répond à la fin de chaque chapitre. Les interpellations en suspens et les amendements sont traités à la fin du chapitre auquel ils sont liés.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 – Conseil communal

Le président, **M. Frédéric Vaucher**, informe du dépôt d'un **amendement du groupe PLR**, qui sera traité en fin de chapitre, à la suite des réponses du Conseil communal aux différentes questions.

122 – Service de l'économie

M. Jean-Denis Christen, UDC :

- Le Conseil communal peut-il nous renseigner s'il reste beaucoup de terrains à bâtir pour les entreprises et pour les privés ?

M. Karim Djebaili, PS :

- Au vu de la situation conjoncturelle actuelle, quels sont les projets qui ont été suspendus ou abandonnés par la Ville ? Par ailleurs, le Conseil communal peut-il nous informer des projets récemment réalisés par le Service de la promotion de la Ville ?

Mme Brigitte Leitenberg, PVL :

- Je m'interroge quant à l'événement « Le Paradigme Bitcoin », qui est soutenu par l'Economie, à savoir : quelles sont les retombées au niveau économique et médiatique pour la Ville ? Idem pour le Coworking.

123 – Service informatique communal

Mme Line Vögtli Demarle, Les Vert-e-s :

- La convention signée en 2025 avec le SIEN a permis de diminuer le budget du Service informatique, mais les coûts des prestations informatiques imputés à certains services ont pris l'ascenseur. Le service mène-t-il une réflexion sur la mise en place de bonnes pratiques au sein de notre Ville pour que les ressources numériques soient utilisées avec sobriété ? Une attention particulière est-elle portée au choix des logiciels, aux licences, à l'optimisation de la durée de vie du matériel informatique, afin de diminuer non seulement les coûts, mais aussi l'impact environnemental du numérique ?

124 – Affaires juridiques

Mme Julie Perret, POP :

- Dans le rapport de sous-commission, il est indiqué qu'une « recrudescence de cas concernant l'école obligatoire est relevée ». Ces dossiers sont relativement chronophages et doivent être traités dans des délais assez courts. Par conséquent, nous nous demandons ce que la Ville peut faire en termes de prévention, et de quels moyens ou collaborations les services auraient besoin.

150 – Transports

Mme Brigitte Leitenberg, PVL :

A la rubrique *3637001 – Subventions aux personnes physiques*, nous sommes étonnés de constater que les mesures d'incitation au transfert modal sont inexistantes. Le Conseil communal pense-t-il que ce n'est pas nécessaire ? Pourquoi cela ne mérite-t-il pas d'être encouragé ?

M. Grégory Rochat, Les Vert-e-s :

- Nous avons pu observer ces derniers jours les nouveaux trolleybus effectuer des essais sur les lignes chaud-de-fonnières. Le Conseil communal peut-il nous renseigner sur les plannings de déploiement – quand et sur quelles lignes – de ces nouveaux véhicules ? Les essais ont-ils été concluants ?

Mme Monique Gagnebin, PS :

- Je rejoins complètement la question de M. Rochat, des Vert-e-s.

M. Théo Huguenin-Elie, président du Conseil communal, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- Je commencerai par la question des Vert-e-s et du groupe socialiste sur les trolleybus.

Monsieur Rochat, vous avez bien vu : il y a bien des trolleybus qui circulent. Les essais sont concluants, et les conducteurs sont en formation.

J'ai l'honneur de vous livrer le scoop ! Certes, un scoop après une très longue Arlésienne, mais un scoop réjouissant tout de même : les premiers trolleybus rouleront en production dès le 20 février prochain. A cette date-là – notez-la dans vos agendas – une petite manifestation sera organisée : une course inaugurale aura lieu, et j'espère bien que plusieurs d'entre vous y participeront.

Dès lors, à partir de ce moment-là, la ligne 302 – celle qui va de la Charrière au Tourbillon et du Tourbillon à la Charrière – sera exploitée par des trolleybus. Par la suite, ce seront les lignes 304 et 301 qui seront mises successivement en service, mais, pour ce faire, il faudra de nouveaux trolleybus. Ceux-ci sont d'ores et déjà commandés et seront livrés en 2028. Pour que le système se déploie complètement, il faudra encore un peu de patience, mais dès l'année prochaine, dès février 2026, la ligne 302 sera exploitée par des trolleybus.

Une autre question a été posée, toujours au centre 150, concernant les subventions aux personnes physiques. La ligne budgétaire qui est concernée ici porte sur les mesures du plan de mobilité de l'administration.

En effet, pour favoriser le report modal de nos collaboratrices et collaborateurs, nous proposons, notamment, des rabais sur les abonnements des transports publics, pour que ceux-ci coûtent le prix étudiant, soit un rabais de CHF 171.- pour l'abonnement deux zones. Nous proposons également un rabais sur l'abonnement annuel de vélos en libre-service et une subvention pour l'achat d'un vélo électrique à hauteur de CHF 200.- tous les 8 ans.

En ce qui concerne des incitations plus générales au transfert modal – c'est sans doute de cela dont on souhaitait parler – par des subventions à l'acquisition d'abonnements de TP, nous suivons avec intérêt, du côté du Conseil communal et des services communaux, les travaux de l'Etat à ce sujet, participant activement aux débats avec les autres communes dans le cadre de la CDC-Transports & mobilité.

Pour rappel, nous avons prévu d'introduire de telles incitations en 2024, en les finançant par la politique de stationnement, malheureusement refusée

dans les urnes, politique de stationnement à laquelle les Vert'libéraux étaient opposés.

M. Théo Bregnard, conseiller communal, chef du Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI) :

- Je vais répondre à la question du POP sur l'augmentation des cas traités par le Service juridique, notamment concernant l'école.

Ces dernières années, nous avons observé une augmentation assez significative du nombre de situations nécessitant malheureusement un traitement juridique. Cette évolution reflète une judiciarisation des relations entre les familles, les membres du personnel et l'institution scolaire, malgré une attention portée régulièrement aux liens avec différentes communautés, avec les quartiers ou avec les parents.

Les cas sont multiples, je ne vais bien sûr pas tous vous les citer. Néanmoins, il peut s'agir de litiges autour de règlements internes, de gestion d'agressions d'élèves, parfois d'agressions d'enseignants – de menaces aussi, ce que nous voyons parfois – de contestations de redoublement, de recours contre des prises en charge – lorsque l'on met des élèves dans des classes OASIS, par exemple – ou encore des recours contre des suspensions d'urgence, des contestations de facturation, et j'en passe.

Ces exemples illustrent des attentes croissantes de la part des familles quant à une justification souvent détaillée de chaque décision, ainsi qu'une tendance accrue à recourir *systématiquement* – et malheureusement – aux voies de droit, plutôt qu'au dialogue que nous cherchons toujours à privilégier.

Par exemple, dernièrement, l'exclusion de 14 jours d'un élève – décidée en vue d'une intégration dans un espace ressources – a fait l'objet d'un recours immédiat des parents. Malgré la cohérence pédagogique, mais aussi sécuritaire, pour l'élève et pour la classe, le département a choisi d'annuler rétroactivement l'exclusion et l'intégration dans cette classe OASIS. Ceci a conduit à une réclamation de l'ensemble des cercles, et rend très difficile la gestion des différentes écoles.

Au vu de ces situations qui se multiplient, quelles sont les solutions ? Nous essayons d'améliorer et de préciser nos règlements, notamment de l'EOCF – en particulier ceux liés à la discipline – de réduire au maximum les zones d'interprétation et, finalement, de mieux sécuriser, d'une certaine manière, ces décisions. Nous reviendrons d'ailleurs prochainement devant vous concernant quelques précisions sur ces règlements.

Si nous n'y arrivons pas autrement, toujours en cherchant le dialogue, il faudra peut-être malheureusement, à terme, renforcer les ressources du

Service juridique, afin de garantir un accompagnement plus réactif, plutôt que de partir dans cette judiciarisation de l'école que nous déplorons, mais contre laquelle nous ne pouvons faire que peu de choses.

M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal, chef du Dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et de l'informatique (DEFASI) :

- En ce qui concerne l'Economie, et particulièrement la question des terrains constructibles disponibles pour les entreprises, il faut considérer, pour ce qui concerne les terrains propriété de la Ville, qu'il en reste relativement peu de disponibles, une bonne partie étant réservée, voire en cours de construction.

En ce qui concerne les terrains de l'Etat, il en reste aussi relativement peu. Il faut aussi savoir qu'un certain nombre de projets qui nous sont soumis ne respectent malheureusement pas les directives stratégiques assez strictes de l'Etat permettant l'implantation d'entreprises sur ses terrains.

S'agissant des terrains privés, il y en a une certaine quantité. Toutefois, tout l'enjeu est la négociation entre privés, notamment sur les conditions de vente et, plus particulièrement, sur le prix au mètre carré de ces terrains, sur lequel nous n'avons malheureusement pas prise.

Je dirais qu'à ce stade, par rapport à la demande, celle-ci trouve les réponses adéquates. Néanmoins, il est clair que s'il devait y avoir une augmentation des demandes, on commencerait à devenir un peu pauvres en terrains.

Cependant, il faut noter que, dans le cadre de la révision du PAL, un certain nombre de surfaces vont être mises en zone économique, ce qui permettra d'avoir un peu plus de disponible. Il faut également souligner que, en collaboration avec l'Etat, une vaste zone au Crêt-du-Loche va être créée en termes de pôle économique cantonal. Ceci devrait donner, à court terme et à long terme, des disponibilités importantes, soit pour l'implantation de nouvelles entreprises, soit pour l'extension d'entreprises qui sont déjà à La Chaux-de-Fonds.

Il faut préciser que le Service économique travaille d'une manière peut-être trop discrète, mais efficace, en développant et en maintenant des liens forts avec l'économie locale. Cela a permis d'établir de liens de confiance avec notre économie. C'est un travail de longue haleine, le rythme du monde public et celui du monde privé n'étant pas souvent synchronisés.

En réponse à la deuxième question, il y a eu une période d'euphorie et aujourd'hui l'économie semble atone, mais *pourtant*, elle résiste mieux que le laissent penser certains signaux. Cela ne veut pas dire que tout va bien dans le meilleur des mondes, mais cela montre juste que les situations des acteurs de l'économie locale sont très contrastées.

Il faut également préciser qu'entre un contact avec de vagues intentions d'un entrepreneur et la coupure du ruban d'inauguration de la nouvelle usine, il y a de nombreux mois et autant d'aléas qui passent.

Dans le suivi de projets concrets – qui ne déplacent pas tous DiCaprio et consorts – nombre sont en cours de réalisation. Aucun n'a été à ce jour abandonné malgré le franc fort et les « trumperies ». Mais, il faut cependant constater qu'il y a une baisse des demandes pressantes. Il faut également rendre attentif au fait que le SECO a permis de conserver des entreprises qui lorgnaient vers d'autres contrées, ou d'entreprises qui, sans construire, ont cependant trouvé à se loger dans ce qui aurait pu devenir des friches industrielles.

Le service, depuis sa création, a travaillé et travaille sur plus de 30 dossiers : 10 sont réalisés, 12 sont en cours de réalisation à des stades divers, 5 sont en stand-by et 3 ont été abandonnés, ce qui ne veut pas dire que les entreprises ont quitté la place, mais qu'elles ont renoncé à des projets probablement trop ambitieux.

Aujourd'hui, il est clair que dans un environnement hyperconcurrentiel – y compris entre cantons, voire à l'intérieur même du canton – un service de l'économie dans la Métropole horlogère est non seulement une évidence, mais une nécessité. Il est très largement rentable en regard des retombées fiscales – notamment, mais pas seulement – que cela peut induire.

En ce qui concerne les subventions accordées par le SECO, elles ne sont pas fixes et évoluent suivant les projets et leur pertinence. Ainsi, la question est judicieuse. S'agissant des subventions relatives au « Paradigme Bitcoin » ou au Coworking, si elles avaient une légitimité au moment de construire le budget, elles n'en ont malheureusement plus aujourd'hui.

Le « Paradigme Bitcoin », après deux éditions réussies et prometteuses dans la Métropole horlogère, a été démenagé à Neuchâtel, sous l'effet d'une pesanteur affectant les réussites qui ne cesse de nous énerver. Je ne savais pas que les cryptomonnaies avaient ce poids, mais décidément, elles ont glissé vers le Bas... Dès lors, ce projet n'a pas bénéficié de subventions, ni en 2025 et encore moins en 2026.

En ce concerne le Coworking, il s'agissait d'une aide pour lancer divers *events* à La Chaux-de-Fonds, lesquels ont rencontré des succès nuancés. La subvention était envisagée comme un soutien au développement de l'activité du coworking. Aujourd'hui, nous constatons que cette structure entrepreneuriale a trouvé son rythme et que notre soutien n'est plus indispensable. Contrairement à ce que laisse penser le budget, elle ne sera pas reconduite en 2026.

Cependant, je tiens à préciser que l'objectif des soutiens du Service de l'économie est soit lié à des événements récurrents d'intérêt pour notre région – comme le salon TWS ou les Journées internationales du marketing horloger et le Forum de la création d'entreprises – ou pour donner une première impulsion à des projets qui doivent ensuite être autoporteurs. Ou qui doivent descendre... Merci de votre compréhension sur l'économie.

Je réponds à la question sur le Service informatique. La sobriété numérique est inscrite dans l'un des principes du schéma directeur informatique 2024-2028, que vous avez approuvé, ceci sous l'angle de la rationalisation, notamment. Tant les aspects matériels et logiciels que les projets sont ainsi concernés.

Du point de vue du matériel, la durée de vie des postes fixes a été prolongée de 5 à 6 ans – avec, à moyen terme, une éventualité d'une 7^e année d'exploitation – et celle des ordinateurs portables de 4 à 5 ans. Lors du renouvellement du parc d'imprimantes multifonctions, opéré au 1^{er} semestre 2025, seule la moitié du parc a été renouvelée, l'utilisation de l'autre moitié pouvant être prolongée de 4 années supplémentaires. Toutes ces actions sont suivies de mesures d'impact, afin de garantir que leur mise en œuvre ne se fasse pas au détriment de la capacité ou de la qualité du travail des collaboratrices et des collaborateurs.

Du point de vue des logiciels, la Ville, en tant que partenaire du SIEN, est dépendante de nombreux choix de son prestataire principal en matière de standards logiciels. Néanmoins, lorsque cela est possible, des alternatives moins coûteuses et/ou plus éthiques sont proposées aux services. Toutefois, dans nombre de cas, le choix final revient au service utilisateur, qui doit tenir compte de l'efficacité de son choix par rapport à sa productivité, ainsi qu'aux compétences et/ou connaissances de ses ressources de certains produits.

Du point de vue des projets, le Service informatique va mener, début 2026, un audit Numérique Responsable, en partenariat avec Mikuji, société active et reconnue dans ce domaine. Il s'agit d'une société neuchâteloise qui avait concouru pour le Prix BCN. L'objectif est d'évaluer le niveau de maturité de la Ville sur les questions de numérique responsable et d'identifier les domaines d'améliorations potentielles, tant au niveau matériel que logiciel, ainsi que dans les projets. Cette analyse fournira des axes de travail concrets, ainsi que des indicateurs pour mesurer les résultats des actions qui seront entreprises.

J'espère ainsi avoir répondu à vos attentes, mais croyez bien que la question que vous avez soulevée n'est pas seulement une question, mais aussi une préoccupation constante – je dirais aussi hebdomadaire, puisque je rencontre mon chef de service une fois par semaine – car l'informatique est

quelque chose qui coûte cher, également d'un point de vue environnemental. Nous devons vraiment faire attention à en avoir un usage à la fois efficient, économique et le plus responsable possible. N'hésitez pas à poser des questions, cas échéant, mais soyez certains que nous y portons une attention soutenue.

Amendement du groupe PLR au centre 110 – Conseil communal

Proposition pour diminuer le déficit de CHF 75'130.-, correspondant à la subvention à la presse

Dicastère / Centre de profit	Groupe	Libellé	Variation budget 2026 Amélioration (-) / péjoration (+)
DUSTEB (présidence) / 110 Conseil communal	36	Charges de transfert (suppression de la subvention à la presse écrite)	-75'130.-

M. Cédric Haldimann, auteur de l'amendement :

- Le groupe PLR dépose ici un amendement visant à supprimer la subvention allouée à la presse écrite. En effet, cette mesure, décidée par le Conseil communal voici 2 ans, sans passer par le Législatif, se voulait être provisoire. Et pourtant, elle se retrouve encore cette année au budget : il s'agit de verser CHF 1.- par habitant, tant à ArcInfo qu'au journal Le Ô. Cette mesure nous questionne véritablement sur l'indépendance que l'on souhaite de la presse écrite.

Si cette mesure était à l'échelle cantonale, et que chaque Commune versait CHF 1.- par habitant, alors nous pourrions l'accepter sans autre. En ce sens, nous invitons le Conseil communal à porter ce projet à l'ACN, l'Association des communes neuchâteloises. Néanmoins, à l'heure actuelle, ce n'est pas le cas et cela crée une distorsion : ArcInfo est redevable à la Ville de La Chaux-de-Fonds, au détriment des autres communes neuchâteloises.

Nous ne souscrivons pas à cette manière de payer la presse pour qu'elle parle de nous, pour qu'elle parle bien de nous. Il s'agit d'une sorte de propagande peu louable.

Si nous voulons intéresser les médias, c'est par nos actions, nos projets, en nous différenciant par notre caractère de montagnards chaleureux, mais cela ne devrait pas se faire avec l'argent, qui plus est du contribuable. Et si le contribuable souhaite une presse écrite active et présente, alors qu'il s'abonne à ces journaux, qu'il participe à leur financement de manière directe.

Nous invitons donc le Conseil général à accepter cet amendement, ou alors à nous proposer une économie équivalente permettant ce financement, tout en l'assumant pleinement et publiquement.

M. Théo Huguenin-Elie, président du Conseil communal, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- Le Conseil communal s'opposera à cet amendement. Permettez-moi de rappeler le fondement de notre décision d'attribuer une aide à la presse.

Comme d'autres médias, mais avec une acuité particulière, la presse locale joue un rôle primordial d'information et de lien entre la population et tous les acteurs qui la constituent, qu'ils soient institutionnels, associatifs et économiques.

Nous sommes convaincus que des médias ayant les moyens de couvrir une actualité locale de manière qualitative sont *indispensables* au bon fonctionnement de notre société et de notre démocratie.

Or, vous le savez, la presse se trouve dans une situation délicate. Le virage numérique a induit une diminution importante du nombre d'annonceurs et du nombre d'abonnements. Par ailleurs, internet confronte les médias à la concurrence accrue et sauvage de sites bon marché, dispensant une para-information pour ne pas dire parfois de la *désinformation*.

Dans ce contexte, le cadre du soutien de la presse aurait dû évoluer naturellement dans notre pays. Ce n'est malheureusement pas le cas. En effet, si les radios et les chaînes télévisuelles bénéficiant d'une concession touchent une aide directe via une quote-part de la redevance, il n'en va pas de même pour la presse.

Ainsi, ArcInfo ne reçoit pas de financement direct. Le seul soutien fédéral que reçoit ArcInfo est un rabais sur la distribution postale, qui s'élève à quelques centaines de milliers de francs par année, très loin des millions générés par la redevance.

Pour vous faire une idée, sachez que le soutien à la distribution représente environ les 4 % des charges d'ArcInfo. A l'inverse, les médias audiovisuels touchent jusqu'à 70 % de leurs coûts de fonctionnement en financement fédéral via la redevance.

En ce qui concerne le journal Le Ô, la situation est encore pire, étant donné qu'il ne touche pas l'aide à la distribution parce qu'il est gratuit. En d'autres termes, il n'est financé que par les annonceurs.

Dans ce contexte, le Conseil communal souhaite montrer *modestement* – parce que nos moyens sont limités – l'exemple, et entend poursuivre son

soutien à la presse de CHF 1.- par habitant pour les deux médias papier qui travaillent sur le plan local dans notre commune. Il entend ainsi favoriser une presse indépendante, une presse qualitative, une presse de proximité.

Nous appelons les autres communes neuchâteloises et le Canton, ainsi que la Confédération à en faire de même. Lorsque la question des subventions à la presse sera réglée sur les plans cantonal ou fédéral, nous pourrions renoncer à ce soutien.

Quant au véritable danger de l'indépendance des médias, monsieur Haldimann, selon nous, il ne se trouve pas dans les fonds institutionnels qui, par définition, appartiennent à tous : il se trouve dans les fonds privés. L'institution représente, par définition, la pluralité et la recherche du bien commun, quand la mainmise privée sur les médias représente l'intérêt particulier. Ce ne sont pas nos pauvres CHF 70'000.- annuels, dont vous devriez vous méfier : c'est l'empire médiatique de Trump, de Bolloré ou, plus près de chez nous, de Blocher, que vous devriez craindre en tant que bon démocrate.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL :

- Les Vert'libéraux soutiendront cet amendement, pour les mêmes raisons que celles mentionnées par le représentant du PLR. Même si l'on peut craindre des influences néfastes trumpiennes ou du Qatar dans les prêts, dans la presse romande – qui sont tout aussi négatives et dommageables pour notre information – nous nous posons aussi la question de savoir si une presse que l'on finance peut continuer d'être impartiale.

Peut-on cracher dans la main de celui qui nous nourrit ? C'est la question que nous nous posons. C'est pour cela que nous soutiendrons cet amendement. Nous préférons – ce n'est pas que nous soyons contre la presse locale, au contraire, nous l'apprécions – que cette manne financière soit une décision du Législatif et pas simplement la volonté de l'Exécutif.

M. Michaël Vögtli, Les Vert-e-s :

- Le groupe des Vert-e-s refusera cet amendement, dans l'attente que cette question du soutien à la presse écrite soit réglée au niveau fédéral ou au niveau cantonal. Notre groupe est d'avis qu'un tel soutien contribue à la diversité des sources et points de vue argumentés, indépendants et construits sur la vie régionale et locale. On ne parle pas toujours en bien du Montagnon, mais cette indépendance est garantie et, *in fine*, ce soutien nourrit le débat démocratique et l'intérêt pour la chose publique.

A l'heure où nous ne pouvons que déplorer la concentration de la presse en mains de certains privés, il est important de soutenir cette diversité et, à notre avis, ce soutien proposé dans le budget 2026 va dans le sens adéquat.

Mme Françoise Jeandroz, POP :

- Le Conseil communal a exprimé en grande partie les arguments que nous avons. Finalement, pour nous, cette diminution d'un peu plus de 1 % du déficit risque d'affaiblir la vie culturelle et associative de notre ville, de même que le commerce local. Le jeu n'en vaut pas la chandelle. Nous refuserons cet amendement.

M. Laurent Duding, PS :

- Je ne vais pas paraphraser ce qui a déjà été dit. Nous nous opposerons à cet amendement, qui a d'ailleurs fait l'objet de larges discussions en Commission financière. Aussi, même si tout n'apparaît pas dans le PV, nous allons aussi dans le sens de ce qui a été dit dans ce cadre-là.

Il nous paraît essentiel de maintenir cette diversité de la presse. Nous savons qu'il y a une tendance très forte à diffuser de l'information gratuite, tant sur internet que sur les réseaux sociaux, cela a été dit. Pour le débat démocratique, il est essentiel d'avoir cet ancrage. De notre point de vue, c'est aussi une attente de la population locale et régionale d'avoir les informations de proximité que l'on ne retrouve certainement pas dans d'autres médias. C'est dans ce sens que nous nous opposons à cet amendement.

Nous sommes aussi relativement choqués par cette vision de dire que, si l'on soutient à hauteur de CHF 75'000.-, on achète la presse régionale ou locale. Jusqu'à nouvel avis, je ne crois pas que le journaliste d'ArcInfo ici présent roule pour La Chaux-de-Fonds. Je crois qu'un regard critique est attendu, y compris en tenant compte de ce soutien, soutien modeste mais indispensable.

M. Cédric Haldimann, PLR :

- Je vais quand même insister sur une chose : nous ne remettons pas en question l'importance essentielle de la presse, notamment pour notre démocratie. Ce que nous visons ici, c'est la distorsion que crée cette subvention dans notre canton, parce qu'elle est faite uniquement par la Ville de La Chaux-de-Fonds au détriment des autres communes du canton de Neuchâtel.

La redevance dont bénéficient les radios et télévisions suisses est égalitaire, dans le sens où chaque habitant suisse paie la même chose, d'où qu'il

viennaise, et la télévision couvre ainsi l'ensemble du territoire sans aucune influence.

M. Théo Huguenin-Elie, président du Conseil communal, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- Quelques précisions, monsieur Haldimann : ce soutien-là ne se fait au détriment de personne, il se fait au bénéfice de la presse.

Merci pour votre précision concernant la question de l'indépendance entre un soutien institutionnel sur un plan fédéral, qui s'applique sur tout le territoire, et un soutien local. J'allais répondre à cette question. Je comprends votre raisonnement, même si je n'y adhère pas. Nous sommes convaincus, au Conseil communal, que ce soutien est un soutien bienvenu pour la presse, qu'il ne l'influence pas, et que la presse reste totalement indépendante.

J'aimerais toutefois encore donner une précision, parce que j'ai entendu deux fois ce soir que ce soutien appartient au Conseil communal : ce n'est pas vrai. C'était vrai en 2024. En 2024, le Conseil communal, de manière unilatérale, dans le cadre de ses compétences financières, a pris la décision de soutenir la presse.

Dès 2025, la ligne se trouvait dans le budget. Dès le moment où elle se trouve dans le budget, le Conseil général vote le budget, vote cette ligne : en 2025, ce soutien appartient au Conseil général. Aujourd'hui, si le Conseil général refuse cette ligne – c'est-à-dire accepte l'amendement du PLR – la décision appartiendra au Conseil général. Dont acte. Si le Conseil général, dans sa majorité, refuse l'amendement, donc accepte le soutien aux médias, ce soutien appartiendra au Conseil général, tout aussi bien qu'au Conseil communal.

M. Cédric Haldimann, PLR :

- Vous transmettez mon message au Conseil communal : l'initiative vient du Conseil communal, et nous savons que c'est toujours très difficile de supprimer une subvention qui a été accordée une fois. Effectivement, le budget appartient au Conseil général. Mais le problème est que, lorsque cela apparaît dans les lignes, il est extrêmement difficile – on le voit aujourd'hui – d'avoir un débat : il faut déposer des amendements, il faut pouvoir en discuter. Nous en discutons déjà en Commission financière, mais nous pourrions en parler publiquement.

C'est dans ce sens-là qu'il appartient au Conseil communal : il l'a initié et il figure maintenant au budget, et c'est extrêmement difficile de le supprimer.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Frédéric Vaucher**, soumet au vote **l'amendement du groupe PLR au centre 110**, lequel est **refusé** par 26 voix contre 14 et 0 abstention.

IMMEUBLES

205 – Forêts

M. Laurent Duding, PS :

- Suite à la tempête de 2023, nous souhaiterions avoir un rapide état des lieux actualisé de la situation de nos forêts, notamment dans les zones touchées. Le Conseil communal peut-il nous informer :

- de l'état sanitaire actuel des forêts communales,
- des mesures prises ou prévues en matière de sécurisation, de reconstitution forestière et d'adaptation au changement climatique, également avec la prise en compte de la biodiversité dans la gestion post-tempête.

211 – Bâtiments locatifs

Mme Sarah Curty, PLR :

- Il s'agit d'une question concernant le taux de vacance des bâtiments locatifs de la Ville : ceux-ci ont un taux de vacance de 0,84 %, alors que les autres affichent une moyenne de 3,55 %. Quel est le nombre de logements qui ne sont pas occupés, mais restent en dehors de ces statistiques ? Qu'est-ce qui fait qu'un bâtiment locatif est « hors statistiques » ?

212 – Parkings

Mme Brigitte Leitenberg, PVL :

- Concernant le parking de la Ronde, il semble qu'il n'y ait pas d'option de location par mois ou par trimestre. Pourquoi ?

Quelles réflexions d'optimisation pourraient-elles être amenées pour ce parking ?

Le Conseil communal prévoit-il de réfléchir à en améliorer la desserte ? Si oui, comment ?

M. Théo Huguenin-Elie, président du Conseil communal, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- Je commence par répondre à la question du PLR sur le taux de vacance, qui est extrêmement faible sur les bâtiments communaux. Il me semble d'abord qu'il s'agit de s'en féliciter, parce que ce taux est absolument excellent. Pourquoi ?

Depuis une douzaine d'années, la Ville a consenti à un effort particulier, tant en termes de planification que d'investissements, afin de remettre son parc immobilier à niveau et aux standards actuels.

En d'autres termes, nous entretenons et rénovons nos biens immobiliers, tant au niveau de l'enveloppe du bâtiment que des appartements le nécessitant. Les immeubles entretenus et les appartements rénovés de manière fonctionnelle, mais avec du cachet, semblent se louer mieux et répondre à la demande du marché. Cela semble assez une évidence.

La Gérance de la Ville a ainsi élargi la clientèle cible, qui est satisfaite de la qualité des biens loués, du suivi et du service. A ce propos, j'aimerais souligner le professionnalisme et la qualité du travail des collaboratrices et des collaborateurs du Service des bâtiments et du logement.

Vous demandez également si nos loyers sont au prix du marché. Selon les statistiques cantonales annuelles, le loyer mensuel des logements à louer au 1^{er} juin 2025 – sans les charges – pour un 3 pièces dans les Montagnes neuchâteloises est de CHF 855.-. En tenant compte de ce chiffre, nous constatons que nos appartements vacants de 3 pièces en location actuellement sont dans cette zone de prix, voire un peu plus élevés.

Concernant les appartements de 4 pièces, le loyer mensuel moyen dans les Montagnes est de CHF 1'012.-, toujours sans les charges. Nos appartements de 4 pièces sur nos listes de location ont des loyers d'environ 10 % plus élevés, mais ils ont tous été rénovés.

Je tiens à préciser que la gérance locative applique *stricto sensu* le droit du bail. Ainsi, celui-ci prévoit des moyens de protection contre les loyers abusifs et, dès lors, ne permet pas d'augmenter les loyers – même en cas de nouveau contrat de bail – sans justification.

En principe, les travaux d'entretien ne permettent pas d'augmenter le loyer. Par contre, les travaux à plus-value peuvent être répercutés sur le loyer par une hausse. Par conséquent, à chaque rénovation de l'immeuble et de ses parties communes, une hausse de loyer est étudiée et répercutée, cas échéant, sur l'ensemble des appartements, dans la mesure de ce qui est autorisé, toujours par le droit du bail. Parallèlement, chaque rénovation

d'appartement suit le même raisonnement, et les plus-values y relatives sont répercutées en hausses de loyer.

Vous demandez combien de logements sont hors marché, et ce que sont des appartements hors marché. Au 30 novembre 2025, nous avons 36 appartements vacants, et 26 appartements sont en attente de travaux ou en cours de rénovation : ce sont les appartements que l'on considère comme hors marché. Vingt-six appartements hors marché, c'est un peu trop sur les quelque 700 appartements de la Ville. Nous devons ici faire un effort.

Sur les 36, nous avons donc 10 appartements qui sont libres pour la location, et qui sont mis en location sur le marché. Cela signifie que nous n'avons aujourd'hui dans nos immeubles – et c'est pour cela que nous avons un taux exceptionnel – que 10 appartements disponibles. Vous voyez que l'on revient de loin, car il n'en a pas toujours été ainsi.

Le taux de vacance – et j'insiste : c'est aussi le cas pour les statistiques cantonales et les statistiques des gérances privées – ne prend en compte que les appartements qui sont sur le marché, donc qui sont remis en location.

Je passe à la question suivante concernant le sempiternel parking de la Ronde, mais avec quand même quelques évolutions et des propos non seulement optimistes, mais plus positifs, sans doute, que par le passé.

Vous demandez pourquoi il n'y a pas d'option de location au mois ou par trimestre. Comme sur l'ensemble de nos parkings, une location est uniquement possible pour une année entière, avec possibilité de résiliation six mois à l'avance pour le 31 octobre de chaque année.

Si d'autres termes de résiliation étaient envisagés, il y aurait de fortes chances que les contrats soient tous résiliés, malheureusement, pour la période estivale, et que seules les périodes hivernales soient louées. Ce principe est appliqué pour tous les parkings de la Ville depuis de nombreuses années. A notre connaissance, ce principe est également appliqué dans les parkings privés à La Chaux-de-Fonds.

A ce jour, au parking de la Ronde, 85 places de parc sont louées annuellement. Il est à noter qu'une location au mois et au trimestre devrait être très élevée pour demeurer équitable avec les locations annuelles. Il nous apparaît que le forfait de stationnement de 12 heures à CHF 8.- – ce qui est le cas aujourd'hui – est une solution qui permet plus de flexibilité si des usagers désirent ne pas conclure un contrat annuel.

Vous demandez également quelle optimisation pourrait être faite pour ce parking. D'abord, j'aimerais remarquer que les locations à l'heure – et c'est ici que je deviens tout à fait positif – sont en augmentation constante. Les

entrées des caisses pour les mois de 2025 ont toutes augmenté en regard des entrées de 2024.

Certains mois ont même eu des résultats extrêmement intéressants. Ainsi, sur 6 mois, d'août à novembre 2024, les recettes sur les places à l'heure s'élevaient, *grosso modo*, à CHF 36'000.-, contre CHF 57'000.- d'août à novembre 2025. En d'autres termes, nous assistons à une progression de près de 58 % sur les périodes précitées. Si nous continuons ainsi, nous pourrions dire finalement que nous assistons à un véritable succès.

En ce qui concerne la promotion, sachez que le parking est mis en avant pour promouvoir les activités du centre-ville. Ainsi, des tarifs préférentiels y seront proposés, par exemple, pour le parcade durant les Nocturnes de fin d'année. Profitez-en !

Question suivante : le Conseil communal prévoit-il de réfléchir à améliorer la desserte du parking et, si oui, quand et comment ? Avec le contournement est de la ville, le parking de la Ronde sera idéalement placé, à quelque 500 mètres de la sortie de la H18, et il se trouve à 400 mètres – on l'a déjà dit souvent – de la place du Marché. Ainsi, il pourra jouer pleinement son rôle de parking d'entrée de ville.

Aujourd'hui, il est doté d'abris à vélos, ainsi que d'une station de vélos électriques en libre-service. A pied, le parking de la Ronde se trouve à moins de 10 minutes de la place du Marché et des arrêts de bus des lignes 302, 303 et 301.

Par ailleurs, le parking de la Ronde est doté d'un arrêt de bus desservi par la ligne 312, qui permet de rejoindre la place Espacité en 2 minutes et la gare en 4 minutes. Sa cadence est actuellement d'un bus toutes les 20 minutes, de 6h à 18h, toutes les demi-heures le samedi. Il n'y a pas de desserte le soir, malheureusement, et le dimanche.

Pour le Conseil communal, cette desserte apparaît comme étant insuffisante. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, nous sommes en cours de discussion avec le Canton pour que cette desserte en transports publics soit améliorée – cela nous semble une nécessité absolue – pour l'ouverture de la H18 en 2030.

Mme Ilinka Guyot, conseillère communale, cheffe du Dicastère de la jeunesse, des espaces publics et des ressources humaines (DJEPR) :

- Je réponds à la question concernant la situation de nos forêts. La tempête de 2023 a endommagé de nombreux peuplements forestiers et le réchauffement climatique continue de provoquer de nombreux chablis.

Les travaux de soins à la jeune forêt, exécutés par notre équipe forestière, permettent, premièrement, de concentrer les forces de la nature – comme le soleil – sur les individus les plus prometteurs. Deuxièmement, ils permettent de créer des peuplements diversifiés, hétérogènes, mélangés et riches en structures et microstructures, et qui, selon la recherche, permet aux jeunes individus de mieux s'adapter aux changements.

Nous pratiquons une sylviculture de type *forêt jardinée* proche de la nature, avec une priorité au rajeunissement naturel, une récolte de bois respectueuse des peuplements et des sols, ainsi qu'une attention particulière à la biodiversité, notamment par la protection des arbres-habitats ou le bois mort laissé sur place.

Dernièrement une conférence organisée par l'Agglomération urbaine du Doubs – à laquelle était convié le Conseil général – a permis une présentation exhaustive par le Canton de l'état de nos forêts et des techniques utilisées. Si vous souhaitez bénéficier de la présentation, je reste à disposition à la fin de la séance.

Nos forêts sont soignées avec passion depuis plusieurs générations de forestiers. Aujourd'hui, nous constatons que les pratiques de forêts jardinées, en place depuis plus de 100 ans, font leurs preuves. Les forêts sont plus résilientes, comme cela a pu être démontré après la tempête de 2023, avec une reprise rapide des jeunes peuplements qui attendaient patiemment leur tour. Ceci nous incite à dire que les forêts sur notre territoire communal se portent globalement bien, mais qu'il ne faut pas relâcher notre attention.

ACTIONS SOCIALES

301 – SCAS - Office d'aide sociale

M. Vincent Pittet, UDC :

- Le poste ouvert le 1^{er} janvier 2025 pour le projet de suivi différencié harmonisé apporte-t-il une vraie plus-value au service ?

311 – Centre santé sexuelle - Planning familial

M. Claude-André Moser, PLR :

- Suite à notre intervention antérieure – au mois de juin, sauf erreur – nous voudrions savoir comment se présente maintenant l'horizon de la pédiatrie. Des perspectives plus réjouissantes sont-elles envisageables ? Nous

sommes toujours fortement inquiets. Il n'y a pas de meilleure politique de domiciliation que celle des enfants et de leurs parents. Est-ce que l'on a pu progresser, est-ce que l'espoir de s'améliorer existe ?

M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal, chef du Dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et de l'informatique (DEFASI) :

- Le suivi différencié harmonisé, introduit sur l'ensemble des GSR du canton, n'a pas encore complètement déployé ses effets, et une évaluation semble un peu prématurée.

Cependant, actuellement au SCAS, ce sont environ une centaine de dossiers qui sont traités de manière simplifiée par des assistantes socio-administratives, sous la supervision d'assistant-e-s sociaux. L'accroissement du nombre de dossiers – plus de 100 en 12 mois – et cette nouvelle pratique justifient pleinement la légère augmentation des effectifs. Si le nombre de dossiers devait continuer d'augmenter, je ne peux, à ce stade, exclure l'engagement d'autres EPT, en sachant toutefois que ceux-ci sont en grande partie subventionnés par la *Facture sociale*, nom donné au pot commun partagé entre l'ensemble des communes neuchâteloises, au prorata du nombre d'habitants, et le Canton.

En conclusion, soyez certains que nous portons une attention particulière tant sur l'efficacité de ce service – qui est devenu un modèle pour le Canton – que sur l'augmentation des prestations sociales délivrées, mais dont les conditions sont définies par l'autorité cantonale.

M. Thierry Brechbühler, chef du Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS) :

- La situation de la pédiatrie à La Chaux-de-Fonds reste complexe. Elle dépend avant tout de la politique de santé publique cantonale, qui est compétente pour organiser l'offre, délivrer les autorisations de pratique et planifier les ressources.

La situation s'est encore tendue depuis la rentrée scolaire, avec le départ à la retraite d'un pédiatre qui n'a pas été remplacé. Cela augmente fortement la pression sur les pédiatres restants, en cabinet, comme aux urgences du RHNe. La population des Montagnes est particulièrement touchée, encore davantage avec les déplacements vers Pourtalès. La ligne verte apporte certes un soutien utile, mais les urgences ne peuvent pas devenir une réponse aux soins de base.

Au niveau communal, le Service de santé et promotion de la santé – en sus des facilités proposées par le Conseil communal – fait ce qui est possible : l'orientation des familles, les réponses aux demandes, la prévention. Mais

ce n'est pas son rôle de se substituer à une structure de premier recours. Concrètement, une à deux situations par semaine, voire parfois plus, doivent être réorientées. Ce n'est pas une solution durable, mais c'est la réalité actuelle du terrain à laquelle fait face le Service de santé et promotion de la santé.

Il est donc essentiel que cette question puisse être traitée au niveau de la santé publique, avec une action structurelle du Canton qui est l'autorité compétente.

Enfin, il s'agit également de faire évoluer les modèles, avec des solutions existantes, comme les maisons de soins ou des dispositifs de type dispensaire ou médecine intégrative. L'exemple de Saint-Imier, avec un pédiatre appuyé par trois infirmières et une sage-femme, démontre qu'il est possible de suivre une population plus large en faisant preuve d'inventivité et de pragmatisme.

INSTRUCTION PUBLIQUE

430 – Ecole obligatoire - Direction et admin.

Mme Béatrice Thiémard-Clémentz, Les Vert-e-s :

- De nombreux citoyennes et citoyens nous ont fait part de leur inquiétude quant au trafic aux abords des écoles et structures parascolaires. Un premier problème renvoie à la vitesse du trafic et au manque d'aménagements pour le ralentir et sécuriser les cheminements des enfants, le second renvoie au stationnement hors cases des parents, d'où un problème de visibilité.

Ainsi, nous souhaiterions savoir si la Ville va réaliser des plans de mobilité scolaire, si elle va se pencher sur la création de rues scolaires – rues temporairement fermées au trafic – ou, plus généralement, nous souhaiterions savoir ce qu'entend réaliser la Ville pour :

- sécuriser encore davantage les alentours et les cheminements scolaires ?
- informer les parents sur la problématique des déplacements vers l'école ?

Mme Julie Perret, POP :

- Existe-t-il des réflexions et des discussions concernant une prise en charge du service socio-éducatif par l'Etat ? Comment le rôle de prévention peut-il être renforcé ?

Mme Brigitte Leitenberg, PVL :

- Régulièrement – et encore ce week-end – les salles de certains collèges restent allumées toute la nuit, voire le week-end entier. Y aurait-il moyen que le Conseil communal envisage une mesure pour pallier ces oublis ?

435 – Ecole obligatoire - Cycle 1

M. Karim Djebaili, PS :

- Quels sont les taux d'absentéisme des élèves et des enseignants dans les établissements scolaires de la Ville de La Chaux-de-Fonds et comment ces chiffres ont-ils évolué ces dernières années ? Quelles mesures la Ville met-elle en place pour prévenir et réduire cet absentéisme ?

482 – Centre de santé scolaire

M. Claude-André Moser, PLR :

- Dans le domaine de la médecine scolaire, quels sont les contacts que nous avons actuellement avec la Ville du Locle pour envisager, à court et moyen terme, une collaboration ? A-t-on le statu quo ou peut-on envisager quelque chose ?

M. Théo Bregnard, conseiller communal, chef du Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI) :

- Pour commencer, je réponds à la question de Mme Béatrice Thiérmard-Clémentz concernant le trajet de l'école.

Nous sommes toutes et tous convaincus que le chemin de l'école joue un rôle essentiel, important dans la vie d'un enfant, à la fois en matière de santé et de bien-être. Il n'en demeure pas moins – vous avez raison – qu'il y a aussi des dangers auxquels nous devons être attentifs.

Depuis de nombreuses années, l'école et les services qui s'occupent de la sécurité – à la fois aux niveaux communal et cantonal – s'efforcent d'améliorer la sécurité des élèves. Par exemple, de nombreuses zones 30 ont été aménagées ces dernières années. De plus, les élèves de la 1^{re} à la 11^e année bénéficient de leçons d'éducation routière. Il a aussi été demandé aux parents des élèves de 1^{re} et 2^e années de s'occuper de leurs enfants, ceci pour prendre quelques exemples parmi d'autres.

En 2001 – cela fait déjà un certain temps – la campagne « A pied, c'est mieux ! », que l'on oublie parfois un peu, a été mise en place dans le but de permettre à tous les enfants de se rendre à pied à l'école, et nous le rappelons très régulièrement. Sur le terrain, cela se traduit par la distribution aux familles de matériel d'information et de sensibilisation, notamment en soutenant aussi – nous faisons encore ce pas supplémentaire – la création de pédibus, pour éviter ce que vous évoquez, c'est-à-dire ces « parents-taxis », qui n'en demeurent pas moins parfois un peu trop présents.

En cas de problème aux alentours d'un collège, en termes de parage ou de sécurité, un courrier est envoyé aux parents, puis ensuite, si cela ne suffit pas, la Sécurité publique intervient.

Enfin, différents projets de réaménagements, menés conjointement entre différents services – le SUME, la Sécurité publique et l'école – sont en cours pour améliorer plusieurs situations qui nous ont été signalées. Relevons que, cette année, des îlots ont été réalisés sur la rue Numa-Droz, ainsi que sur la rue de Pouillerel, qui a été réaménagée au nord de Numa-Droz en supprimant le trafic. Finalement, cette dynamique de sécurisation va se poursuivre ces prochaines années – c'est notre volonté – en espérant améliorer ainsi la situation.

J'en viens à la deuxième question, celle du POP sur les mesures de prise en charge socio-éducative. Je pourrais être long, mais je vais essayer d'aller à l'essentiel.

La question de la prise en charge des problématiques socio-éducatives à l'école constitue assurément un enjeu majeur aujourd'hui, notamment dans notre école, où la fragilité socio-économique des familles se répercute sur le climat scolaire, la gestion des groupes-classes, mais aussi au niveau des apprentissages.

A ce jour – je ne vous apprends peut-être rien – le Canton n'a malheureusement pas prévu de dispositif global et structuré de prise en charge socio-éducative, même si l'évolution des problématiques que l'on rencontre en classe sont en augmentation. Une seule exception existe avec l'enveloppe SIT, le soutien immédiat et temporaire. L'introduction, dès 2026, d'un nouveau dispositif, AREC – appui, renforcement, encadrement des classes – témoigne de la nécessité d'un encadrement socio-éducatif plus important et plus global. Néanmoins, les moyens de l'Etat restent malheureusement très limités.

D'ailleurs, tant l'enveloppe du SIT que l'enveloppe AREC sont attribuées de manière uniforme à tous les cercles scolaires, sans distinction des besoins ou des réalités du terrain, ce qui constitue ainsi une forme de subvention destinée à renforcer l'encadrement éducatif en classe. Néanmoins, celle-ci

n'en demeure pas moins largement insuffisante, notamment quand on voit la réalité du terrain de notre ville.

A terme – et nous y travaillons déjà avec l'Etat – nous devons donc réfléchir à des duos pédaogo-éducatifs au cycle 1, notamment dans les degrés 1-2. Il y a déjà des réflexions à ce sujet avec les difficultés que l'on rencontre, qui permettraient peut-être d'améliorer la prévention à futur.

On se rend compte aussi de la nécessité, dans certains quartiers, d'avoir des éducateurs – nous avons déjà eu les soutiens pour les élèves ukrainiens – qui permettent de faire les liens à la sortie de l'école, soit avec les parents, soit entre les élèves.

Finalement, l'implication du SSE, qui répond aujourd'hui à un volume toujours plus important de situations, nécessitera peut-être à futur – nous en sommes convaincus – un soutien du Canton.

Ainsi, il s'agira de reprendre ces questions afin de ne pas créer d'inégalités entre les cercles scolaires. Aujourd'hui, tous ces éléments, qui sont uniquement à la charge des villes, ne sont pas propices à éviter ces difficultés.

Ces dispositifs devraient, à terme, être reconnus comme faisant partie intégrante de la vie ordinaire de l'école, et non comme des ressources exceptionnelles. Voilà ce que je pouvais dire concernant ces ressources. Nous y reviendrons probablement.

S'agissant de la question des Vert'libéraux concernant les salles des collèges qui restent allumées et comment pallier ces oublis, je ne l'avais pas reçue. Toutefois, ces dernières années, nous avons parfois installé des détecteurs automatiques, permettant de répondre à la problématique de certaines lumières qui restaient trop longtemps allumées, notamment dans les WC.

Au niveau des classes, nous avons aussi renforcé le passage des concierges. Nous continuons aussi de rappeler régulièrement aux enseignants la nécessité d'éteindre la lumière dans leur classe. Parfois, lorsque vous nous envoyez quelques photos – plusieurs d'entre vous l'ont fait – on essaie de s'adresser directement aux personnes, avec des résultats parfois meilleurs. Néanmoins, nous y travaillons.

J'en viens à la question un peu plus longue et un peu plus complexe sur l'absentéisme, tant des élèves que du personnel enseignant. Je vais essayer d'être le plus bref possible, mais il s'agit quand même de deux questions bien distinctes.

Concernant les élèves, une étude réalisée tous les 7 ans auprès des élèves de 11^e année dans le canton montre l'évolution de la victimisation et de la délinquance au niveau cantonal.

Ce qui ressort de l'étude, en cette fin d'année – nous avons reçu les chiffres de 2024 – est une péjoration, malheureusement, de l'état de santé des adolescents et adolescentes, notamment chez les filles, où la dépression est passée, en 15 ans, de 45 % à 60 %, et les tentatives de suicide de 8 % à 15 %.

L'école constate, sur le terrain, une augmentation de l'absentéisme des élèves, notamment en raison de difficultés psychiques ou de refus scolaire. Cette tendance est partagée au niveau cantonal et, malheureusement, au-delà.

Depuis plusieurs années, l'école et le médecin scolaire animent une plateforme interdisciplinaire analysant les situations d'absentéisme. Depuis deux ans, la direction a mis en place un dispositif spécifique pour aider ces jeunes à se resocialiser.

Le Centre neuchâtelois de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, l'EOCF et le Centre de santé scolaire, en collaboration avec la Croix-Rouge, ont mis en place cette structure, qui s'adresse à tous les élèves de 12 à 16 ans présentant un absentéisme scolaire préoccupant et susceptibles de bénéficier d'un accompagnement à la fois pédagogique et thérapeutique. Cette structure vise à favoriser un retour progressif et durable à la scolarité, en articulant de façon étroite les dimensions scolaire, éducative et de soins.

Au vu des retours positifs du dispositif et des besoins identifiés sur le terrain, il a été décidé de prolonger ce projet. Il est important de souligner que la participation du Centre neuchâtelois de psychiatrie repose aujourd'hui sur un financement de l'assurance LAMal.

A ce jour, le Canton refuse malheureusement de subventionner ce dispositif. Néanmoins, nous ne perdons pas espoir, ceci d'autant plus quand on voit les chiffres que je vous ai présentés, et compte tenu de l'importance de cette structure dans la prévention du décrochage scolaire et la prise en charge des situations d'absentéisme. Ce projet illustre néanmoins notre volonté de développer des solutions nouvelles, coordonnées et adaptées aux besoins des élèves les plus vulnérables.

J'en viens à l'absentéisme du personnel enseignant. Les données que nous avons sur les 15 dernières années montrent que l'absentéisme du personnel enseignant demeure globalement stable quant aux absences de courte durée.

En revanche, une évolution plus préoccupante est observée concernant les absences de longue durée – plus de 30 jours – dont la fréquence et l'impact ont augmenté depuis le milieu des années 2010, vers 2015-2016. Celles-ci se maintiennent à un niveau élevé ces dernières années : avec 65 cas de maladie de plus de 30 jours en 2024-2025, plus de 12 % du personnel était concerné. Ces arrêts longs représentent un enjeu majeur en termes de santé du personnel, bien sûr, de continuité pédagogique, de charge pour les équipes et de coûts de remplacement.

Face à cette situation, la Ville met en œuvre plusieurs mesures de prévention et de réduction de l'absentéisme. Celles-ci comprennent à la fois l'accompagnement individualisé des situations d'absence prolongée, la mise en place de plans de reprise progressive – en collaboration ou non avec l'assurance invalidité – le renforcement des dispositifs de remplacement, ainsi que des actions de soutien dans les classes les plus difficiles. Un suivi statistique annuel permet d'identifier les tendances et d'ajuster nos mesures.

Ces absences restent cependant difficiles à identifier en termes de maladies. En effet, les situations sont généralement multifactorielles : il y a eu le COVID long, des maladies clairement identifiées et nécessitant des soins importants, de même qu'une augmentation des troubles de santé chroniques ou de nature psychique.

La direction entend poursuivre et renforcer ces actions, en mettant l'accent sur la prévention des arrêts de longue durée et l'amélioration des conditions de travail par un soutien accru, afin de garantir la qualité et la stabilité de l'enseignement, tout en préservant la santé du personnel. Durant cette année, la direction a travaillé avec les représentants du personnel sur le bien-être au travail et a mis en place plusieurs mesures spécifiques, que je ne détaillerai pas, mais qui montrent l'attention que nous portons à ce problème.

M. Thierry Brechbühler, chef du Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS) :

- Pour répondre à la question de la collaboration avec Le Locle, je peux vous dire que des contacts entre les dicastères concernés des deux Villes ont effectivement été entrepris, dans l'objectif de réfléchir à une vision plus pérenne du dispositif de promotion et prévention de la santé scolaire, notamment. Cette démarche suppose toutefois une volonté commune des deux Villes. Des pistes d'optimisation existent clairement, et un projet a été soumis à la discussion. A ce stade, il n'a toutefois pas encore fait l'objet d'un retour formel.

Ces échanges ont permis d'identifier à la fois des points de convergence, mais également les limites actuelles d'une mutualisation immédiate. A court

terme, l'objectif n'est donc pas de fusionner les dispositifs, mais plutôt de renforcer la coordination, avec une solution qui présente un bénéfice pour les deux communes.

A moyen terme, la question d'une collaboration plus structurée peut naturellement se poser, et elle doit être abordée avec prudence : les réalités territoriales, la taille des établissements scolaires, les besoins des élèves et les ressources disponibles ne sont pas strictement identiques entre La Chaux-de-Fonds et Le Locle. Une approche uniforme ne serait ni pertinente ni efficace.

Il est également important de rappeler que la promotion et la prévention de la santé ne peuvent pas être pensées de manière isolée. Elles s'inscrivent dans un écosystème plus large, avec les soins de premier recours, la santé mentale, le travail social et la protection de l'enfance. Des évolutions dans ces domaines sont également nécessaires si l'on souhaite aboutir à une solution cohérente et fonctionnelle.

Naturellement, le Conseil communal reste ouvert à des évolutions, y compris à des formes de collaboration renforcée, convaincu qu'elles pourraient apporter une valeur ajoutée réelle pour l'ensemble du Haut du canton, tant pour les élèves que pour les professionnels et, plus largement, pour la population.

25.059 – Interpellation du groupe socialiste intitulée « Un cliché qui manque de focus : repenser les photos scolaires »

- Pourquoi ne pas confier ce mandat à un photographe local ?
- Les tarifs actuels sont-ils réellement compatibles avec les réalités sociales de toutes les familles ?
- Et surtout : est-il cohérent, pour une Ville qui cherche l'exemplarité en matière de durabilité, d'encourager la production de souvenirs matériels non essentiels ?
- Finalement, le Conseil communal est-il prêt à étudier l'introduction d'un format numérique diffusé via Pronote, afin de réduire l'impact écologique et d'améliorer l'accessibilité ?

Développement :

Chaque année, les élèves de l'Ecole obligatoire de la Ville se prêtent au rituel des photographies de classe. Plusieurs aspects liés au mandat actuellement confié au studio chargé de ces photos soulèvent des questions quant à la cohérence des pratiques. Nous ne remettons pas en cause l'existence des photos de classe, au contraire.

Nous demandons simplement que leur organisation soit alignée avec nos valeurs : soutien à l'économie locale, justice sociale et responsabilité écologique.

Alicia Maillard

Mme Alicia Maillard, auteure de l'interpellation :

- Chaque année, les élèves de l'Ecole obligatoire de la Ville se prêtent au rituel des photographies de classe, moments symboliques et souvenirs importants pour nombre de familles. Toutefois, plusieurs aspects liés au mandat actuellement confié au studio chargé de ces photos soulèvent des questions quant à la cohérence des pratiques en matière de durabilité, de soutien à l'économie locale et d'équité sociale.

Premièrement, le mandat est confié hors région : ceci est en contradiction avec les principes de proximité prônés par la Ville. En effet, le photographe travaille depuis le canton de Vaud, alors même que la Ville affirme régulièrement la nécessité de favoriser les circuits courts et de soutenir les acteurs économiques locaux.

Les photographes de La Chaux-de-Fonds, eux aussi fragilisés par la conjoncture, pourraient bénéficier de ce mandat, dont l'impact financier et symbolique n'est pas négligeable. Confier ce travail à un professionnel local constituerait un geste cohérent avec les priorités affichées par la collectivité.

Deuxièmement, les tarifs sont élevés et le modèle commercial est peu – voire pas – compatible avec le rôle égalitaire de l'école. Le prix de la simple photo de classe est fixé à CHF 8.-, sans rabais pour un deuxième enfant ou plus. Le pack complet coûte CHF 32.-, avec un tarif dégressif, cette fois-ci, à CHF 25.- pour le deuxième enfant, puis la gratuité pour les suivants.

Ce modèle commercial crée les disparités suivantes :

- seules les familles disposant d'un revenu confortable peuvent accéder aux photos et aux produits dérivés ;
- l'offre très large – calendriers, photos *rigolotes*, portraits, cartes de vœux, etc. – introduit une logique marchande dans le cadre scolaire ;
- des élèves peuvent se sentir exclus si leurs familles ne peuvent se permettre l'achat de certaines options.

L'école publique ne devrait pas être vecteur de distinction sociale basée sur les moyens financiers des familles.

Le dernier aspect, souvent oublié, est l'impact écologique. En effet, le studio mandaté propose une multitude d'objets dérivés, comme évoqués plus haut. Soyons honnêtes : beaucoup de ces objets finiront au fond d'une armoire ou à la poubelle quelques années plus tard. Cela représente une consommation

importante de papier, d'encre et de matériaux divers, pour des souvenirs dont l'utilité réelle est discutable.

Or, une alternative simple et durable existe : diffuser une version numérique des photos de classe via Pronote, une application déjà utilisée par toutes les familles. C'est plus écologique, plus accessible, et cela laisse aux familles la liberté d'imprimer la photo si elles le souhaitent, sans encourager la surconsommation.

Si quelqu'un veut transformer la photo de son enfant en tasse ou en calendrier, très bien. Mais ce n'est pas à l'école publique de suggérer ou d'encourager ce type d'achats, qui relèvent davantage de la logique commerciale que de la mission éducative.

Au regard de ces éléments, nous posons les questions suivantes au Conseil communal :

- Pourquoi ne pas confier ce mandat à un photographe local ?
- Les tarifs actuels sont-ils réellement compatibles avec les réalités sociales de toutes les familles ?
- Est-il cohérent, pour une Ville qui cherche l'exemplarité en matière de durabilité, d'encourager la production de souvenirs matériels non essentiels ?
- Finalement, le Conseil communal est-il prêt à étudier l'introduction d'un format numérique diffusé via Pronote – ou un autre canal – afin de réduire l'impact écologique et d'améliorer l'accessibilité.

Nous ne remettons pas en cause l'existence de ces photos, au contraire. Nous demandons simplement que leur organisation soit alignée sur nos valeurs : soutien à l'économie locale, justice sociale et responsabilité écologique.

M. Théo Bregnard, conseiller communal, chef du Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI) :

- En 2019, j'évoquais le fait que la précédente interpellation sur ce sujet – aussi du groupe socialiste, me semble-t-il – apparaissait à la fois pertinente et nécessaire compte tenu de l'aspect *merchandising* de la version d'alors.

Ce sont autant d'éléments qui ont été repris avec notre mandataire et, pour la plupart, corrigés dans le sens demandé, avec le retrait de nombreux objets non essentiels, notamment les tasses – il me semble qu'elles n'y sont plus, mais je vérifierai une deuxième fois – et la mise en valeur d'une photo de classe à CHF 8.- – ce qui n'était pas le cas auparavant – comme prestation de base et essentielle. Cette somme est difficile à diminuer encore davantage. J'en viens maintenant à vos différentes questions.

- Pourquoi ne pas confier ce mandat à un photographe local ?

Plusieurs fois dans leur scolarité, les portraits d'élèves sont réalisés afin de renseigner nos logiciels administratifs. La création de photos de classe permet ainsi aux enseignants, aux remplaçants et à la direction d'identifier les élèves et d'entrer plus facilement en communication avec eux. Cela peut aussi servir dans différentes situations, notamment en cas de fugue ou de problèmes.

D'autre part, nous avons trouvé intéressant que les parents puissent bénéficier de photos de classe de qualité faites par des professionnels, ce que vous ne remettez évidemment pas en cause. Les enseignants ont toujours la possibilité de faire des photos dans un autre contexte. Ces photos avaient disparu pendant longtemps, compte tenu de l'aspect conséquent et chronophage que cela impliquait pour l'école.

Depuis la rentrée 2019 et cette première interpellation, nous avons donc trouvé ce photographe qui s'est spécialisé dans ce travail, et qui fournit des prestations dans les cantons de Genève, Vaud, Valais, Fribourg et Neuchâtel. Nous ne sommes pas les seuls à bénéficier de ses prestations. Nous avons établi un cahier des charges et fait un appel d'offres – ceci est important – auprès de sept photographes locaux et cantonaux, suite à la précédente interpellation, mais aucun n'a répondu favorablement. Il est prévu de nouveaux appels d'offres réguliers, comme pour l'ensemble de nos prestations, et nous ne manquerons pas d'en faire à l'issue de cette séance.

Par contre – pour vous rassurer par rapport à la question des circuits courts, à laquelle nous sommes de plus en plus attentifs au niveau de nos produits – nous allons aussi travailler avec les commerces locaux, c'est important de le souligner : nous faisons appel aux photographes locaux, par exemple pour le bal de fin d'année ou tout autre événement nécessitant un photographe professionnel.

- Les tarifs actuels sont-ils réellement compatibles avec les réalités sociales de toutes les familles ?

Pour une photo réalisée par un professionnel, avec tout ce que cela implique – matériel, imprimante, personnel, livraison – le prix de CHF 8.- paraît malheureusement difficile à baisser, comme je l'ai dit précédemment. De plus, il existe certains rabais famille, vous l'avez dit, mais il s'agira peut-être de mettre un accent particulier, plus important, sur les photos les moins onéreuses. C'est une question que nous reprendrons prochainement : il y a peut-être encore un effort à envisager en ce sens, et nous partageons aussi certaines de vos remarques.

- *Est-il cohérent, pour une Ville qui cherche l'exemplarité en matière de durabilité, d'encourager la production de souvenirs matériels non essentiels ?*

Nous avons clairement mis l'accent – et il y a une différence vraiment importante par rapport à ce qui se faisait auparavant – sur les photos de classe de qualité, avec la suppression de tous les *objets-souvenirs* ou autres *gadgets* dans la feuille de commande. Mais j'entends qu'il doit en rester peut-être ici ou là sur internet.

Dans l'esprit évolutif dans lequel nous nous engageons – et nous nous sommes engagés depuis la première interpellation – nous réfléchissons encore à renforcer la question de la durabilité en supprimant peut-être l'un ou l'autre gadget inutile. Dans ce sens, nous entendons aussi votre volonté de développer les photos numériques, et nous le ferons assurément à l'avenir. Il y a d'ailleurs, chez le prestataire, une option digitale qui nous permettrait une telle diffusion, que nous allons développer. Cela nous paraît essentiel.

Nous pourrions aussi volontiers reprendre toutes ces questions lors d'un prochain Conseil d'établissement scolaire, où nous sommes toujours ouverts à vos propositions de changement et d'amélioration. Merci pour votre interpellation.

Le président, **M. Frédéric Vaucher**, demande à l'interpellatrice son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

Mme Alicia Maillard, PS :

- Je suis très satisfaite, merci beaucoup.

Le président, **M. Frédéric Vaucher**, intervient au sujet des micros, demandant qu'ils ne soient pas touchés ou déplacés, étant donné qu'ils ont été installés de façon à assurer leur bon fonctionnement.

Le président invite l'assemblée à faire une pause, durant laquelle des sandwiches sont proposés.

PAUSE DE 20 MINUTES.

CULTURE-SPORTS-LOISIRS-CULTES

500 – Service des affaires culturelles

Le président, **M. Frédéric Vaucher**, informe qu'un **amendement** a été déposé par le groupe PLR au centre 500 et qu'il sera traité en fin de chapitre.

Mme Monique Gagnebin, PS :

- Nous nous demandons avec inquiétude si le Service culturel a assez de forces pour faire face à *La Chaux-de-Fonds, Capitale culturelle suisse*, et si justement le fait d'être si peu fourni en personnel ne joue pas un rôle dans la démission du dernier délégué culturel, et ne va pas entraver un nouvel engagement.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL :

- Nous avons constaté d'énormes écarts entre les subventions aux différents acteurs *Arts de la scène* :

- Pourrions-nous être informés de la clé de répartition ?
- Quels sont les critères pris en compte ?

501 – Bibliothèque de la Ville

M. Karim Djebaili, PS :

- La question porte sur une extension des horaires d'ouverture de la Bibliothèque de la Ville les week-ends et les jours fériés : le Conseil communal est-il prêt à étendre les horaires d'ouverture de la bibliothèque au moins durant les périodes de révision, afin de répondre aux besoins des étudiant-e-s de La Chaux-de-Fonds ?

502 – Bibliothèque des Jeunes

Mme Alicia Maillard, PS :

- Nous avons vu *La Butineuse* pour la première fois à la Fête de mai : cette bibliothèque ambulante a-t-elle pu être utilisée dans un autre cadre ? Si oui, lequel ? Sinon, pourquoi ?

515 – MUZOO - Secteur zoologique

M. Pierre-Alain Borel, PS :

- Concernant le projet de fontaine ludique, je souhaiterais savoir où en sont les travaux, si l'on peut espérer en arriver une fois au bout ou si cette belle fontaine va finalement tomber à l'eau.

520 – Service des sports

Mme Brigitte Leitenberg, PVL :

- Nous avons constaté qu'il y avait encore un montant alloué au télési de Chapeau-Râblé : pourrions-nous être renseignés à ce sujet ? Y a-t-il de nouveaux projets en réflexion ?

525 – Piscine, patinoires des Mélèzes

Mme Brigitte Leitenberg, PVL :

- Où en sommes-nous avec le projet des patinoires des Mélèzes accepté en mars dernier ? Pourrions-nous en savoir davantage sur l'avancement du permis de construire, les éventuelles oppositions, la recherche des fameux 7 millions par les soins de la Ville, ainsi qu'avoir une prévision de date pour le démarrage du projet ?

Mme Lara Zender, POP :

- Ma question va un peu dans le même sens que la question précédente : en page 8 du rapport de la sous-commission, il est mentionné que « Les discussions avancent de manière satisfaisante et constructives avec différents partenaires privés et le Canton. »

Quelles informations le Conseil communal peut-il nous donner sur l'avancement de la recherche de fonds et les montants déjà réunis – au niveau public, parapublic et privé – et dans quelles proportions pour chacun d'eux ?

M. Laurent Duding, PS :

- Concernant la piscine extérieure des Mélèzes – dont la rénovation complète est sans conteste un succès retentissant – nous avons une question assez précise.

A l'appui du projet, des photos de synthèse, des photo-montages, présentées à la population et à notre Autorité présentaient un *ameublement* – si l'on peut dire ainsi – à l'ouest des plongeurs et des bassins. A ce stade et à ce jour, cet ameublement n'a pas été installé : est-ce définitif ? Y a-t-il

une raison pour ne pas avoir encore réalisé cet ameublement, cet aménagement, qui devait permettre de se poser, de s'étendre, de poser son linge, alors qu'il y a visiblement un espace suffisant ?

551 – Accueil parascolaire

Mme Mathilde Reverchon Hans-Moëvi, POP :

- Le projet FLORA a montré des premiers résultats positifs et réjouissants. Pour sa première édition, environ 50 enfants ont pu participer au projet, sur une liste – si mes chiffres sont corrects – en tous cas deux fois plus longue d'enfants répondant aux critères d'admission. Quelle est l'évolution prévue pour le projet FLORA, afin de couvrir davantage – ou même l'entier – des besoins ?

M. Roland Galley, UDC :

- Combien d'enfants ont-ils pu bénéficier des nouvelles places ouvertes en parascolaire, et combien y a-t-il d'enfants encore en liste d'attente actuellement ? Quel est le délai actuel pour obtenir une place ?

552 – Accueil préscolaire

Mme Mathilde Reverchon Hans-Moëvi, POP :

- Quels types de crèches rencontrent-ils des difficultés financières, quelles en sont les causes et comment les discussions et contacts avec le Canton se déroulent-ils ? Quels sont les besoins et quelles seraient les aides nécessaires pour résoudre la situation ?

560 – Cultes

M. Alain Vaucher, PLR :

- Très content de pouvoir une fois poser une question sur le 560, les cultes. Depuis l'extinction de la ville, les cadrans de l'horloge du Grand Temple sont dans l'ombre. Quel dommage que ce symbole de La Chaux-de-Fonds soit ainsi éteint et ne joue plus son rôle de phare. Imaginez quand vous sortez d'une fête au Bikini : vous n'avez plus que la cheminée des fours Vadec comme guide... N'est-il pas dans la fonction du clocher de remettre les noctambules sur le droit chemin ?

Pourquoi les cadrans ne sont-ils plus éclairés ? Est-ce une volonté ? Est-ce un oubli d'illumination ? Est-il prévu de rallumer ce très haut lieu symbolique ?

Mme Monique Gagnebin, PS :

- Nous avons entendu un certain nombre de rumeurs concernant l'avenir du Grand Temple, bâtiment emblématique de l'histoire chaux-de-fonnière. Des projets sont-ils déjà examinés ?

M. Théo Bregnard, conseiller communal, chef du Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI) :

- Je commence par la question de Mme Monique Gagnebin, du groupe socialiste. Effectivement, gérer l'ensemble des subventions culturelles, faire tous les liens avec les acteurs et actrices culturels, jouer ce rôle d'ambassadeur entre les autorités et les acteurs culturels n'est pas simple, d'autant plus avec les nombreuses sollicitations qui se sont rajoutées ces dernières années avec le projet de *Capitale culturelle*. Le poste est assurément volumineux, mais aussi passionnant, peut-être à l'image d'un poste de conseiller communal.

Concernant votre question, qui fait le lien entre le poste de délégué et le projet de *Capitale culturelle* : nous avons été sensibles à la charge, et c'est pour cela que nous avons mis en place, depuis le début de ce mois, un poste de coordinatrice pour justement soulager le travail.

Ainsi, pour ce qui est du nouvel engagement, nous avons eu de nombreuses postulations de qualité, et de loin – peut-être avec l'attrait de *Capitale culturelle* – parce que ce poste est complexe, mais aussi enthousiasmant. Le délégué culturel n'est d'ailleurs pas seul, je tiens aussi à le rappeler : il travaille dans une administration, avec des services qui se complètent, se soutiennent dans différentes réalisations, souvent co-construites.

Les liens entre les services de l'intégration et de la culture sont en particulier importants pour construire différents projets de vivre-ensemble, mais des liens existent aussi avec tous les services – Service des sports et tous les autres – pour les manifestations.

Enfin, il se peut que, pour le suivi des dossiers, nous soyons parfois un peu courts au niveau administratif dans ce service, mais des pistes de réflexion sont aujourd'hui en cours pour certaines mutualisations, peut-être avec la billetterie de la Ville.

J'en viens à la question du groupe vert-libéral relative aux écarts entre les subventions. Concernant les écarts entre les subventions – je ne savais pas forcément desquelles vous parliez – nous avons une tendance à diminuer ces écarts depuis vingt ans – je ne suis pas allé plus loin.

En effet, lors des périodes de difficultés financières de notre Ville, nous avons toujours baissé les subventions des grandes institutions, plutôt que

celles des petites : diminution de CHF 160'000.- entre 2015 et aujourd'hui pour le TPR – je l'avais évoqué en septembre – et de CHF 100'000.- en 2005, lors d'une précédente crise, dont certains ici – peut-être pas beaucoup – se souviennent.

Depuis 5 ans, nous avons aussi décidé d'augmenter et de soutenir de nouvelles structures qui font vivre la diversité théâtrale de notre ville, avec des subventions au Zap Théâtre, au Théâtre des Abeilles, et à Cargo 15. Il y a vraiment une volonté de soutenir ces nouvelles formes de théâtre, sans affaiblir – et c'est toute la difficulté – nos structures professionnelles que sont le TPR et l'ABC.

Il s'agit vraiment, pour nous, de travailler à ne pas perdre la renommée du TPR – je crois que nous en sommes tous convaincus ici – et à ne pas perdre non plus ce soutien cantonal, notamment en tant que Centre neuchâtelois de création des arts de la scène.

Voilà pour ce qui est des grandes lignes, que nous développons régulièrement en Commission de la culture et en Commission des affaires culturelles, à laquelle votre groupe est aussi représenté. Pour les autres subventions, non régulières – lesquelles sont moindres – les montants dépendent de plusieurs critères, notamment des budgets des créations et de ce qui nous est demandé par les acteurs et actrices culturels. L'ensemble est toujours très transparent, très détaillé, comme vous pouvez le voir dans le budget ou dans les comptes de l'exercice 2024. Les critères sur lesquels nous nous basons pour accorder les subventions se trouvent également sur le site de la Ville.

J'en viens maintenant aux questions sur la bibliothèque et sur les horaires d'ouverture.

Étendre les horaires d'ouverture de la bibliothèque est une question que nous avons déjà souvent abordée en commission, très régulièrement, ici aussi. Néanmoins, cela nécessite inévitablement une hausse des charges de personnel, qui ne fera peut-être pas plaisir à tout le monde.

Une présence sur place est évidemment indispensable dans ce grand bâtiment, pour des raisons de sécurité, mais aussi de bien-être, même si l'on ne propose pas forcément du prêt ou des conseils.

En effet, quand le bâtiment est ouvert, tous les espaces publics sont accessibles, du rez-de-chaussée jusqu'au troisième étage. Il s'agirait donc de faire en sorte que les élargissements d'horaires – qui ont parfois, et même souvent, été demandés – répondent à un réel besoin. A ce sujet, n'hésitez pas à renvoyer les personnes demandeuses à la bibliothèque, pour voir

comment on peut peut-être parfois répondre, certains matins, avec les personnes en place, à ces demandes.

Une seconde solution pourrait être envisagée : donner un accès autonome au bâtiment hors des heures d'ouverture, selon des horaires à définir, peut-être en présentant – on a peut-être de nouveaux moyens aujourd'hui – sa carte de lecteur ou lectrice. Cette option nécessiterait une étude, qui porterait sur les infrastructures à installer et sur l'organisation à mettre en place : qui se charge de contrôler le bâtiment, notamment lors de la fermeture complète ?

Des options sembleront davantage possibles à futur, lorsque les archives auront déménagé du côté des Docks, avec de nouveaux espaces disponibles et plus indépendants que de devoir ouvrir les trois étages.

C'est ce que l'on retrouve, en particulier, à la BPUN à Neuchâtel, où les horaires sont effectivement plus étendus, notamment au niveau de la salle de lecture, qui a l'avantage de disposer d'un accès indépendant de la bibliothèque, avec du personnel affecté à la surveillance de la salle. Mais les coûts sont évidemment moindres avec cette solution. Nous l'étudierons une fois les Docks, et surtout le pôle archives, inaugurés.

J'en viens à la question sur *La Butineuse*. En plus de son inauguration durant la Fête de mai, *La Butineuse* était de sortie le 18 juin à l'occasion des 20 ans des animations de quartier du Service de la jeunesse, à la place de jeux des Arêtes. Elle a aussi été installée du 21 juillet au 3 août à la piscine des Mélèzes.

Le samedi 4 octobre, elle était présente à la Fête d'automne du Musée paysan et artisanal. Cependant, malheureusement, en raison des conditions météorologiques, elle n'a pas pu être ouverte. Néanmoins, les livres ont été mis à disposition au sein du musée. Ces différentes sorties ont lieu en collaboration avec le Service des espaces publics – ce qui illustre ces liens que j'évoquais précédemment – qui se charge d'entreposer et de déplacer *La Butineuse*.

La Butineuse permet de développer des animations *hors les murs* pour les bibliothèques, d'aller à la rencontre des habitants et des habitantes là où ils se trouvent. C'est bien là l'objectif. Grâce à ce dispositif, le public découvre les ressources et les activités des bibliothèques. Les hamacs et les couvertures invitent à s'installer pour lire un magazine ou parcourir un ouvrage, et à venir ensuite dans les bibliothèques. C'est l'objectif de *La Butineuse*, que nous ressortirons l'année prochaine.

Monsieur Borel... est-ce qu'une fontaine peut tomber à l'eau ? Je ne sais pas, mais la réponse à la question de savoir si elle sera ouverte aux enfants l'été prochain est OUI.

Cela dit, cette année – plusieurs l'ont observé – nous avons effectivement rencontré des difficultés, avec deux inondations de nos locaux techniques, quelques mauvaises surprises avec des enfants qui avaient malheureusement confondu la fontaine ludique avec les WC, et divers problèmes pour atteindre une qualité d'eau suffisante, compte tenu des normes très exigeantes attendues aujourd'hui par le SCAV.

Certains éléments techniques réalisés par nos mandataires ne sont pas complètement satisfaisants – il me semble que j'en avais déjà parlé une fois ici – mais des solutions sont envisagées pour améliorer la situation.

Ainsi, nous avons fait plusieurs séances, depuis cet été, avec notre mandataire responsable du système de pompage et de filtration des eaux, pour identifier les problèmes et, surtout, pour répondre aux normes en vigueur en matière de qualité d'eau. Nous devrions ainsi réussir, avec quelques améliorations proposées, à offrir aux enfants de la ville ce jeu d'eau qui fait leur bonheur depuis tant d'années.

Cependant, la question se pose d'avoir, pour les quelques mois d'ouverture, une personne capable de répondre rapidement et sur place aux problèmes rencontrés – avec les problèmes techniques que j'ai évoqués précédemment – comme c'est le cas à la piscine des Mélèzes ou à celle des Arêtes.

Nous réfléchissons aussi à réduire la quantité d'eau latente, où les bactéries se développent malheureusement un peu trop vite, ce qui améliorerait la qualité de l'eau attendue. Néanmoins, l'environnement général de la fontaine ludique reste peu propice et complexe, au vu de l'absence de douche et de pédiluve, par exemple, ce que l'on voit dans toutes les autres piscines, justement pour atteindre les normes d'une piscine.

Ainsi des propositions d'amélioration seront prochainement soumises au Conseil communal pour permettre un bon fonctionnement de notre fontaine ludique, afin qu'elle ne tombe pas à l'eau l'été prochain et les suivants...

Une question rapide a été posée par M. Vaucher. Je serai moins lyrique que vous : l'éclairage de l'horloge du Grand Temple étant piloté par l'éclairage public, cela devrait être synchronisé. Mais je vous fais confiance. Aucun dysfonctionnement ne nous a été signalé jusqu'à aujourd'hui. Tout le monde ne se repère donc pas forcément au Grand Temple. Nous allons donc dépêcher un technicien, afin de régler la situation. Merci d'avoir bien regardé.

J'en viens à la dernière question concernant les cultes : celle du groupe socialiste, portant justement sur le Grand Temple.

L'EREN, propriétaire actuelle du Grand Temple, ne dispose plus des ressources suffisantes – nous l'avions déjà évoqué – pour conserver ses édifices à La Chaux-de-Fonds : il y a eu le Temple-Allemand, en 1986 – cela date déjà – qui avait été donné à la Ville, le Temple des Eplatures, en 2012 – qu'il faudra que vous alliez tous visiter – le Temple de l'Abeille, qui est maintenant occupé par le Théâtre des Abeilles, et des discussions ont été engagées dès 2018 pour transférer également le Grand Temple.

Cela a été confirmé en 2019, date à laquelle l'EREN a décidé de conserver le Temple Farel et de remettre le Grand Temple à disposition de la Ville. La Ville n'avait alors pas souhaité entrer en matière compte tenu des contraintes alors évoquées, sans toutefois exclure de futures discussions. Ces discussions ont repris en 2021, et un groupe de travail réunissant des représentants de la Ville et de l'EREN a été créé.

Aujourd'hui, la Ville examine l'opportunité de reprendre ce lieu en tenant compte de plusieurs paramètres, notamment son coût et les exigences de sa gestion. Son principal intérêt à reprendre le Grand Temple réside évidemment dans sa valeur patrimoniale. L'EREN, pour sa part, a aussi clarifié ses attentes lors des négociations.

Différents scénarios sont à l'étude, dont le plus vraisemblable – en cas d'entrée en matière pour une reprise du temple – étant de confier la gestion de l'espace au SBL, tout en accordant un accès privilégié – mais limité – à l'EREN. Ce modèle vise à renforcer l'offre culturelle et associative, tout en préservant les critères patrimoniaux et en répondant aux besoins de cohésion sociale.

Si le Conseil communal décide d'entrer en matière, le Conseil général recevra un rapport détaillé lui permettant de prendre sa décision en toute connaissance de cause.

Mme Ilinka Guyot, conseillère communale, cheffe du Dicastère de la jeunesse, des espaces publics et des ressources humaines (DJEPR) :

- Je commence par répondre à la question de M. Galley concernant les places en accueil parascolaire.

Une extension de la structure à Manège 19 a pu voir le jour à la rentrée d'octobre : 60 enfants ont pu bénéficier des 18 places supplémentaires.

Le dernier pointage au 15 décembre concernant la liste d'attente fait état d'environ 180 enfants en attente d'au moins une tranche horaire : il s'agit des enfants considérés comme prioritaires selon les directives cantonales. Ce

chiffre évolue chaque mois. A titre de comparaison, à la rentrée 2024, il y avait 282 enfants en attente prioritaire, c'est ce qui avait été communiqué dans le rapport.

Si nous prenions également les demandes ne répondant pas à la directive cantonale, ce qui pourrait s'apparenter aux demandes « un enfant - une place » – mais évidemment, plus on crée de places, plus on a de demandes – il y aurait, à ce jour, 320 enfants en attente d'une place.

Il est impossible de définir un temps pour obtenir une place : cela dépend des modifications de contrat d'accueil d'enfants déjà accueillis, sur demande des représentantes légales et représentants légaux.

Le service essaie de répartir les places, afin de toucher le plus grand nombre d'enfants et de soulager ainsi un maximum de familles. Les premiers objectifs présentés dans le rapport sur l'accueil extrafamilial – validé par votre Autorité au printemps – sont respectés, même davantage, puisque nous avons eu l'opportunité d'ouvrir ces 18 places en 2025, et non pas comme c'était prévu, en 2026.

En réponse à la question concernant le projet FLORA : ce projet est piloté par le Canton et entièrement financé par ce dernier. Les premiers résultats sont effectivement très positifs.

Pour la première année du projet FLORA, de février à juin 2025, La Chaux-de-Fonds était la seule commune à participer au projet. Le projet pilote, d'une durée de 3 ans, prévoit 50 places par année, dont 30 dans notre ville.

En 2025, 23 enfants ont pu bénéficier de l'accueil dans nos structures parascolaires, les mercredis matin et vendredis matin, entre 8h30 et 11h15, ces plages étant sous-occupées.

Pour la deuxième année, les Communes de Val-de-Travers et de Milvignes ont rejoint le projet pilote, en proposant chacune 10 places dans leurs structures pré- ou parascolaires.

A ce jour, pour 2026, 16 enfants sont inscrits. Il reste donc encore 14 places disponibles. Le délai d'inscription a été prolongé. Il reste également possible d'inscrire un enfant une fois que l'accueil a commencé, mais les semaines d'accueil sont alors réduites.

Nous n'avons pas connaissance, pour ce projet, d'une liste d'attente d'enfants supérieure aux places proposées, puisque les 30 places à disposition sur notre commune n'ont pas toutes été occupées pour cette première année, et ne le sont pas encore pour 2026. Nous ne connaissons pas encore l'évolution du projet une fois la phase pilote terminée en 2027.

Une question portait sur le préscolaire : suite à l'introduction de la nouvelle LAE au mois d'août, les crèches privées ont indiqué qu'elles allaient rencontrer des difficultés financières, notamment dues à l'augmentation du taux d'encadrement, qui était, dans un premier temps, obligatoire, et à la grille salariale.

Nous avons organisé une rencontre avec les crèches privées subventionnées qui se situent sur le territoire communal, afin de pouvoir discuter de la nouvelle réglementation, être à l'écoute de leurs problématiques et, le cas échéant, reprendre leurs préoccupations dans nos discussions en CDC ou avec le Canton.

Les crèches subventionnées peuvent bénéficier du fonds cantonal dédié à la couverture de déficit, auquel elles participent lors d'années bénéficiaires. Les crèches privées étant des entreprises privées, la Commune ne peut pas intervenir d'une autre manière pour les soutenir.

M. Thierry Brechbühler, chef du Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS) :

- Je réponds tout d'abord à la question de Mme Leitenberg au sujet du télési du Chapeau-Râblé.

Le montant au budget, au centre 520, rubrique *Subventions organisations - Prêts* correspond à la compensation des intérêts non versés – c'est-à-dire d'un prêt à taux zéro – mais qui seraient dus pour un prêt traditionnel avec un taux du marché, selon la norme comptable.

Ainsi, le prêt qui avait été accordé par la Ville au propriétaire du télési afin de lui permettre de changer le câble à l'époque est toujours ouvert. Ce dossier sera traité en même temps que le dossier de la buvette, dont l'avenir n'est pas encore défini. Des discussions ont lieu régulièrement avec le propriétaire.

Quant à de nouveaux projets permettant de valoriser le site, plusieurs d'entre eux font actuellement l'objet d'une réflexion globale, ce qui permettra de définir la stratégie globale et cohérente voulue pour le site.

J'en viens à la question de la patinoire, qui me permettra de répondre tant au POP qu'aux Vert'libéraux.

Le Conseil communal travaille aujourd'hui sur plusieurs fronts dans ce dossier important et, notamment, sur les deux points ci-après.

Le premier concerne la finalisation du projet, dans le but de pouvoir déposer la demande de permis de construire dans deux mois au plus tard. Dès la fin du délai référendaire en juin dernier, les mandataires se sont remis au travail

avec le maître d'ouvrage, pour adapter les plans, notamment suite à la demande de votre Autorité d'augmenter le nombre de places debout, mais également pour les finaliser de manière détaillée, dans le but de pouvoir rendre l'objet fonctionnel, notamment en matière de gestion des flux.

Si le cahier des charges n'a pas véritablement évolué depuis la remise du rapport de projet, l'emplacement des locaux a été passablement revu, en lien avec l'agrandissement du mur de supporteurs au sud, mais aussi grâce à un travail plus précis en termes de vérification des flux – notamment des supporteurs, en lien avec la restauration, l'hébergement, le patinage public, etc.

La seconde priorité concerne la nécessité de réduire de 7 millions le coût global du projet qui est devisé à 69 millions, et donc, *in fine*, de rester dans le cadre du nouveau montant qui sera cautionné par la Ville, et qui a été arrêté à 62 millions suite à l'acceptation des arrêtés par votre Conseil le 19 mars dernier.

Le Conseil communal travaille sur quatre axes pour répondre à cette demande. Les deux premières mesures ci-après ont pour but de sortir des coûts qui figurent au devis général, alors que les deux suivantes doivent permettre d'engranger des recettes. Au final, les quatre axes réduiront la nécessité de financement. Je vais vous les citer.

Le premier est la collaboration avec le HCC, qui prendra en charge tous les systèmes multimédias : le cube, le bandeau LED, les réseaux, écrans, et je vous épargne tous les détails. Les devis concernant ces postes sont aujourd'hui assez complexes. Ils sont en phase de finalisation et donneront lieu à une convention entre la Ville et le club qui validera la prise en charge, mais aussi les détails des coûts de l'exploitation future. A titre indicatif, les montants s'élèvent à environ 2 millions de francs.

Viteos prendra en charge le coût total du toit solaire et des batteries de stockage. Là aussi, une convention sera établie pour la mise à disposition du toit et le prix de l'énergie autoconsommée. On parle ici d'environ 1 million.

Le troisième point est le fonds cantonal, le fonds CISIC. Par son Service cantonal des sports, l'Etat de Neuchâtel a confirmé par écrit, en date du 14 novembre dernier, l'éligibilité du projet à l'octroi d'un soutien financier au travers du fonds précité.

Le Grand Conseil a d'ores et déjà validé un crédit de 36 millions pour la période 2025-2032. Le Conseil d'Etat devrait prendre connaissance et, cas échéant, valider le règlement d'attribution lors de sa dernière séance, c'est-à-dire demain, avant les fêtes de Noël.

A ce stade, et suite à la consultation des communes, nous savons que le projet de règlement prévoit une aide maximale, qui doit encore être portée à notre connaissance. Une aide supérieure, mais d'un montant que nous ne connaissons pas aujourd'hui, nécessiterait peut-être une dérogation du Conseil d'Etat. Il s'agit donc, à ce stade, d'être prudent sur les montants à articuler, mais je crois que nous pouvons raisonnablement parler de montant *pouvant s'élever* – je le mets véritablement au conditionnel – à 3,5 millions.

Enfin, il y a la recherche de fonds externes. Le Conseil communal s'est approché de la toute nouvelle Fondation 1919, qui a pour but notamment la promotion des sports de glace. Celle-ci, avec son réseau important, lié notamment aux membres de son comité, a accepté de collaborer avec la Ville pour une recherche de fonds basée sur deux axes : le premier est la création d'un mur vitrine pour les donateurs, et le second concerne la commercialisation d'espaces, tels que les tribunes ou les portes d'entrée. On peut ici aussi raisonnablement estimer que les montants pourront dépasser 1 million de francs. Il me semble ainsi avoir traité la question de la patinoire.

Après la patinoire, nous pouvons passer à la piscine... Pour mémoire, le Conseil général a voté un crédit de CHF 11'570'000.- en octobre 2020 pour la réhabilitation globale de la piscine des Mélèzes, sur la base d'un devis général établi par un bureau de spécialiste piscines et un projet qui se trouvait, selon les normes SIA, à sa phase d'avant-projet.

La finalisation du développement du projet et la demande de permis de construire ont eu lieu entre 2022 et 2023, après le passage au Conseil général, autant pour la partie technique que pour celle concernant les aménagements autour des bassins et dans le parc. Nous relevons que le projet n'était donc pas totalement abouti au moment de sa présentation au Conseil général pour l'obtention du crédit d'investissement.

Les principaux appels d'offres ont été organisés en 2023, année durant laquelle le Conseil communal a adjugé les premiers lots de travaux, notamment les bassins inox, la partie traitement de l'eau, le gros œuvre, l'électricité et la couverture nocturne.

Les premières images du projet réalisées par l'architecte paysagiste ont été présentées en 2021 au stade d'avant-projet, ceci avant que le devis général ne soit consolidé au moment de la finalisation du projet en 2023.

Le respect du crédit voté par le Conseil général a été une priorité importante durant les phases d'appels d'offres et de réalisation des travaux.

Si la majorité des aménagements extérieurs ont pu être réalisés – clôture végétale, pergola, édicules, mobilier et sol en bois autour des bassins, voile d'ombrage au-dessus de la pataugeoire, terrains multisports et de beach-

volley – d'autres ont dû être abandonnés pour permettre le respect du crédit voté par votre Autorité : il s'agit notamment du banc en bois prévu sur la plage ouest du grand bassin, une pergola prévue sur la partie nord-ouest du parc, la plantation de massifs végétaux à différents endroits du parc et la place de jeux enfants.

Toutefois, avec la collaboration du secteur vert des Espaces publics, et dans le cadre des diverses actions mises en place après la tempête, plusieurs arbres ont été replantés ou plantés dans le parc, et un cordon boisé, avec un couloir biologique environnemental, a été créé tout en ouest.

La place de jeux enfants – dont le bac à sable est en fin de vie – a été portée aux crédits budgétaires 2026, afin d'offrir un espace ludique et sûr aux plus petits. Cette installation viendra ainsi compléter l'offre de jeux d'eau. Ces mesures permettent donc de finaliser les aménagements extérieurs et ainsi de respecter au plus proche les idées de base de l'architecte paysagiste.

Amendement du groupe PLR au centre 500 – Service des affaires culturelles

Proposition pour diminuer le déficit de CHF 40'000.-, afin de financer les subventions extraordinaires supplémentaires pour la cohésion sociale

Dicastère / Centre de profit	Groupe	Libellé	Variation budget 2026 Amélioration (-) / péjoration (+)
DICI / 500 Service des affaires culturelles	36	Charges de transfert (effort de 3% sur la subvention au TPR)	-40'000.-

M. Alain Vaucher, auteur de l'amendement :

- Dans le cadre de sa discussion sur le budget 2026, le groupe PLR a soigneusement – et je pense que vous l'aurez compris ce soir – examiné le budget proposé et noté une augmentation de CHF 40'000.- par rapport au budget 2025 au 490 – *Intégration et cohésion sociale*.

Nous comprenons l'importance de ce service pour notre Ville et la nécessité de garantir son bon fonctionnement. Cependant, notre objectif, cette année, est de maintenir le déficit du budget 2026 en dessous de 5 millions de francs.

Après avoir discuté avec des membres du Conseil général et du Conseil communal, de tous bords, nous vous proposons une solution équilibrée. Nous comprenons et acceptons l'augmentation nécessaire pour ce service, le 490, mais nous proposons de la compenser en économisant ces CHF 40'000.- au 500 – *Service des affaires culturelles*, subvention au TPR.

Cette économie représente seulement 3 % des subventions globales de la Ville accordées à cet acteur.

Nous pensons que cet effort n'est pas excessif, même s'il est indéniablement désagréable pour le plus grand bénéficiaire des subventions chauds-de-fonnières. Mais nous reconnaissons également que cette institution est essentielle pour notre ville – cela a très bien été défendu précédemment par le Conseil communal – et nous sommes ouverts à d'autres solutions équivalentes si cela est nécessaire.

Et à bon entendeur pour notre Autorité : si le budget 2026 descend sous les 5 millions de francs, nous voterons ce budget.

M. Théo Bregnard, conseiller communal, chef du Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI) :

- Le Conseil communal reste opposé à cette proposition, comme il l'avait été en commission, après vous avoir convaincus que la baisse de CHF 40'000.- à l'intégration – nécessaires, comme vous l'avez dit – était peu opportune, notamment dans la mesure où l'on se privait de CHF 25'000.- de recettes de la part du Canton.

Nous espérons qu'il en irait de même pour ce second amendement : parfois l'équilibre n'est pas forcément le même pour chacun. Toutefois, à défaut de partager votre proposition, je vous remercie pour votre conclusion, qui reconnaît l'importance de l'institution.

Une institution d'ailleurs ouverte à rencontrer tous les partis qui le souhaitent – je tiens à le dire – comme me l'ont encore redit l'ancienne directrice, souvent présente ici – pas ce soir – et la nouvelle direction nommée récemment, qui se réjouit de travailler en bonne collaboration, en bonne entente, avec les autorités.

A nos yeux, afin de défendre la position centrale du pôle de création cantonal, ainsi que les missions d'un théâtre de ville et d'accueil comme on le souhaite à l'Heure bleue, ces montants sont nécessaires, d'autant plus que le TPR a déjà connu une baisse de CHF 160'000.- de ses subventions.

Pour le même rôle – mais avec des missions moindres – que le Passage – c'est-à-dire sans le pôle de création – le TPR reçoit plus d'un million et demi de moins que Neuchâtel et le syndicat intercommunal.

Ainsi, je ne développerai pas davantage, en concluant que baisser aujourd'hui de CHF 40'000.- la subvention n'est peut-être pas la meilleure des façons d'accueillir la nouvelle direction et de s'engager dans le futur projet de *Capitale culturelle*.

M. Laurent Duding, PS :

- Le groupe socialiste s'opposera à cet amendement. D'ailleurs, à la lecture du rapport de la Commission financière, c'est une discussion que l'on a aussi déjà tenue dans ce cadre, sous une forme un peu différente.

Cela a été dit, par le passé, il y a déjà eu une baisse de la subvention accordée à cette institution. Par ailleurs, une nouvelle direction artistique sera prochainement en place, l'institution est subventionnée par le Canton et il en est de la crédibilité de la Ville de La Chaux-de-Fonds de maintenir sa part de l'effort, cette structure, basée en ville de La Chaux-de-Fonds, voit son rayonnement s'étendre bien au-delà des frontières cantonales, il y a la perspective de *Capitale culturelle 2027*, la location a été augmentée, quoique partiellement, en lien avec la rénovation du bâtiment adoptée récemment par notre Autorité, et ainsi, à notre connaissance, des financements propres sont à trouver par le TPR, notamment pour toute la rénovation de l'outil scénique. Ce sont autant d'éléments qui font que nous voyons d'un mauvais œil ce signal de réduction de CHF 40'000.-. Aussi, nous nous y opposerons.

De plus, petit détail : je n'arrive pas à la réflexion que l'on tombe, avec ces CHF 40'000.-, en dessous d'un déficit de 5 millions. Je ne fais pas tout à fait les mêmes calculs : à mon avis, il faudrait d'autres amendements. C'est juste pour une question intellectuelle de bien comprendre l'argument.

M. Mourad Crevoisier, POP :

- Ce sont des discussions que nous avons eues lors du rapport sur Beau-Site. Je partage ce qu'ont dit mes deux préopinants, je ne vais pas répéter – les CHF 160'000.- de réduction, etc. – le TPR est une institution phare qui rayonne bien au-delà de notre commune, que l'on apprécie ou non sa programmation.

Ce que je vais peut-être ajouter, c'est que le contexte général est tendu dans les milieux culturels, où l'on fait déjà beaucoup avec très peu, comme souvent dans notre ville. A notre sens, vouloir retirer des subventions à un acteur culturel, avec l'argument de vouloir prioriser la cohésion sociale, nous semble assez absurde. Le groupe POP refusera cet amendement.

M. Alain Vaucher, PLR :

- Juste pour répondre sur les 5 millions. Effectivement, c'est une question d'addition de toutes les mesures que nous avons amenées et tous les amendements : on est bien en deçà des 5 millions. C'était juste à bon entendeur, pour dire qu'avec moins de 5 millions, le groupe accepterait le

budget. Mais c'était effectivement une addition qui n'était pas très précise, excusez-moi.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Frédéric Vaucher**, soumet au vote **l'amendement du groupe PLR au centre 500**, lequel est **refusé** par **25 voix contre 14 et 1 abstention**.

Amendement du groupe PLR au centre 511 – MUZOO – Secteur muséal

Proposition pour diminuer le déficit de CHF 20'000.-, correspondant à l'augmentation pour les annonces et imprimés au Muzoo – secteur muséal par rapport aux comptes 2023

Dicastère / Centre de profit	Groupe	Libellé	Variation budget 2026 Amélioration (-) / péjoration (+)
DICI / 511 Muzoo – secteur muséal	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (diminution dans les annonces- publications + matériel promotionnel-imprimés)	-20'000.-

Mme Sarah Curty, auteure de l'amendement :

- Par cet amendement, le groupe PLR propose une réduction de CHF 20'000.- sur les charges liées aux annonces, publications et imprimés du secteur muséal du MUZOO.

Il ne s'agit en aucun cas de remettre en question cette institution ni sa mission : le groupe PLR reconnaît et soutient pleinement le rôle essentiel du MUZOO, tant pour la population de La Chaux-de-Fonds que pour l'image et l'attractivité de notre ville à l'externe.

En revanche, rien ne justifie l'augmentation de CHF 20'000.- prévue dans le budget 2026 sur ce poste spécifique, en particulier au regard des comptes 2024 qui servent ici de référence. Et quand bien même une telle augmentation pourrait être argumentée, la réalité est simple : la Ville n'a aujourd'hui plus les moyens de financer ce type de hausse.

Dans un contexte budgétaire durablement déficitaire, il nous paraît légitime de demander un effort ciblé et proportionné, portant sur des charges de communication, sans impact sur le cœur même des missions du MUZOO.

Cet amendement s'inscrit dans une logique de responsabilité : chaque franc économisé sur des charges non indispensables contribue à limiter le déficit, sans affaiblir les prestations essentielles à la population.

Pour ces raisons, nous vous invitons à soutenir cet amendement ou à faire des propositions qui permettraient de diminuer le déficit budgétaire annoncé.

M. Théo Bregnard, conseiller communal, chef du Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI) :

- Le Conseil communal remercie le groupe PLR de venir avec des propositions concrètes, cependant nous aurions bien voulu vous convaincre, déjà en commission ou en sous-commission, avec le directeur de MUZOO, de la pertinence de ces montants, déjà diminués de CHF 10'000.- par rapport au budget 2025. Cela dépend par rapport à quoi l'on compare : effectivement, il y a une augmentation par rapport aux comptes, mais si l'on fait des efforts aux comptes, il ne s'agit pas forcément que le budget soit diminué d'autant l'année suivante.

En effet, ces sommes sont destinées à maintenir le rayonnement actuel de MUZOO, qui représente – vous l'avez dit et reconnu – le deuxième site touristique et premier musée du canton, avec la moitié de visiteurs hors canton, ce que nous souhaitons continuer de faire.

Il s'agira aussi de valoriser, peut-être dans une moindre mesure, les différents prix qui ont été reçus – de l'Académie suisse des sciences naturelles en 2023, ou le Prix européen Meyvaert pour la durabilité écologique – et, plus généralement, les expositions, telles que l'actuelle, qui allie les incroyables dessins de Paul Barruel aux créations de l'école d'art, que je vous invite toutes et tous à aller visiter si vous ne l'avez pas encore fait.

Tout cela – et c'est important – dans le cadre de BSM maîtrisés et constants entre les budgets 2025 et 2026, avec, au final, par rapport au budget 2025, une diminution globale de CHF 72'000.-, liés à d'importantes rentrées de l'institution en matière de boutique et de cafétéria. Celles-ci fonctionnent aujourd'hui très bien, notamment ce dernier week-end avec près de 2'000 personnes pour le P'tit Noël. Cette promotion permet véritablement des rentrées extraordinaires, et c'est cela que nous désirons soutenir.

En 2024, comme je vous l'ai dit, le budget était surtout plus bas aux comptes, mais c'était aussi parce que le MUZOO bénéficiait d'un important soutien de la Vogelwarte dans la communication. En effet, l'exposition d'alors était présentée par cette institution.

En 2025, le budget était donc plus haut que celui qui sera présenté en 2026, avec l'exposition dont j'ai parlée sur Paul Barruel et l'Ecole d'arts. En parallèle, nous avons mis en avant des prospectus de MUZOO dans différents sites touristiques à l'extérieur.

En 2026 – et c’est pour cela que nous avons ce budget – l’exposition temporaire vient du Palais de la Porte Dorée, normalement une très belle exposition, et la mise en valeur, la mise en lumière, de cette exposition et du MUZOO paraît nécessiter le budget sollicité, en tous cas à nos yeux. Pour rappel, il est quand même en diminution de CHF 10'000.- par rapport à 2025. Il s’agit ainsi, pour nous, de soutenir la progression de plus de CHF 60'000.- des recettes depuis 4 ans.

M. Olivier Beroud, POP :

- Le groupe PLR propose de réduire de CHF 20'000.- le budget du MUZOO, en supprimant la hausse prévue pour les annonces, publications et imprimés.

CHF 20'000.- : dans un budget de plusieurs centaines de millions, c’est une goutte d’eau. Mais pour le musée, c’est une atteinte directe à sa visibilité, à sa capacité de faire rayonner La Chaux-de-Fonds et d’attirer du public, notamment des familles et des écoles.

Le MUZOO est bien plus qu’un simple musée : c’est un lieu d’éducation, de culture scientifique, de découverte de la biodiversité. C’est aussi une porte d’entrée touristique pour notre ville. Un atout unique, qui associe nature, sciences et patrimoine chaux-de-fonnier.

Dans une période où nous cherchons à renforcer l’attractivité de La Chaux-de-Fonds en nous parlant sans cesse de visibilité, de développement, de dynamisme culturel, cet amendement va exactement à l’encontre de tout cela. Le groupe POP refuse cette logique d’économie de façade, car ces sommes, même minimales, engendrent au final des conséquences concrètes. Nous rejetons donc cet amendement, à la fois pour des raisons de fond et de forme.

M. Laurent Duding, PS :

- Nous nous opposerons à ce nouvel amendement déposé tout récemment. Pour compléter ce qui a été dit par mon préopinant, qui a été extrêmement complet, il nous semble aussi cohérent, par rapport aux investissements que nous avons consentis il y a quelques années pour réunir ce parc zoologique et le musée dans un même lieu, de continuer de soutenir cette institution.

Elle a également obtenu une reconnaissance internationale avec ce prix européen – le prix de la durabilité environnementale – comme cela a été cité par notre conseiller communal. Il s’agit vraiment d’une institution extrêmement populaire, extrêmement courue, qui donne un rayonnement bien au-delà de l’aspect local à la ville. Il nous semble vraiment que c’est aller à l’encontre du bon sens que de péjorer de CHF 20'000.- le budget.

De plus, comme déjà dit, nous avons, en 2027, un rendez-vous incontournable. Ce n'est donc vraiment pas le moment.

M. Michaël Vögtli, Les Vert-e-s :

- Je ne vais pas reprendre ce qui a été dit sur le rayonnement de cette institution, mais simplement indiquer que, dans le cadre de l'établissement du budget, les services communaux ont fait des efforts considérables pour limiter les dépenses de biens, services et autres charges d'exploitation. Les budgets ont vraiment été élaborés par rapport à des projets.

Si l'on prend le ratio budget/comptes du MUZOO, on peut quand même se rendre compte que les comptes sont systématiquement en dessous des budgets depuis 2023, ceci malgré l'essor que prend le MUZOO : les comptes sont entre 11 et 26 % en dessous des budgets sur des différentes années. Nous voyons bien qu'il y a une maîtrise des chiffres par cette institution. Nous nous opposerons donc à cet amendement.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Frédéric Vaucher**, soumet au vote **l'amendement du groupe PLR au centre 511**, lequel est **refusé par 25 voix contre 13 et 2 abstentions**.

FINANCES

620 – Service des ressources humaines

Mme Mathilde Reverchon Hans-Moëvi, POP :

- Certains services sont à flux tendu et parfois sous-dotés. On constate une dotation parfois inchangée depuis 10 ans, alors que les prestations ont évolué.

La Ville a-t-elle évalué les besoins et peut-elle nous donner un aperçu des services concernés par un manque d'EPT ?

Quelles sont les conséquences de la sous-dotation sur le fonctionnement des services et la santé du personnel ? Quelles solutions le Conseil communal entend-il mettre en œuvre afin de limiter les difficultés, et cela sans recourir à l'externalisation comme première solution ?

Mme Ilinka Guyot, conseillère communale, cheffe du Dicastère de la jeunesse, des espaces publics et des ressources humaines (DJEPR) :

- Merci pour cette question, qui touche à un enjeu central pour notre Ville : garantir un fonctionnement efficace et durable des services, tout en préservant la santé de nos collaboratrices et collaborateurs, dans un contexte budgétaire défini notamment par votre Autorité.

La Ville procède de manière régulière et structurée à l'analyse des besoins de ses services. Cette évaluation s'appuie notamment sur les missions légales, l'évolution des prestations attendues, les projets en cours ou à venir, ainsi que sur les moyens financiers à disposition. Il s'agit d'une démarche globale, transversale et évolutive, qui vise à maintenir un équilibre entre qualité du service public, efficacité organisationnelle et soutenabilité financière.

Même s'il est exact que certains services fonctionnent aujourd'hui à flux tendu, cette situation reflète une réalité largement partagée par de nombreuses collectivités : évolution des missions, attentes de la population accrues et complexification des cadres réglementaires.

Toutefois, un fonctionnement à flux tendu ne signifie pas automatiquement une sous-dotation structurelle en EPT. Il peut également résulter de montées en charge temporaires, de contextes particuliers ou de transformations organisationnelles en cours.

Les évolutions observées dans les services sont souvent multidimensionnelles. Si certains besoins augmentent, d'autres tâches sont simultanément allégées ou transformées grâce à l'introduction de nouveaux outils techniques, numériques ou à l'optimisation des processus. Il ne s'agit donc pas d'une croissance linéaire des besoins, mais bien d'une transformation des modes de travail et de l'allocation des ressources.

Le Conseil communal reste néanmoins attentif aux conséquences que peut engendrer un fonctionnement durablement sous pression, tant sur le plan du fonctionnement des services que sur la santé du personnel. Ces situations peuvent, lorsqu'elles se prolongent, générer une charge accrue et une fragilisation des équipes.

C'est pourquoi la situation des équipes est suivie de près, en lien avec les responsables hiérarchiques et les services compétents, et que des mesures d'accompagnement peuvent être mises en place lorsque cela s'avère nécessaire.

Les solutions internes suivantes sont systématiquement étudiées : dimensionner et prioriser les missions en fonction des ressources humaines à disposition, optimiser et simplifier les processus, réorganiser ou mutualiser

certaines activités, ainsi que déployer des outils numériques visant à alléger les tâches administratives.

L'externalisation n'est dès lors jamais envisagée comme une solution de premier recours, mais comme une option parmi d'autres, si une mission se justifie au regard de l'intérêt du service public.

Nous sommes conscientes et conscients que certaines situations sont exigeantes, que certains services sont particulièrement sollicités. Mais la Ville adopte une approche globale, équilibrée et responsable, visant à concilier durablement :

- la qualité du service public,
- la santé et la sécurité du personnel,
- la maîtrise des ressources,
- et l'ambition pour l'avenir de notre Ville.

Ces enjeux font l'objet d'un suivi attentif, transparent et constant de la part du Conseil communal.

Amendement de la Commission financière au centre 610 – Contributions

Dicastère / Centre de profit	Groupe	Libellé	Variation budget 2026 Amélioration (-) / péjoration (+)
DEFASI / 610 Contributions	40	Revenus fiscaux (ajustement impôts PP ou PM)	-500'000.-

Développement :

Suite aux discussions en Commission financière, cette dernière propose deux amendements au budget 2026, permettant ainsi de diminuer le déficit d'environ 11 %, et de porter le déficit à CHF 5,1 millions. Ces amendements ont été rédigés en deux objets distincts.

M. Grégory Rochat, auteur de l'amendement :

- L'amendement présenté ici par la Commission financière propose de prévoir à la hausse les recettes fiscales pour 2026, tout en tenant compte de la situation actuelle. Les indicateurs semblent s'améliorer, notamment du fait de la diminution des taxes douanières américaines.

De plus, nous constatons, ces dernières années, un écart conséquent entre les recettes fiscales mises au budget et celles réelles à l'établissement des

comptes. Si une certaine prudence est nécessaire et bienvenue, il faut essayer de rester au plus proche de la réalité.

C'est pourquoi il apparaît raisonnable à la Commission financière de budgéter des rentrées fiscales supplémentaires à hauteur de CHF 500'000.-. Cet amendement a été soutenu à hauteur de 14 voix contre 0 et 1 abstention lors de la séance de la Commission financière, qui vous invite à accepter cet amendement.

M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal, chef du Dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et de l'informatique (DEFASI) :

- Je serai bref : le Conseil communal souscrit à cette proposition faite par la Commission financière, compte tenu de l'évolution positive des perspectives fiscales.

Mme Lara Zender, POP :

- Le Conseil communal, tout en se basant sur les indicateurs transmis par le Canton, reste chaque année très prudent – et l'on pourrait même aller jusqu'à dire *pessimiste* – en ce qui concerne les revenus fiscaux.

Pourtant, les comptes de ces dernières années tendent au contraire à montrer que l'écart entre les prévisions et la réalité augmente de plus en plus. En ce sens, il nous semble pertinent de ne pas continuer de limiter artificiellement l'augmentation des revenus fiscaux.

Nous voudrions aussi ajouter que les résultats face aux amendements de ce budget ne démontrent pas une opposition quant à la recherche d'un équilibre, mais une question de fond.

En effet, les deux propositions acceptées par la Commission financière présentées ce soir permettraient d'atteindre 5,1 millions de déficit. Pour le groupe POP, il est essentiel de travailler sur les recettes, que ce soit par les leviers relevant du domaine communal ou auprès du Canton.

En ce qui concerne les charges, certains centres pourraient être discutés. Néanmoins, recevoir des amendements à 10h40 le jour même ne permet pas de faire un travail d'analyse et de fond, afin de proposer des alternatives par rapport aux centres concernés. Nous accepterons cet amendement à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Frédéric Vaucher**, soumet au vote **l'amendement de la Commission financière au centre 610**, lequel est accepté à l'unanimité.

Amendement du groupe PLR relatif au groupe 30 – Charges de personnel

Proposition pour diminuer les effectifs de 2 EPT, relatifs à l'augmentation non imposée par une loi cantonale ou par une décision du Conseil général

Dicastère / Centre de profit	Groupe	Libellé	Variation budget 2026 Amélioration (-) / péjoration (+)
TOUS	30	Charges de personnel (-2 EPT)	-200'000.-

Mme Sarah Curty, auteure de l'amendement :

- Avec cet amendement, nous proposons une réduction de 2 équivalents plein temps, correspondant exclusivement à des augmentations d'effectifs qui ne sont imposées ni par une loi cantonale ni par une décision de ce Conseil général, en particulier celles que nous avons nous-mêmes soutenues.

Nous tenons à être très clairs : nous ne parlons évidemment pas ici des EPT liés à l'enseignement ou à l'accueil pré- et parascolaire des enfants, lesquels répondent à des besoins avérés et à des cadres contraints. Je rappelle également que cela fait de nombreuses années que le groupe PLR soutient les employés communaux, notamment par l'octroi de l'échelon supplémentaire.

Cependant, certaines augmentations méritent d'être questionnées, à l'image de l'annonce d'un EPT supplémentaire dans le domaine des sports, qui n'est pas argumentée par le Conseil communal. Cela interpelle d'autant plus que, dans les rapports de la sous-commission financière concernée – qu'ils soient liés aux comptes ou aux budgets précédents – il est question d'un réaménagement interne, avec la création d'un poste de chargé de mission issu de la fusion de deux postes de responsables, et en aucun cas de l'engagement d'un EPT supplémentaire. J'attends la réponse à cette question.

Nous saluons d'ailleurs pleinement ce réaménagement, que nous jugeons pertinent et intelligent, notamment au regard du suivi des nombreux projets sportifs qui se concrétisent dans notre commune. Mais un tel réaménagement ne justifie pas, en soi, une hausse nette des effectifs.

De la même manière, certaines augmentations de taux d'activité accordées mériteraient d'être réévaluées : toutes n'étaient peut-être ni nécessaires ni prioritaires dans le contexte financier actuel.

Dans un budget déficitaire pour la douzième année consécutive, demander un effort limité de 2 EPT – soit environ CHF 200'000.- – nous paraît

raisonnable. Il s'agit d'un signal de responsabilité visant à encourager une réflexion sur l'organisation, les priorités et les synergies internes, plutôt que de poursuivre une croissance quasi automatique des effectifs. C'est pourquoi nous laissons au Conseil communal toute liberté de revoir la répartition des effectifs, en fonction des priorités, mais dans un souci de maîtrise des charges.

Cet amendement ne vise pas à dégrader les prestations, mais à poser un cadre clair et à rappeler que la maîtrise des charges structurelles est incontournable si nous voulons retrouver une trajectoire financière soutenable.

Pour ces raisons, nous vous invitons à soutenir cet amendement ou à faire des propositions qui permettraient de diminuer le déficit budgétaire annoncé, et qui nous permettraient d'accepter ce budget.

Mme Ilinka Guyot, conseillère communale, cheffe du Dicastère de la jeunesse, des espaces publics et des ressources humaines (DJEPR) :

- Au risque de me répéter, comme mes collègues, le Conseil communal maintient sa proposition de budget qui vous est faite ce soir.

Concernant les EPT, selon la réponse que j'ai faite à la question posée par le POP, les demandes sont étudiées de manière consciencieuse pour évaluer si une nécessité est avérée. D'autre part, si nous prenons l'évolution des effectifs entre le budget 2025 et le budget 2026, nous avons une augmentation de 19,77 EPT. Parmi ceux-ci, 11,3 EPT sont pour l'EOCF, suite à l'ouverture de classes, 7,49 EPT sont prévus pour la jeunesse, pour les ouvertures de places, et il reste donc une augmentation de 1,25 EPT.

Si nous prenons le détail – cela avait été discuté en Commission financière – nous pouvons remarquer que la majorité des augmentations d'EPT sont soit des EPT autofinancés ou majoritairement subventionnés, soit des transferts entre services.

En réponse à la question concernant les sports, il s'agit d'un EPT supplémentaire provisoire – mon collègue complétera s'il le souhaite – jusqu'en 2026. Au Service technique, nous avons des augmentations dues à des transferts entre les services, notamment dues à des transferts de missions : les transferts d'EPT vont donc être les transferts de missions. Un EPT est entièrement autofinancé par une refacturation. Au SCAS, nous avons un demi-EPT qui est subventionné en partie par le Canton, au SIS, un demi-EPT est subventionné, et à l'Intégration, 0,20 EPT est également subventionné.

Si nous devons, à ce jour, économiser 2 EPT, cela signifierait des engagements qui ne seraient pas effectués, notamment pour le parascolaire ou les nominations au SIS.

Etant donné que les EPT sont soit majoritairement autofinancés ou subventionnés, soit des transferts, nous n'arriverions de toute façon pas à l'économie de CHF 200'000.- souhaitée par votre amendement. Nous maintenons que le travail a été effectué de manière très attentive pour la présentation du budget qui vous est faite ce soir.

M. Thierry Brechbühler, chef du Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS) :

- Il est peut-être utile d'apporter certains compléments, puisqu'en janvier 2025, le Conseil communal a autorisé la création d'un poste de chargé de mission au Service des sports. Cette décision ne répondait ni à une logique de confort administratif, ni à une augmentation durable des effectifs, mais à un besoin clairement identifié d'évolution et de professionnalisation du fonctionnement du service.

Le titulaire du poste a été engagé à 100 % dès le 1^{er} août 2025. Sa mission s'inscrit dans une vision à moyen et long terme. Elle vise notamment à renforcer la gestion technique des infrastructures sportives – qu'il s'agisse de rénovations, d'achats, de suivi de projets ou de coordination transversale – et à mettre en place des processus et des outils de pilotage aujourd'hui indispensables ; à ce sujet, je pense également à un postulat auquel nous devons répondre.

Ces éléments doivent permettre une meilleure organisation, un accès plus équitable et plus efficace aux infrastructures, et une réponse plus adaptée aux besoins des clubs et des utilisateurs.

Il est important de souligner que cette création de poste s'inscrit dans une logique d'optimisation globale. L'objectif clairement affiché est qu'à l'horizon de 2 à 3 ans, les gains d'efficacité générés par ces nouvelles méthodes de travail permettent de revenir à l'effectif actuel du service, condition fixée par le Conseil communal, en renonçant notamment – ou par exemple – au remplacement d'un départ naturel ou à la retraite. Il ne s'agit donc pas d'une augmentation pérenne de la dotation, mais d'un investissement organisationnel ciblé.

M. Grégory Rochat, Les Vert-e-s :

- Je ne vais pas reprendre le listing évoqué par notre conseillère communale, mais juste signaler que les discussions relatives au budget ont montré que le Conseil communal était *extrêmement* attentif à la dotation en personnel,

et que c'était loin d'être une balade de santé, pour ainsi dire, que de demander à l'un-e ou l'autre des conseillers communaux une augmentation d'effectif.

Il faut noter aussi qu'une partie des services ont vu leurs dotations en EPT diminuer, ce qui signifie également que le Conseil communal est attentif lorsqu'une diminution est possible. Enfin, un certain nombre de postes temporaires ou de plus longue durée qui viennent augmenter la dotation sont le fait de demandes du Conseil général via ses votations, notamment relatives aux investissements.

Mme Lara Zender, POP :

- Face à une situation difficile et des contextes tendus – comme cela a été mentionné dans la prise de parole initiale du groupe socialiste – il nous semble important de pouvoir renforcer le service public et ne pas commencer à s'en prendre aux services et aux prestations qu'ils peuvent fournir à la population.

Le Conseil communal nous a montré à maintes reprises – et notamment avec l'envoi d'une note très détaillée – à quel point le choix de cette augmentation, de ces dotations relève d'un jeu d'équilibriste très périlleux. Si la Ville peut aussi augmenter un certain nombre de ses effectifs, c'est en raison de subventionnement ou d'autofinancement, lui permettant de ne pas augmenter ses charges. Supprimer cela ne reviendrait pas à faire des économies, mais à se priver de personnel supplémentaire, de soulager les services et d'améliorer les prestations à la population.

Au niveau des charges, l'augmentation de 19,77 EPT représente un montant d'environ 1,9 million de francs. L'IPC accordé au personnel s'élevant à CHF 150'000.-, et les échelons, comme indiqué dans le rapport, à CHF 850'000.-, l'augmentation est donc de 2,9 millions de francs.

Comme nous l'avons dit dans notre prise de parole, l'évolution des charges de personnel s'élève à CHF 600'000.-. Il n'y a pas une explosion des charges de personnel. C'est faux de penser cela. Il est faux de penser que l'on fait exploser ces charges si l'on dote mieux les services, notamment en raison des éléments décrits précédemment par Mme Guyot. Si l'idée est de réduire de CHF 200'000.-, même au niveau du personnel, il y a d'autres manières de toucher ces CHF 200'000.-.

Le fait que l'évolution de ces charges soit contenue démontre que le roulement au niveau du personnel et le système d'échelons fonctionnent : c'est assez évident, puisque l'on ne réengage pas au même salaire.

Pour terminer, on pourrait conclure avec le fait que cette proposition montre finalement une certaine méconnaissance des efforts des services de la part

du PLR, et surtout qu'elle tendrait à fragiliser davantage ces mêmes services. Le groupe POP ne peut pas – et ne veut pas – voter cet amendement.

M. Laurent Duding, PS :

- En complément de ce qui a été dit, il faut peut-être s'étonner de ce chiffre : pourquoi 2 EPT ? Est-ce la recherche d'un certain montant d'économie qui est visée ? Il nous manque un bout de la réflexion, en tout cas de la logique.

Même si nous comprenons le fait de dire qu'il appartient finalement au Conseil communal de faire l'arbitrage, il nous semble un petit peu facile, de la part de notre Autorité, en termes de responsabilité, de lui lancer la patate chaude pour qu'il résolve l'équation. Peut-être aurait-il été plus cohérent et courageux de dire exactement où il faudrait couper ces deux EPT. Pour ces raisons, et aussi par rapport à ce qui a été dit précédemment, nous refuserons l'amendement.

Mme Sarah Curty, PLR :

- En réponse au responsable du domaine des sports : bien que j'entende la nécessité et la pertinence de l'organigramme qui a été revu – je l'avais d'ailleurs signalé en sous-commission – il est quand même écrit dans le rapport de sous-commission des comptes 2024 que cette création de poste est issue de la fusion de deux postes de responsables. Le poste de chargé de mission nouvellement créé fait suite au départ de l'adjointe, dont le chargé de projet reprend le poste.

Je n'arrive donc toujours pas à comprendre comment on en vient à ajouter un EPT dans le domaine des sports, et j'aimerais vraiment pouvoir comprendre. Je ne veux pas insister sur cette question, mais j'aimerais au moins pouvoir comprendre, tout en sachant que le Conseil communal est libre de trancher là où il le souhaite. S'il souhaite trancher dans le parascolaire, qu'il le fasse, mais ce ne sera pas de notre fait et ce n'est pas ce que nous souhaitons.

M. Thierry Brechbühler, chef du Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS) :

- Je vais donner un éclairage de plus malgré le fait que j'aie eu l'occasion de le faire en sous-commission et en Commission financière. Je vais reprendre les choses le plus simplement possible, mais cela semble quand même compliqué.

Nous avons un poste de chef de service et un poste d'adjointe. L'adjointe a quitté ses fonctions, mais au mois d'août, nous avons engagé le chargé de mission à 100 %. L'adjointe était à 80 %.

Suite au départ de l'adjointe à 80 %, le chargé de mission, en plus de sa fonction de chargé de mission, a été nommé adjoint, au taux de 100 %. Cela fait donc un delta de 0,2 EPT.

De plus, nous avons mis au concours un poste de chargé de promotion du sport à 70 %, ce qui fait 0,9 EPT supplémentaire. Je m'arrêterai là.

Mme Sarah Curty, PLR :

- Je m'excuse, mais je vais vous lire le PV des comptes 2024. Il est effectivement indiqué : « [...] une adjointe au chef de service a été engagée en mars 2024. En raison de l'absence de longue durée, pour cause médicale, du responsable de l'équipe du stade de la Charrière, le chef de service gère l'équipe *ad interim*. Cette situation n'est pas pérenne et a mené à une réflexion sur l'organigramme du service notamment en lien avec les futurs projets à venir. Ce nouvel organigramme sera appliqué dès le 1^{er} avril 2025. Une réorganisation des secteurs piscines et patinoires, pour une organisation plus efficiente, a été validée par le Conseil communal. Il s'agira de supprimer un poste de responsable, et de fusionner les deux services. Ainsi, un poste de chargé-e de mission peut être créé. [...] »

Cela me paraît assez explicite. Mais je ne veux pas étendre plus le débat. Il me paraît quand même essentiel d'être transparent sur ce qui se passe.

M. Thierry Brechbühler, chef du Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS) :

- Je m'arrêterai là aussi. Néanmoins, on parle évidemment du rapport des comptes 2024, et nous ne pouvions évidemment pas préjuger de ce qui allait se passer en août ou en décembre 2025.

M. Cédric Haldimann, PLR :

- Bien sûr, nous n'avons pas forcément la même manière de compter les effectifs supplémentaires. Nous l'avons vu, car on n'additionne pas forcément les mêmes postes.

J'ai entendu dire que l'intervention du groupe socialiste a été très bien entendue, mais la nôtre, malheureusement un petit peu moins. En effet, un poste autofinancé, c'est très bien, mais on peut aussi dégager des ressources à l'interne pour faire ce qui est autofinancé. On s'organise un petit peu différemment, et on fait des tâches qui sont autofinancées. Il n'est pas nécessaire d'engager une personne, il s'agit juste de retrouver des

ressources, de trouver des synergies pour utiliser les ressources que nous avons pour faire un travail qui est autofinancé.

Je suis sûr que c'est possible de le faire : on diminue un petit peu toute la bureaucratie qu'il y a dans notre administration, et on utilise ces personnes, déjà engagées, pour faire des travaux qui sont autofinancés. Non seulement on gagne un poste, mais on gagnera aussi cet argent que l'on aura pu percevoir depuis des années.

Mme Ilinka Guyot, conseillère communale, cheffe du Dicastère de la jeunesse, des espaces publics et des ressources humaines (DJEPR) :

- Un dernier détail par rapport au Service des sports : comme M. Brechbühler l'a dit, l'EPT supplémentaire qui a été demandé devra être économisé, mais pas dans ce secteur-là. A l'avenir, un EPT sera donc enlevé avec un départ en retraite. C'est peut-être là qu'il y a le manque.

Par rapport aux EPT, c'est important : sur la situation de l'EPT autofinancé, c'est une facturation qui ne se fait pas actuellement – on va faire une mission supplémentaire – c'est absolument impossible, pour des services de petite taille, d'absorber ces missions supplémentaires. C'est pour cela que l'on vous a proposé cet EPT qui est autofinancé.

Effectivement, si l'on enlève cet EPT, les finances ne rentreront pas et il est absolument impossible pour le service de pratiquer cette facturation supplémentaire ; cette facturation ne se fait d'ailleurs pas actuellement.

Néanmoins, nous maintenons vraiment notre volonté d'aller de l'avant et nous ne souhaitons supprimer absolument aucun poste.

M. Alain Vaucher, PLR :

- Juste pour préciser quelque chose : lorsque nous avons étudié le budget, nous avons trouvé des 0,17 %, donc, au vu de ce que j'entends, nous aurions dû déposer une dizaine d'amendements. Néanmoins, à un moment donné, cela n'a plus vraiment de sens. Imaginez que l'on cherche 2 EPT, mais sans trop savoir où aller les chercher, et que l'on dépose 500 amendements pour diminuer de 0,4 % chaque EPT. Cela n'a pas vraiment de sens.

C'est pour cette raison que nous avons englobé ces 2 EPT. J'entends qu'il faudrait être très précis, mais à un moment donné, la précision devient imprécise.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Frédéric Vaucher**, soumet au vote **l'amendement du groupe PLR au groupe 30**, lequel est **refusé par 25 voix contre 15 et 0 abstention**.

TRAVAUX PUBLICS

730 – Espaces verts

M. Jean-Jacques Tritten, Les Vert-e-s :

- La Ville de Zurich a voté une régulation dans l'usage des souffleurs à feuilles : des courriers évoquent la nuisance de ces engins à essence, moteur à deux temps, qui produisent une pollution énorme, puisqu'une heure d'utilisation correspond aux émissions de CO₂ de 1'700 km d'une voiture de deux tonnes, et également d'émissions de monoxyde de carbone. Leur niveau de bruit est dangereux pour la santé – de 85 à 100 dB – et nuisible pour la microfaune, dont il faut rappeler qu'un tiers est invisible à nos yeux.

Quel est le programme de la Ville pour réduire la pollution, réguler les nuisances sonores et mieux respecter la biodiversité ? Faut-il vraiment attendre leur obsolescence pour les remplacer, même si l'énergie grise des engins électriques n'est pas nulle ?

755 – Urbanisme - Mobilités - Environnement

Mme Sarah Curty, PLR :

- J'ai encore une fois réussi à poser une question qui tourne autour du parking de la Ronde, mais je ne suis apparemment pas la seule à m'en préoccuper...

En regard des développements dans ce quartier – la création du parking de la Ronde, la zone piétonne sur la rue de la Ronde, les développements autour et sur la place du Marché, dont on peut se féliciter – qu'est-il prévu pour le parking des Marronniers ? Sa pérennité est-elle menacée dans le but de reporter les voitures dans le parking de la Ronde, ou est-il prévu de le conserver sous d'autres conditions que la zone bleue actuelle ?

765 – Politique de stationnement

M. Claude-André Moser, PLR :

- Ne pourrions-nous pas rendre la ville plus accueillante pour nos visiteurs, confrontés à un système d'autorisations et de stationnement inhabituel ? Je ne dis pas qu'il est mauvais, mais il n'est pas facile à expliquer, et pas toujours compris.

Nous avons suggéré, notamment en commission, que la Ville adopte dans certains endroits cruciaux – comme le voisinage du MUZOO, l'un des seuls lieux touristiques en zone blanche – une politique d'information positive.

Elle soulignerait les avantages de notre politique de stationnement, en installant, par exemple, des panneaux avec une mention telle que : « Ici, la Ville vous offre deux heures gratuites en apposant votre disque de stationnement ». Il me semblait avoir reçu un accueil intéressé quand nous avons fait cette suggestion en commission. Nous souhaiterions savoir si elle a des chances de se concrétiser.

Mme Lara Zender, POP :

- Les chiffres montrent une diminution du nombre de macarons vendus, notamment pour les externes. Nous ne constatons pas de changements dans les habitudes des automobilistes, et le nombre d'amendes ne semble pas en hausse.

En poussant un peu la logique, on pourrait se demander s'il ne serait pas plus rentable de se faire amender une fois par semaine que de prendre un macaron. Que pense faire la Ville à ce sujet ? Nous aurions deux questions en ce sens :

- Est-il possible de se faire amender deux fois dans la même journée ?
- Quelle est la fréquence des contrôles sur les zones blanches et les zones bleues ?

M. Théo Huguenin-Elie, président du Conseil communal, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- Une seule question au centre 755 concernant le parking des Marronniers, à proximité du parking de la Ronde, je serai bref.

Il n'y a actuellement pas de projet de réaménagement du parking des Marronniers, pour la simple et bonne raison que cet espace est aujourd'hui indispensable à la bonne tenue du festival de la Plage des Six Pompes.

Par contre, le régime du parking des Marronniers va effectivement être modifié en 2026 pour passer sur un régime à horodateur, conformément à l'amendement que vous n'avez pas encore voté... [Ndlr : rires de l'assemblée]

Cela dit, à terme, des réflexions interservices auront lieu, afin d'envisager un usage plus qualitatif de cet espace qui est extrêmement intéressant. Ces réflexions intégreront bien sûr les différents acteurs du lieu, notamment l'école, la bibliothèque et la Plage des Six Pompes.

Mme Ilinka Guyot, conseillère communale, cheffe du Dicastère de la jeunesse, des espaces publics et des ressources humaines (DJEPR) :

- Je réponds à la question des Vert-e-s. La Ville de La Chaux-de-Fonds a engagé depuis plusieurs années une transition progressive de son parc d'outils motorisés vers des équipements électriques.

Le Conseil communal est également conscient que les équipements électriques – et, en particulier, les batteries lithium-ion – génèrent, eux aussi, des impacts environnementaux liés à l'extraction des métaux, à la fabrication et au recyclage. La stratégie retenue consiste à concilier la réduction de l'usage des moteurs thermiques avec une gestion responsable des ressources : remplacement progressif des souffleuses thermiques en fin de vie, priorité donnée aux nouveaux achats électriques. Les services travaillent également dans le cadre des budgets qui leur sont alloués.

Les souffleuses électriques à batterie permettent de réduire les émissions directes sur site et le niveau sonore, ce qui va dans le sens des recommandations de santé publique en matière de bruit et en termes d'environnement. Elles constituent désormais l'équipement standard pour l'entretien courant, les souffleuses thermiques n'étant plus utilisées qu'à titre résiduel, lors de quelques semaines critiques d'automne où de grands volumes de feuilles lourdes et mouillées doivent être traités dans des délais restreints. Les modèles électriques actuels restent en effet limités en puissance et en autonomie. Afin de limiter l'impact sur le voisinage, il est demandé de ne pas utiliser les souffleuses thermiques avant 8h.

La gestion des feuilles mortes n'est pas conduite de manière uniforme sur l'ensemble du territoire communal, mais selon une logique de gestion différenciée, qui tient compte à la fois des enjeux de biodiversité, de la santé de la végétation et de la sécurité des usagers et usagères.

Dans certains endroits, les feuilles sont volontairement maintenues au sol. La littérature scientifique montre que la litière de feuilles constitue un habitat essentiel pour la microfaune du sol, les champignons et une partie importante de la biodiversité des sols, tout en jouant un rôle clé dans le recyclage des nutriments et la régénération des sols.

A l'inverse, dans d'autres endroits, comme les prairies fleuries, les travaux scientifiques montrent qu'un recouvrement durable par une couche épaisse de feuilles – souvent compactée par la pluie, puis par la neige – conduit à l'asphyxie des graminées et à un appauvrissement de la diversité floristique. Dans ce cas précis, l'enlèvement des feuilles n'est donc pas une pratique contradictoire avec la biodiversité, mais une condition pour maintenir la richesse floristique.

Le Service des espaces publics travaille dans une démarche d'amélioration continue visant à réduire l'empreinte environnementale de l'entretien urbain, notamment en matière de bruit, de pollution de l'air et de préservation de la biodiversité.

Le Conseil communal entend poursuivre cette trajectoire, en renforçant l'intégration des enjeux climatiques et de biodiversité dans la gestion quotidienne des espaces publics, tout en veillant à assurer la sécurité des usagers et usagères, ainsi que la qualité de l'espace urbain.

M. Thierry Brechbühler, chef du Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS) :

- Je réponds tout d'abord à la question de Mme Zender sur les macarons. Un état de situation a été réalisé pour objectiver les chiffres en lien aux macarons vendus. De manière synthétique, le bilan suivant peut être dressé.

Les macarons « résidents » sont parfaitement stables depuis 2021, à savoir environ 13'500 macarons « résidents » émis pour un nombre d'immatriculations chaux-de-fonnières tout aussi stable situé aux alentours de 19'500. Les macarons « entreprise » sont également parfaitement stables depuis 2021, à savoir environ 2'800 macarons émis chaque année.

Ce premier bilan confirme ainsi deux principaux objectifs visés par la mise en œuvre de la politique de stationnement en 2020, à savoir : garantir la qualité de l'habitat au centre-ville pour les résidents en leur offrant une offre de stationnement suffisante à moindre coût, et veiller à l'attractivité des entreprises, tout en les incitant à adopter des mesures visant à réduire l'usage des transports motorisés individuels.

Le monitoring des ventes de macarons « pendulaires » et de macarons « parkings d'échange » démontre, quant à lui, effectivement un succès limité et une chute des ventes chaque année. Depuis 2021, les macarons « pendulaires » sont passés de près de 1'700 à 800 aujourd'hui. Quant au nombre de macarons « parkings d'échange » vendus, il est passé de 500 en 2021 à 260 en 2025. Pour rappel, ces derniers chiffres correspondent au nombre total de macarons vendus, indépendamment de leur durée d'échéance.

Si ces chiffres impactent certes les recettes du centre 765, il peut aussi être constaté qu'une partie des pendulaires a changé ses habitudes de déplacement, en raison d'une offre publique mieux maîtrisée en termes de coûts et de disponibilité. L'objectif visé de faire évoluer les pendulaires vers d'autres modes de transport semble dès lors raisonnablement accompli.

Au-delà de ce constat, et sans réaliser une liste exhaustive, des raisons multifactorielles – parfois très objectives, parfois plus subjectives – caractérisent également la diminution des ventes de macarons pendulaires.

Toutefois, il peut être apprécié que la vente de macarons ne semble pas être une fin en soi sur la maîtrise du trafic et du stationnement en ville, mais qu'elle est plutôt étroitement liée à l'évolution des habitudes des pendulaires s'orientant vers d'autres modes de transport ou, parfois, d'autres habitudes de travail.

Une resquille de certains automobilistes, peu scrupuleux des règles, reste fatalement toujours visible aujourd'hui. La Sécurité publique dispose toutefois des moyens technologiques pour prénoter et dénoncer les *tourneurs de disque*, des dispositions légales pour renchérir le montant de la première amende d'ordre en cas de stationnement prolongé, et d'une stratégie d'intervention pour quadriller l'ensemble de la zone d'urbanisation.

J'en viens à la question de M. Moser. Dans le but d'alléger la signalisation verticale et de garantir une parfaite lisibilité, les services communaux s'efforcent, depuis quelques mois, d'assainir la présence de signaux, dans le strict respect du droit fédéral en matière de circulation et signalisation routière.

Si ce travail d'assainissement améliore la lecture par les usagers et permet de lutter contre la pollution visuelle, notamment durant la période estivale, il n'est pas prévu, pour l'heure, d'implanter une nouvelle signalétique non officielle. En effet, la mise en place d'une telle politique de communication soulève de nombreuses interrogations, notamment s'il est souhaité de ne pas créer un déséquilibre d'information en zone urbaine, avec des endroits contenant l'information – tels que MUZOO, par exemple – et d'autres endroits ne la contenant pas.

Aussi, une réflexion plus profonde devrait être menée sur le périmètre exact de cette mise en place, résultant vraisemblablement sur une démultiplication croissante des panneaux installés en zone urbaine. Or, telle n'est pas aujourd'hui la volonté du Conseil communal.

Il convient de rappeler que de nombreuses infrastructures culturelles ou de loisirs sont situées au cœur de la zone urbaine – ou à distance pedestre raisonnable – permettant de s'y stationner librement le samedi et le dimanche, où les pics d'affluence sont généralement constatés. On peut notamment penser à MUZOO, aux bibliothèques ou à de nombreux théâtres.

D'autre part, afin d'étendre les offres de stationnement de courte durée, la Sécurité publique a déployé l'achat en ligne – sur les applications de stationnement dédiées ou via le Guichet unique – de cartes de

stationnement de 6h, 24h et 1 semaine, permettant aux visiteurs ou usagers occasionnels de les acquérir sans difficulté de manière numérique.

Par ailleurs, afin de rendre l'accès à l'information plus facile et convivial, la page internet du site de la Ville, dévolue aux explications liées au stationnement, va être mise à jour en début d'année 2026, afin de proposer une infographie du plan de stationnement et des raccourcis simplifiés pour acquérir les autorisations nécessaires.

Pour conclure, le Conseil communal a pris acte du résultat de la votation du 9 juin 2024 relative à l'amélioration de la politique de stationnement en ville. Il poursuit toutefois ses efforts, dans le cadre des compétences qui lui sont attribuées, afin de tenir compte des enjeux liés à la mobilité, à l'attractivité et à la qualité de vie

Mme Lara Zender, POP :

- Merci, monsieur le conseiller communal, pour une grande partie de votre réponse. Par contre, il ne me semble pas que vous ayez répondu à la question : quelle est la fréquence des contrôles dans les zones bleues et les zones blanches ? Ou alors, je ne suis pas parvenue à déduire cela dans l'ensemble des informations données.

M. Thierry Brechbühler, chef du Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS) :

- Je peux vous confirmer que l'ensemble du territoire communal et des zones de stationnement est contrôlé une fois par semaine, *a minima*. *L'ensemble* du territoire, avec un accent qui est mis sur les zones du centre-ville.

Amendement de la Commission financière au centre 765 – Politique de stationnement

Dicastère / Centre de profit	Groupe	Libellé	Variation budget 2026 Amélioration (-) / péjoration (+)
DUSTEB / 765 Politique de stationnement	42	Taxes et redevances (élargissement de la zone bleu et de la zone horodateurs)	-150'000.-

Développement :

Suite aux discussions en Commission financière, cette dernière propose deux amendements au budget 2026, permettant ainsi de diminuer le déficit d'environ 11 %, et de porter le déficit à CHF 5,1 millions. Ces amendements ont été rédigés en deux objets distincts.

M. Grégory RoCHAT, auteur de l'amendement :

- L'amendement porté ici par la Commission financière propose au Conseil communal d'élargir la zone bleue, ainsi que la zone horodateur. Elle laisse le soin au Conseil communal pour ce qui concerne l'opérationnel. Ces mesures devraient permettre, d'une part, un meilleur contrôle des véhicules et, d'autre part, d'amener des rentrées financières estimées à quelque CHF 150'000.-. Cet amendement a été soutenu par 13 voix contre 0 et 2 abstentions en Commission financière. Celle-ci vous invite à accepter cet amendement.

M. Théo Huguenin-Elie, président du Conseil communal, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- Voici un amendement que le Conseil communal n'aurait pas osé proposer à son propre budget. Le Conseil communal aimerait remercier les membres de la Commission financière de venir avec cette proposition, qui permettra de mettre en œuvre une volonté de longue date du Conseil communal, vous le savez, tout en respectant strictement la votation populaire de juin 2024.

M. Jean-Pierre Brechbühler, UDC :

- Notre groupe pensait s'abstenir sur cet amendement, car, si nous ne sommes pas opposés à l'élargissement de la zone bleue, nous sommes par contre plutôt opposés à l'élargissement de la zone horodateur. Néanmoins, suite à ce que j'ai entendu précédemment concernant le parking des Marronniers, je pense que nous allons plutôt changer d'avis et nous opposer à cet amendement.

Mme Manon Freitag, Le Centre :

- Je ne suis pas sûre d'avoir été très claire dans ma prise de position sur l'entrée en matière, je m'oppose à cet amendement : j'ai mentionné les amendements, mais c'étaient les amendements PLR et non pas les amendements de la Commission financière. Aussi, pour être clair, Le Centre refuse cet amendement.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL :

- Même si les Vert'libéraux ont refusé la politique de stationnement proposée par le Conseil communal, ils ne se sont jamais opposés à des zones avec horodateur. Aussi, ils accepteront cet amendement.

Mme Sarah Curty, PLR :

- Notre groupe sera partagé sur cette question. Je tenais à le signaler : nous ne sommes pas unanimes concernant les horodateurs, certains y sont favorables, d'autres non. D'autre part, nous étions favorables à cet amendement en commission, donc une partie de notre groupe le soutiendra.

Mme Lara Zender, POP :

- Si nous avons le contrôle sur la grande majorité de nos charges, nos recettes relèvent presque exclusivement de niveaux supérieurs. Il nous reste la possibilité d'influer sur le stationnement, par exemple, comme le propose l'amendement sur lequel nous votons.

L'augmentation des horodateurs et des zones bleues, qui suit une logique propre à l'ensemble de nos villes, nécessite inévitablement des charges supplémentaires, notamment en termes de moyens et de personnel. C'est un élément à ne pas oublier lors du vote.

Réglementer davantage le parage en ville pour les externes – et cela précisément comme le propose l'amendement – me semble être une proposition intéressante : un changement dans notre perception des centres-villes et de notre rapport à la voiture ne doit plus être un vœu, mais une nécessité. Notre ville dispose d'une politique en ce sens qui reflète davantage une vision passéiste des choses. Le groupe POP acceptera donc cet amendement.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Frédéric Vaucher**, soumet au vote **l'amendement de la Commission financière au centre 765**, lequel est **accepté par 30 voix contre 9 et 1 abstention**.

SÉCURITÉ

860 – Sécurité publique

M. Stefano Giamboni, Les Vert-e-s :

- Le groupe des Vert-e-s se réjouit des initiatives privées pour animer la place du Marché, et félicite les personnes qui ont pris cette initiative. Notre groupe se réjouit aussi de la tenue des marchés bihebdomadaires sur cette place réaménagée.

Nous avons pris connaissance récemment de critiques qui nous semblent infondées, notamment sur l'organisation du marché. Le Conseil communal pourrait-il nous dire si ces critiques reposent sur un quelconque fondement ?

870 – Défense incendie région

M. Jean-Jacques Tritten, Les Vert-e-s :

- Les PFAS, polluants éternels, ont été présents dans les mousses ignifuges jusqu'à il y a peu. Aujourd'hui, des mousses ignifuges exemptes de PFAS sont disponibles, et sont déjà utilisées dans certaines villes.

Le Conseil communal peut-il nous renseigner sur la composition des mousses actuellement utilisées par le SIS ? Qu'advient-il des extincteurs dans les immeubles de la Gérance communale ? Les anciens sont-ils remplaçables par des extincteurs sans PFAS ?

M. Thierry Brechbühler, chef du Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS) :

- Je réponds tout d'abord à la question de M. Giamboni. Le Conseil communal peut affirmer que l'organisation du marché de la place du Marché est menée de manière rigoureuse, et que les critiques récentes ne relèvent pas d'une mauvaise gestion, mais de contraintes objectives liées à la configuration hivernale et au choix politique assumé de concentrer le marché sur un seul site, tout en valorisant l'hiver chaud-de-fonnier.

La Sécurité publique organise le marché bihebdomadaire, gère les inscriptions, la facturation et le bon déroulement des opérations, y compris lors de chaque déplacement dû à des travaux, au Marché de Noël ou à d'autres manifestations, comme la Trotteuse-Tissot le week-end dernier.

Une communication systématique par affichage, sur les réseaux, ainsi qu'un démarchage ciblé auprès des commerçants sont effectués. Le Groupement du marché de la Tchaux, avant sa disparition faute de relève, a d'ailleurs salué cet engagement à plusieurs reprises, ce qui atteste de la qualité du travail accompli.

Les difficultés relevées sont la conséquence de deux décisions politiques assumées : d'une part, le rapatriement du marché sur la seule place du Marché – plébiscité par les marchands – et, d'autre part, le maintien, depuis l'hiver 2024, d'un tas de neige sur la partie est pour offrir un espace ludique aux enfants, en réponse, notamment, à une motion visant à mettre en valeur l'hiver chaud-de-fonnier.

Cette combinaison réduit temporairement le nombre d'emplacements disponibles en hiver et oblige à déplacer certains marchands récurrents vers la partie est ou, à titre de solution de repli, vers l'ouest de la rue du Marché, unique zone respectant les exigences d'accessibilité, de sécurité et de visibilité commerciale.

La Sécurité publique a anticipé ces contraintes : plusieurs courriers ont été envoyés en cours d'année pour informer les marchands des mesures hivernales et des possibles déplacements, sans susciter de réclamations. Lors des premières chutes de neige, malgré quelques contestations liées à l'éloignement de certains stands, des solutions ont pu être trouvées au cas par cas. Néanmoins, celles-ci restent, par nature, limitées, notamment en raison d'absences annoncées très tardivement – ou pas du tout – par les marchands, ce qui explique la présence regrettable, mais difficilement évitable, de quelques places vides.

Au final, plus de cent marchés sont organisés chaque année avec une quasi pleine occupation chaque samedi, ce qui démontre l'attractivité de cette institution au cœur du centre-ville.

Je réponds maintenant à la question sur les PFAS. Depuis le 1^{er} juin 2024, conformément à la directive cantonale – dont je vous épargne la lecture – de l'Etablissement cantonal, le SISMN utilise exclusivement des mousses ignifuges sans PFAS. Les mousses fluorées ne sont plus autorisées, que ce soit pour les exercices ou pour les interventions.

Un courrier de l'ECAP du 6 mai 2025 confirme par ailleurs qu'aucun site d'entraînement ou d'intervention du SIS n'est aujourd'hui identifié comme site pollué par des PFAS, et qu'il n'existe pas, à ce jour, de charge environnementale imputable aux services de défense incendie.

Les rares stocks historiques de mousses contenant des PFAS ont été centralisés et éliminés selon les filières cantonales spécialisées, sous la responsabilité des instances compétentes, et ne sont plus utilisés aujourd'hui. Dès lors, dans les interventions actuelles du SISMN, les eaux d'extinction ne sont pas contaminées.

Enfin, s'agissant des immeubles de la Gérance communale, les extincteurs à poudre, à eau ou au CO₂ ne contiennent pas de PFAS. Les extincteurs à mousse sont progressivement remplacés par des modèles sans fluor, conformément aux prescriptions en vigueur et aux cycles normaux de renouvellement.

SERVICES INDUSTRIELS

902 – Services industriels

M. Mourad Crevoisier, POP :

- Notre question est la suivante : pourquoi le mandat d'exploitation de Viteos augmente-t-il, alors que, dans l'ensemble, les coûts des prestations diminuent ? La Commune et les autres Villes du canton sont actionnaires majoritaires : quelles sont donc nos marges de manœuvre ?

Nous nous étonnons également du manque de transparence face aux coûts évoqués en sous-commission.

911 – Eaux - réseau

Mme Monique Gagnebin, PS :

- Y a-t-il encore beaucoup de domaines agricoles appartenant à la Ville qui ne sont pas reliés au réseau d'eau et, s'il y en a encore, est-il prévu de le faire dans un proche avenir, en référence aux périodes de canicule de plus en plus présentes ?

Mme Ilinka Guyot, conseillère communale, cheffe du Dicastère de la jeunesse, des espaces publics et des ressources humaines (DJEPR) :

- Je réponds tout d'abord à la question du POP. Concernant ce centre, nous n'avons pas observé une diminution des coûts de prestations, au contraire.

La sous-commission a bien relevé la difficulté d'obtenir certaines informations de la part de Viteos. C'est un vrai problème. Aujourd'hui, ces difficultés semblent en voie de résolution, du moins, c'est l'espoir que nous portons. Nous avons enfin pu obtenir les éclaircissements attendus sur le mandat d'exploitation de l'éclairage public.

Pour les comptes 2024, nous savons désormais que l'éclairage de Noël représente CHF 247'000.-, et l'exploitation de l'éclairage public CHF 373'000.-. Le solde correspond aux amortissements, aux intérêts, ainsi qu'à la marge de Viteos de 5 %. L'ensemble découle d'une convention conclue avec Viteos en 2016.

La marge de manœuvre des communes pour réduire ces coûts est limitée. Viteos est une société anonyme, avec aujourd'hui une société fille, Viteos Solution, pour laquelle nous n'avons pas de pouvoir décisionnel. D'autre part, chaque nouvel aménagement, chaque remise en état des installations, ont un coût bien réel. Même le remplacement des anciens systèmes d'éclairage par des lampes plus économiques – que nous saluons et qui est

soutenu par votre Autorité – représente un investissement important qui se répercute inmanquablement sur le mandat.

A la lumière de ces éléments, nous allons examiner les moyens de contenir ces hausses. Cela demandera un dialogue constructif avec Viteos, afin de cibler les leviers réels d'économie, sans péjorer la qualité de notre éclairage.

Concernant l'eau nous avons pris le problème sur l'ensemble du territoire communal et pas uniquement pour les exploitations qui appartiennent à la Ville.

La question de l'approvisionnement en eau, notamment pour les exploitations agricoles, mérite toute notre attention.

Selon l'annuaire statistique de l'Etat de Neuchâtel, notre commune comptait 74 exploitations agricoles en 2023.

Aujourd'hui, même si nous ne disposons pas encore d'un état des lieux actualisé – ce travail étant en cours pour la préparation du plan général d'alimentation en eau – nous pouvons estimer que moins d'une vingtaine d'exploitations ne sont pas encore raccordées à notre réseau d'eau potable.

Ces exploitations s'appuient sur des sources, des citernes – parfois suffisantes, parfois non – ou sur des apports en eau soit par camion, soit par transport depuis des bornes hydrantes situées à proximité. Ce sont des solutions, mais ce ne sont pas des réponses durables.

C'est pourquoi, dans les investissements et le budget qui vous sont soumis ce soir figure un pas supplémentaire avec un montant pour équiper le secteur Boinod, dont le projet devrait être soumis à votre Autorité d'ici fin 2026.

Ce projet, soutenu notamment par les Améliorations foncières, permettrait à 9 exploitations agricoles de se raccorder au réseau. A ce jour, 7 propriétaires ont accepté le raccordement, un a refusé et un reste indécis. Nous avançons donc gentiment dans l'amélioration de la situation.

DISCUSSION DE DÉTAIL BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le président, **M. Frédéric Vaucher**, invite l'assemblée à poser directement les questions relevant du budget d'investissements, sans passer en revue les différents centres. Il invite notamment la représentante du groupe PVL, Mme Leitenberg, à poser une nouvelle fois les questions relatives aux investissements qu'elle avait évoquées dans sa prise de parole initiale.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL :

- Au niveau des investissements, nous aimerions savoir dans quel ordre et selon quels critères de priorité seront traités les investissements prévus.

A moins que cela nous ait échappé, nous souhaiterions que le Conseil communal nous propose un échéancier des investissements budgétés pour 2026, et qu'un tel échéancier puisse être inséré à l'avenir dans le budget.

Nous nous demandons également comment sont traités les montants – ou une partie des montants – des investissements budgétés qui ne sont pas dépensés.

M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal, chef du Dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et de l'informatique (DEFASI) :

- Vous me pardonnerez, mais j'ai un peu de peine à comprendre les questions. C'est peut-être la fatigue, mais peut-être cela provient-il d'une mauvaise compréhension du processus d'investissement, madame Leitenberg. Aussi, j'espère que ma réponse vous conviendra, même si – comme disait Marchais à Elkabbach – ceci est ma réponse... [*Ndlr : rires de l'assemblée*]

Lors de l'établissement du budget, les chefs de service, en accord avec leur directeur – respectivement leur directrice – de dicastère établissent une liste de projets devant faire l'objet d'investissements durant l'exercice budgétaire, suivant leurs ambitions et suivant leurs objectifs.

Certains sont nouveaux, d'autres s'inscrivent dans l'avancement de projets déjà validés par votre Autorité, qui se déploient sur plusieurs années : c'est le cas du schéma directeur informatique, par exemple.

Sur cette base, le Conseil communal procède à un arbitrage lors de l'établissement du budget, afin de vous faire la proposition de l'ensemble des investissements pour l'exercice suivant, en regard à la fois de la pertinence des projets, de leur urgence, et de la politique budgétaire générale. La

Commission financière peut également y porter son avis, tout comme vous ce soir, ligne par ligne, si vous le souhaitez.

Ce soir, le paquet qui vous est soumis peut encore être amendé. Toutefois, une fois validé, il revient aux différents chefs de service et à leur directeur – respectivement directrice – de veiller à la mise en œuvre des investissements. Cela peut se faire en regard de la météo, des disponibilités des entreprises, de l'obtention des autorisations, des délais des marchés publics, des forces de travail disponibles au sein de l'administration, ou en fonction de contraintes ou d'opportunités. Ainsi, il n'y pas – et il n'y aurait pas lieu d'avoir – une planification des investissements sur l'exercice comptable d'une année.

De plus, il faut aussi relever que la facturation par les prestataires n'est pas toujours rationnelle, et que faire un trou aujourd'hui – je ne dis pas dans le budget... – ne veut pas dire que la facture sera demain dans la boîte aux lettres. Ceci sans compter les retards indépendants de la volonté de la Ville, qui commande un jour, en espérant voir le chantier démarrer comme prévu le lendemain, et qui se languit encore quelques semaines plus tard en ne voyant rien arriver. Ce sont autant d'éléments qui rendent aléatoire une prévision des investissements.

Quant aux montants non dépensés durant l'année, ils sont reportés sur l'exercice suivant – quand les investissements doivent être exécutés. Ainsi, dans le budget qui vous est soumis, certains montants auraient dû être dépensés lors d'exercices précédents, mais ne l'ont pas été. Cela fait partie de la gestion tout à fait normale et courante d'une collectivité, comme c'est également le cas pour une grande entreprise qui lance une multitude de projets.

En conclusion, faire une planification plus fine des investissements n'aurait non seulement aucun sens comptable ou opérationnel, mais ne serait objectivement pas réalisable au-delà de l'exercice de style. Merci pour votre compréhension.

VOTE DES ARRÊTÉS

ARRÊTÉ N° 1

concernant un crédit budgétaire global de CHF 7'331'000.- pour les crédits d'engagement bruts inférieurs ou égaux à CHF 250'000.-.

Soumis au vote, l'arrêté n° 1 est accepté par 25 voix contre 10 et 5 abstentions.

ARRÊTÉ N° 2

concernant un crédit budgétaire total de CHF 1'500'000.- pour faire face à des dépenses d'investissements imprévues.

Soumis au vote, l'arrêté n° 2 est accepté par 25 voix contre 10 et 5 abstentions.

ARRÊTÉ N° 3

relatif à l'approbation du budget de l'exercice 2026.

Le président, **M. Frédéric Vaucher**, rappelle que le vote a lieu à la majorité qualifiée des trois cinquièmes, avec vote de la présidence, étant donné la dérogation au mécanisme de calcul du frein à l'endettement.

Quarante-et-un membres étant présents, y compris le président, le nombre de voix minimum pour la majorité des trois cinquièmes est de 25.

Soumis au vote, l'arrêté n° 3 amendé est accepté par 25 voix contre 14 et 2 abstentions.

ARRÊTÉ NO 3 AMENDÉ

LE CONSEIL GENERAL de la Ville de La Chaux-de-Fonds,
vu le rapport du Conseil communal, du 8 novembre 2023 ;
vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964 ;
vu la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 24 juin 2014 ;
vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 20 août 2014 ;
vu le règlement communal sur les finances du 20 octobre 2020 ;
sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier – Est approuvé le budget de l'exercice 2026, qui comprend :

a) Le compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	CHF	283'118'540.00
Revenus d'exploitation	CHF	-269'979'800.00
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	CHF	13'138'740.00
Charges financières	CHF	13'342'620.00
Revenus financiers	CHF	-14'231'150.00
Résultat provenant de financements (2)	CHF	-888'530.00
Résultat opérationnel (1+2)	CHF	12'250'210.00
Charges extraordinaires	CHF	-
Revenus extraordinaires	CHF	-7'133'530.00
Résultat extraordinaire (3)	CHF	-7'133'530.00
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	CHF	5'116'680.00

b) Le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	CHF	56'024'000.00
Recettes	CHF	-7'377'000.00
Total du compte des investissements	CHF	48'647'000.00

Article 2 – Compte tenu de circonstances extraordinaires et en application de l'art. 9 al. 8 RCF, il est dérogé au mécanisme du calcul du frein à l'endettement mentionné à l'art. 9 al. 6 RCF.

Article 3 – ¹ Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

² Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au Service des communes.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Chaux-de-Fonds, le 16 décembre 2025

Le Président
Frédéric Vaucher

Le secrétaire
Vincent Pittet

PRISE D'ACTE DES RAPPORTS DU CONSEIL COMMUNAL ET DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Le président, **M. Frédéric Vaucher**, invite l'assemblée à prendre acte, en un seul vote, des rapports du Conseil communal et de la Commission financière relatifs au budget 2026.

A l'unanimité, le Conseil général **prend acte** du rapport 25.053 du Conseil communal du 12 novembre 2025, ainsi que du rapport 25.057 de la Commission financière du 19 novembre 2025.

Le président, **M. Frédéric Vaucher**, rappelle à l'assemblée qu'elle est invitée à partager un apéritif servi au Flic Bar, en remerciement du travail accompli.

Séance levée à 22h23.

Le président :
Frédéric Vaucher

Le secrétaire :
Vincent Pittet

La secrétaire-rédactrice :
Esther Wagnières